

VOLET I :
PATRIMOINE PAYSAGER

INTRODUCTION

La *Convention européenne du paysage* prévoit la définition et la mise en œuvre, par les Etats signataires, de politiques visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages.

Dans cette perspective, pour une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte de ses paysages, la Région wallonne s'est engagée, en ratifiant la *Convention européenne du paysage* :

- à identifier ses propres paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- à analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- à en suivre les transformations ;
- à qualifier les paysages identifiés en tenant compte des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés.

Les travaux du volet paysager du thème 4 de la CPDT s'inscrivent dans cette démarche.

Dans un premier temps, l'identification des paysages a conduit à l'élaboration de la carte des territoires paysagers (subvention CPDT 2001-2003).

L'effort de recherche actuel de l'équipe paysage de la CPDT vise à identifier les paysages patrimoniaux wallons. Une démarche d'inventaires des paysages d'enjeu patrimonial a été entreprise dans ce but.

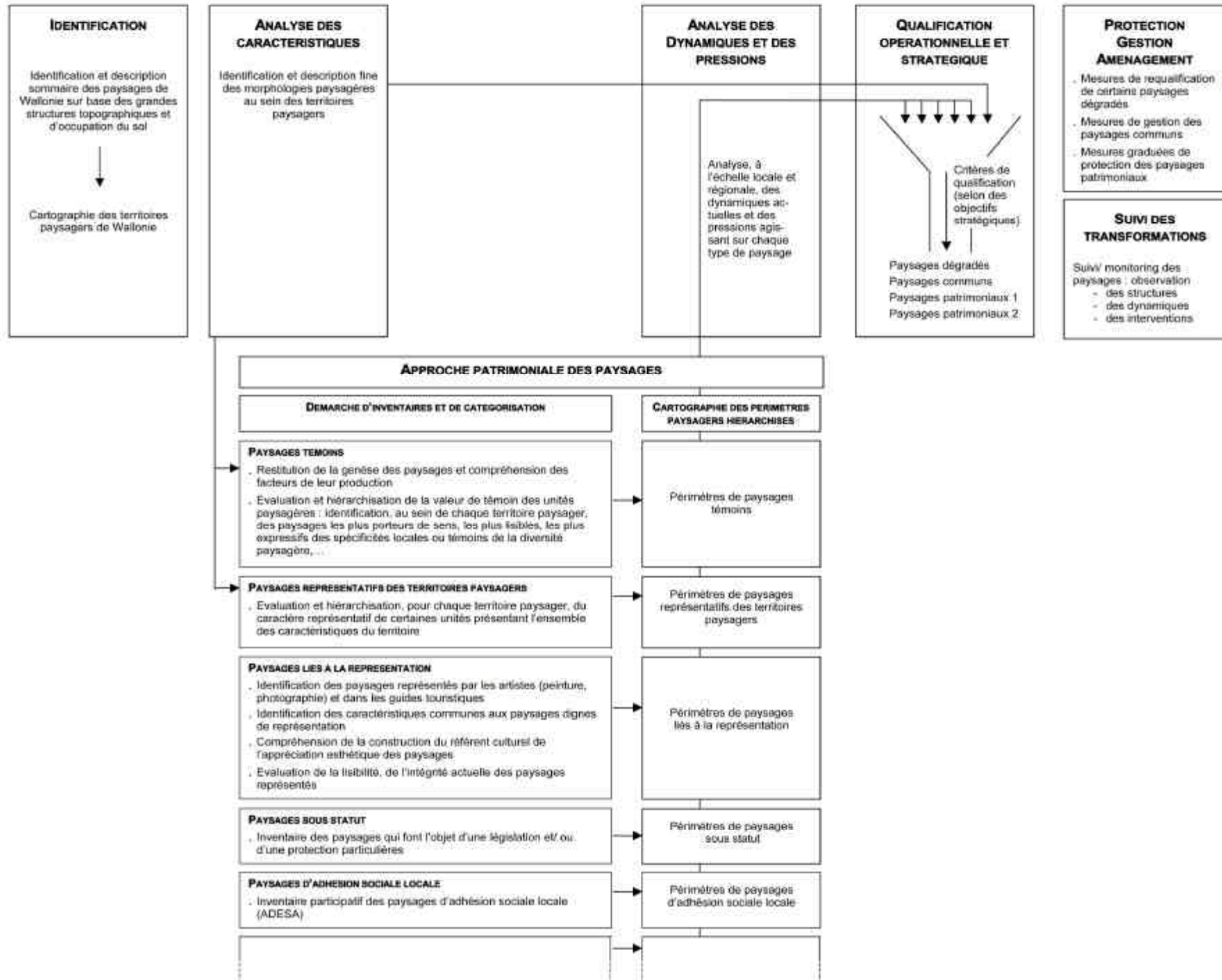
Cette démarche d'inventaires s'inscrit dans une réflexion plus large ayant pour but de répondre à l'ensemble des objectifs qui sous-tendent la mise en œuvre de la *Convention*. Le schéma ci-dessous, déjà présenté dans l'état d'avancement de juin 2004, rappelle les différentes étapes devant soutenir cette mise en œuvre et la place qu'y occupent les démarches d'inventaires.

La démarche d'inventaires a été construite selon deux catégories complémentaires :

- les paysages patrimoniaux liés à la représentation, c'est-à-dire les paysages qui sont entrés dans l'œil des gens au cours du temps, sur lesquels la population porte un regard éduqué par des modèles culturels initiés par la peinture, la photographie d'art ou encore les guides de voyage;
- les paysages dont la qualité patrimoniale est liée à la valeur de témoin des éléments qui les composent, lus comme expression d'une organisation naturelle ou sociétale du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production...

Comme cela a été signalé dans le rapport d'état d'avancement de juin 2004, les paysages liés à la représentation sont toujours en cours d'analyse en ce qui concerne les paysages représentés dans les photographies et dans les guides de voyage. Néanmoins, la priorité ayant été donnée à la mise en place d'une méthodologie relative aux paysages témoins et à son application sur une partie du Tournaisis, ils ne feront pas l'objet d'un traitement spécifique dans ce rapport. Nous y reviendrons dans les rapports ultérieurs.

Le présent rapport se focalise sur les paysages témoins. L'analyse de leurs caractéristiques, entamée à l'échelle du 1/50 000 lors de l'identification des territoires paysagers, est affinée à l'échelle du 1/20 000. Cette démarche consiste en la description et la compréhension fines des structures et des morphologies paysagères, combinées à la restitution de la genèse et des processus historiques qui les ont engendrés ; ces approches fondant l'évaluation de la qualité de témoin de ces structures à l'échelle du territoire paysager.



Il convient en outre de rappeler que cette description fine des territoires permettra par la suite de fonder les analyses suggérées dans la démarche globale.

Dans le présent rapport, l'exposé de la méthodologie au chapitre I sera suivi, au chapitre II, des résultats de son application à une partie du Tournaisis. Le choix de cette région s'est révélé intéressant pour une première application de la méthode. Elle présente en effet, sur une superficie réduite, une grande diversité de paysages. Ce premier test de la méthodologie s'est montré riche en enseignements. Le troisième chapitre en fait la synthèse et propose des pistes de réflexion quant à la poursuite des travaux qui devront conduire, pour la fin de la subvention 2004-2005, à proposer une méthode applicable à l'ensemble de la région wallonne.

Enfin, il nous reste à signaler dans cette introduction que différentes actions ont été menées au sein de la cellule paysage de la CPDT pour communiquer et diffuser l'information engrangée ces deux dernières années, participant ainsi aux efforts entrepris par la Région wallonne, d'une part en matière de coopération européenne et d'échanges d'informations sur la question des paysages, d'autre part en matière d'information et de sensibilisation du public, des représentants élus et des associations, sur la valeur des paysages présents et à venir.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- les publications de la CPDT :
 - FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *Les territoires paysagers de Wallonie*, Etudes et documents, n°4, CPDT, DGATLP, Namur ;
 - GODART M.F (dir), NEURAY C., VAN DER KAA C. (2004), *Pour une meilleure prise en compte des paysages*, Plaquette, n°4, CPDT, DGATLP, Namur ;
- la présentation au Conseil de l'Europe des travaux de la CPDT en lien avec le paysage (Conférence de la Convention européenne du Paysage à l'occasion de son entrée en vigueur, 17 juin 2004) ;
- l'aide apportée aux groupes d'action locale (GAL) dans l'établissement de cahiers de charge pour des études paysagères ;
- la participation à différentes journées d'études et colloques interuniversitaires et internationaux comme assistants ou comme intervenants ;
- la publication d'articles sur les recherches menées au sein de la CPDT :
 - ANTROP M., BELAYEW D., DROEVEN E., FELTZ C., KUMMERT K., VAN EETVELDE V., *Landscape research in Belgium in Landscape research in Europe*, Belgeo, à paraître ;
 - QUERIAT S., *Les paysages patrimoniaux de Wallonie : le cas des paysages liés à la représentation*, in *Actes du colloque des 7 et 8 mai 2004, Le Paysage : définition, protection et gestion*, Bruxelles, Ed. La Lettre volée, à paraître fin 2004-début 2005.

Chapitre I : METHODOLOGIE

L'identification des paysages témoins visée par la présente méthodologie prolonge les travaux réalisés lors de la délimitation des territoires paysagers.

La première caractérisation des paysages réalisée lors de cette délimitation fait l'objet d'un affinement. Celui-ci porte à la fois sur l'échelle à laquelle les éléments qui confèrent leur caractère aux paysages ont été analysés, mais aussi sur l'éventail des éléments abordés. En effet, l'échelle du 1/50 000 adoptée pour l'identification des territoires paysagers n'offre pas la possibilité de tenir compte de caractéristiques fines comme le parcellaire, la disposition relative des cultures et des herbages ou encore les nuances dans les morphologies de l'habitat... Par contre, l'échelle du 1/20 000 adoptée pour l'identification des paysages témoins rend possible cet approfondissement de l'analyse.

La démarche de description et de compréhension fines vise spécifiquement à différencier les structures et morphologies paysagères au sein des territoires paysagers. La qualité de témoin de ces structures peut alors être évaluée (*cf.* ci-dessous).

1. DESCRIPTION FINE ET DIFFÉRENCIATION EN AIRES PAYSAGÈRES

Au départ de la connaissance globale acquise lors de la détermination des territoires paysagers¹, la première étape de la démarche consiste en un affinement des descriptions des territoires par l'analyse, à l'échelle du 1/20 000, des conditions physiques (relief, hydrographie, sols et sous-sols), des morphologies agro-forestières, des morphologies de l'habitat, des structures industrielles, des infrastructures de communication interrégionale (réseaux routiers, chemins de fer, canaux,...) et de leurs traductions paysagères sur le terrain.

Les thématiques sont traitées de manière indépendante par interprétation de cartographies existantes, par observation de photographies aériennes et par consultation de documents bibliographiques.

L'observation de terrain permet d'appréhender l'expression paysagère des structures repérées par les analyses cartographique et bibliographique et de mieux se représenter leur agencement spécifique dans la dimension verticale.

Cette description plus fine intègre également la dimension historique, au travers de l'analyse de la carte de Ferraris.

Chaque thématique conduit à l'ébauche d'un zonage des territoires paysagers et fait l'objet d'une cartographie.

¹ Pour rappel, les territoires paysagers ont été différenciés à l'échelle du 1/50 000 sur base :

- de la morphologie topographique ou combinaison des formes principales (plateau et plaine) et secondaires du relief (vallée, dépression, colline, butte, versant) ;
- de l'altitude ;
- du modelé du relief traduit par son caractère faiblement ou fortement ondulé, disséqué ;
- de la répartition des occupations du sol : urbanisation, activités industrielles, labours, prairies, forêts, fagnes ;
- du type d'habitat (habitat groupé ou dispersé).

L'intégration de l'ensemble de ces informations thématiques est réalisée selon une démarche itérative. Les découpages sont superposés cartographiquement et font l'objet de confrontations sur le terrain, dans leurs traductions paysagères respectives.

Cette démarche conduit à différencier un certain nombre d'**aires paysagères** pour chaque territoire paysager étudié. Ces aires paysagères présentent des combinaisons spécifiques des caractéristiques relatives aux conditions physiques (relief, hydrographie, sol et sous-sol), à la morphologie agro-forestière, à la morphologie de l'habitat et aux structures industrielles, à l'échelle du 1/20 000.

Les aires paysagères présentées dans ce rapport sont donc la traduction de ce découpage plus fin des territoires paysagers.

2. REPERAGE DE "ZONES D'INFORMATION" ET IDENTIFICATION DE PERIMETRES PAYSAGERS TEMOINS

L'analyse et la caractérisation fines des paysages étudiés permet de repérer un certain nombre de zones, ainsi que des sites linéaires, présentant, en leur sein, des témoins, que ce soit d'une organisation naturelle ou sociétale du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production.

Ces zones, que nous appellerons "**zones d'information**", font l'objet d'une analyse plus approfondie qui vise la proposition d'un ou de plusieurs périmètres paysagers témoins.

Ces **périmètres paysagers témoins** sont choisis pour leurs qualités de lisibilité et de cohérence. Leur délimitation doit être réalisée sur le terrain, sur base des zones d'information. Le choix des limites est guidé tant par les horizons visuels que par la volonté de garder toute la signification attachée à la qualité de témoin du périmètre paysager.

Ces périmètres cartographiés à l'échelle du 1/10 000 sur le fond topographique de l'IGN, font l'objet d'une fiche de description et de caractérisation fines.

3. IDENTIFICATION DE FENETRES REPRESENTATIVES

Les analyses thématiques et leur intégration permettent également d'identifier des "**fenêtres**" **représentatives** des territoires paysagers.

L'identification de ces fenêtres a pour finalité l'observation des évolutions des paysages ainsi que l'identification et la compréhension des causes de ces évolutions afin d'en améliorer la gestion.

Une fenêtre représentative d'un territoire paysager est une "fenêtre ouverte" sur ce territoire. Elle doit donc comprendre chacun des éléments qui font la particularité du territoire concerné. Son choix ne doit pas chercher à éviter les pressions éventuelles subies par les paysages.

4. EXPLICITATION DES ELEMENTS DE LA DESCRIPTION FINE

Pour rappel, les descriptions fines des conditions physiques (relief, hydrographie, sols et sous-sols), des morphologies agro-forestières, des morphologies de l'habitat, des structures industrielles et des infrastructures de communication interrégionale sont, dans un premier temps, effectuées indépendamment les unes des autres.

Pour chacune, une double démarche, cartographique et bibliographique d'une part, d'observations de terrain d'autre part, se complètent.

4.1 CONDITIONS PHYSIQUES

4.1.1 Relief

Le relief et son modelé* conditionnent la perception de l'espace et caractérisent la dimension verticale du paysage de manière déterminante.

L'analyse du relief vise à mettre en évidence les formes secondaires du relief (buttes*, collines, vallées*, ...) mais aussi, plus localement, les lignes de crêtes qui limitent les horizons et offrent les points hauts d'où l'on bénéficie de vues lointaines et englobantes.

Données de base :

- . Modèle numérique de terrain (MNT) du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), Direction des Études hydrologiques et des Statistiques, établi en 1994 à partir des courbes de niveau figurant sur les cartes topographiques à 1/50 000 de l'IGN.
- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées.

4.1.2 Hydrographie

L'eau occupe peu d'espace *stricto sensu* mais influence considérablement le paysage. En effet, les cours d'eau ont façonné le relief des paysages d'aujourd'hui en entaillant plus ou moins profondément les plateaux et en imprimant dans ceux-ci leur morphologie particulière. Chaque fleuve ou rivière qui parcourt le territoire wallon présente une individualité à souligner.

Le réseau hydrographique conditionne l'implantation de l'habitat ainsi que la répartition des diverses occupations du sol. Au delà de son lit mineur, le cours d'eau influence donc un couloir plus ou moins large.

Plus localement, le caractère naturel ou non des berges ou le développement d'un réseau de fossés de drainages... sont autant d'éléments qui influencent le paysage.

Au delà du repérage des bassins et sous-bassins versants, des cours d'eau principaux et de leurs affluents, des plans d'eau d'importance majeure (lacs, étangs,...), l'analyse fine de l'hydrographie vise à différencier le territoire selon la physionomie du réseau hydrographique (orientation des cours d'eau, densité du chevelu) qui le caractérise.

Données de base :

- . Couche des bassins versants élaborée par digitalisation manuelle sur base du fond topographique IGN à 1/10 000. BASSINS_ORI (2000), Ministère de la Région wallonne (MRW), Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE), Division de l'Eau (DE), Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN).

* Les expressions suivies d'un astérisque sont explicitées dans le glossaire.

- . Couche du réseau hydrographique élaborée par digitalisation manuelle sur base du fond topographique IGN à 1/10 000 pour le Ministère de la Région wallonne (MRW), Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE), Division de l'Eau (DE), Direction des Cours d'eau non navigables (DCENN).
- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées.

4.1.3 Sol et sous-sol

Outre le fait que la constitution géologique détermine les morphologies du relief, l'exploitation par l'homme des matériaux rocheux et des minerais laisse de nombreuses traces dans le paysage : sites et structures d'exploitation mais aussi matériaux de construction qui, liés à la lithologie locale, marquent le paysage à travers la palette chromatique et texturale de l'architecture rurale traditionnelle.

Connaître la nature des sols permet aussi d'en évaluer les qualités et propriétés agronomiques qui déterminent leur mise en valeur préférentielle (traces lisibles dans le paysage).

Aucun découpage n'a été ébauché pour la thématique du sol et du sous-sol. C'est en effet avant tout dans les éléments explicatifs qu'elles apportent à certaines observations relatives à l'utilisation du sol (dans sa nature et dans ses formes), que ces composantes ont été exploitées.

Données de base :

- . Cartes géologiques de Belgique de l'Institut cartographique militaire à l'échelle du 1/40 000, version papier (1897-1903).
- . Couche des constitutions géologiques et lithologiques digitalisée manuellement d'après les cartes géologiques de Belgique de l'Institut cartographique militaire à l'échelle du 1/40 000, version numérisée 1.1 (2003) de l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique, Service géologique de Belgique, DPT VII.
- . Carte des principales associations de sols* (ASSOC_SOLS) numérisée en 1994 pour le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), Direction des Études hydrologiques et des Statistiques, selon la légende de la carte de base établie en 1974 par R. Maréchal et R. Tavernier (document au 1/500 000).
- . Cartes des sols de Belgique et textes explicatifs (1958-1991), IRSIA, Gand.

4.2 MORPHOLOGIES AGRO-FORESTIERES

L'occupation du sol appose une texture, une peau, sur le relief et ce, de manière d'autant plus importante que celui-ci est faible. Outre la compartimentation que peuvent créer bois et massifs forestiers, l'alternance des boisements, herbages et cultures anime en effet les paysages ruraux par le patchwork de couleurs et de textures qu'elle offre.

L'analyse met en évidence les différents types d'occupation du sol, leur disposition par rapport aux éléments physiques du relief, ainsi que leur disposition relative.

Pour ce faire, l'approche descriptive se base, dans un premier temps, sur une analyse cartographique comparée des cartes IGN actuelles et de la carte de Ferraris² (cf. également annexe I).

² La carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris² (1770-1778) ou « carte de Ferraris » est utilisée pour l'analyse des paysages de la fin du 18^e siècle et de leur évolution. Cette carte offre en effet le double avantage d'être largement diffusée et de couvrir la quasi-totalité du territoire belge. D'autres sources anciennes sont envisagées comme la carte de l'ICM dite du « Dépôt de la Guerre » (~1865), la carte de l'IGM de l'après-guerre au 1/50 000 (1952-1953) et/ ou les premières photographies aériennes (1950). Elles n'ont cependant pas été exploitées à ce stade-ci, l'analyse de la carte de Ferraris paraissant être un bon compromis entre le temps de travail investi et la qualité de l'information.

L'interprétation des photographies aériennes permet, en complément, de caractériser le parcellaire : dimension (petite, grande, voire très grande), forme (ramassée, rubanée ou tout à fait irrégulière) et clôture des parcelles (parcelles encloses ou ouvertes).

L'analyse du réseau viaire local rend compte de la disposition des chemins par rapport au relief, de la densité et du maillage des chemins.

Données de base :

- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées.
- . Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris (1770-1778), reproduction couleur réduite à 1/25 000, clichés offset et impression Crédit Communal de Belgique (1965), Bibliothèque royale de Belgique et Editions Pro Civitate, Bruxelles.
- . Photographies aériennes (1991 et 1996) à l'échelle du 1/20 500 de l'Institut Géographique National (IGN)
- . Couche d'information Navstreets - Street Data, au format numérique, Version 9.0 (2002).

4.3 MORPHOLOGIES DE L'HABITAT

Le bâti participe au paysage par sa morphologie et ses caractéristiques urbanistiques. L'urbanisation, aussi bien autour des agglomérations qu'en milieu rural, est également l'un des éléments frappants du paysage et de ses évolutions récentes.

La présente démarche vise la caractérisation de l'habitat selon la hiérarchisation d'échelle suivante :

- . urbain/ rural,
- . habitat groupé* / dispersé* / intermédiaire,
- . dimension du groupement : ville / bourg / village / hameau,
- . forme de groupement,
- . implantation de l'habitat par rapport au relief (sitologie),
- . mode d'assemblage des maisons,
- . âge de l'habitat (traditionnel, industriel, post-industriel),
- . matériaux de construction comme expression du substrat et des conditions du milieu,
- . volumétrie des maisons (dont la forme du toit) comme expression culturelle.

L'interprétation comparative de la carte IGN à 1/20 000 et de la carte de Ferraris complète cette analyse. Elle permet en effet de repérer les structures anciennes et d'en observer les évolutions.

Données de base :

- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées
- . Carte des types d'habitat rural en Wallonie de Christians C. (1984) in *Architecture rurale de Wallonie, Le Tournaisis*, P. Mardaga, Liège
- . Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris (1770-1778), reproduction couleur réduite à 1/25 000, clichés offset et impression Crédit Communal de Belgique (1965), Bibliothèque royale de Belgique et Editions Pro Civitate, Bruxelles.
- . Photographies aériennes (1991 et 1996) à l'échelle du 1/20 500 de l'Institut Géographique National (IGN)
- . Couche du bâti issu du Plan de Localisation Informatique (PLI) du Ministère de la Région wallonne (MRW), Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), Division de l'Observatoire de l'Habitat (DOH). Le PLI identifie les parcelles, le bâti, les servitudes et les voiries issus des planches cadastrales, vectorisés et calés sur les cartes topographiques à 1/10 000 de l'IGN.

4.4 STRUCTURES INDUSTRIELLES

Les structures industrielles contribuent à la structure des paysages. Selon le type d'activité, le mode d'implantation sur le territoire et les structures annexes associées, les activités industrielles marquent les paysages de manière plus ou moins visibles (vestiges des installations, sites d'exploitation en activité ou abandonnés...). Certaines activités industrielles ont entraîné une forte immigration de population et, associé à celle-ci, le développement de quartiers de logements ouvriers.

La présente analyse vise à apprécier l'emprise paysagère des sites repérés et à identifier les structures construites verticales éventuelles (points d'appel dans le paysage).

Données de base :

- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées

4.5 INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION INTERREGIONALE

L'étude du réseau des voies de communication interrégionale vise l'identification des structures de communication, la compréhension de leur évolution ainsi que l'analyse de leur perception paysagère.

Données de base :

- . Cartes topographiques IGN à 1/20 000, scannées et géoréférencées
- . Couche d'information Navstreets - Street Data, au format numérique, Version 9.0 (2002) complétée d'après la nouvelle carte topographique IGN à 1/50 000.
- . Couche des lignes voyageurs et des lignes marchandises du réseau ferroviaire belge (CDFER) obtenue par digitalisation manuelle d'après le fond topographique IGN 1/10 000 pour l'ancien Ministère des Travaux Publics, Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), Direction générale des Autoroutes et des Routes (D.G.1).
- . Couche du tracé du parcours du Train à Grande Vitesse (TGV) digitalisé par l'Institut Wallon sur base de films 1/10 000 fournis par la DGATLP, Ministère de la Région wallonne (MRW), Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), Division de l'Observatoire de l'Habitat (DOH).
- . Couche du Réseau Autonome de Voies Lentes (Ravel), Ministère de la Région wallonne (MRW), Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP), Division de l'Observatoire de l'Habitat (DOH).
- . Couche numérique des voies navigables, Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), Direction générale des Voies Hydrauliques (D.G.2).

Chapitre II : APPLICATION AU TOURNAISIS

La méthodologie d'identification des paysages témoins décrite ci-dessus a été appliquée à une partie du Tournaisis. Le choix de cette région pour une première application de la méthode est justifié par la grande diversité de paysages qu'elle présente sur une superficie relativement réduite.

Si le caractère approfondi de la méthode n'a pas permis de couvrir la totalité de la zone pressentie, la diversité des paysages rencontrés a permis, sinon de valider la méthode, du moins de tirer de nombreux enseignements qui guideront son extension à un plus grand échantillon des territoires paysagers wallons. Cette extension devra, dans un premier temps, passer par la poursuite de l'étude du Tournaisis pour valider les effets de bordure mis en évidence.

Le texte ci-dessous rapporte l'application au Tournaisis de la méthode. Pour la partie descriptive, il est présenté sur deux colonnes, la première rendant compte des caractéristiques analysées, la seconde mettant en exergue la transcription de celles-ci dans les paysages, notamment par des photographies prises sur le terrain. La différenciation en aires paysagères à laquelle conduit cette démarche, le repérage des zones d'information et la proposition de périmètres paysagers témoins sont ensuite présentés. Enfin, une fenêtre représentative des territoires paysagers étudiés est également proposée.

Le texte relatif aux descriptions fines présente un niveau de détails qui en alourdit peut-être la lecture. La seconde colonne permet néanmoins une lecture synthétique. Il semblait en effet important de permettre au Comité d'accompagnement de se rendre compte de la démarche dans son intégralité. Pour la suite, l'équipe de recherche propose de limiter la rédaction de la description aux seuls éléments nécessaires à la compréhension de la différenciation en aires paysagères. L'accent serait alors porté sur les zones d'information et sur les périmètres paysagers témoins proposés.

Enfin, dans la mesure où cette méthode s'appuie sur les territoires paysagers, l'analyse a été réalisée au départ de ce découpage. La présentation des résultats suit également ce schéma.

1. PLAINE SCALDIENNE DU TOURNAISIS



Au nord de Tournai, la plaine de l'Escaut est caractérisée par des paysages de labours sur un relief plat. Dans la région mouscronnoise, l'urbanisation continue empreint les paysages. A l'approche de Tournai, l'habitat de villages de réseau routier de ce territoire connaît une atténuation progressive de la dispersion intercalaire* qui le caractérise au nord.¹*

¹ FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *Les territoires paysagers de Wallonie*, Etudes et documents, n°4, CPDT, DGATLP, Namur, p. 18.

1.1 DESCRIPTION

1.1.1 Conditions physiques

1.1.1.1 Relief

La carte 1 illustre le relief de la Plaine scaldienne du Tournaisis.

L'analyse du relief conduit à distinguer quatre zones.

Dans la partie nord du territoire de la Plaine scaldienne du Tournaisis, la région de Mouscron - Dottignies (I) est caractérisée par un relief de légères buttes (petits bombements de sables yprésiens isolés par la Grande Espierres et ses affluents) correspondant à la retombée méridionale des collines du Heuvelland séparant les bassins de la Lys et de l'Escaut. Le relief y est "légèrement ondulé" à "ondulé" avec des pentes parfois significatives (Mont, Leu, Quevaucamp). Les altitudes culminent à 71 m à Mouscron, 57 m à Luigne, 42 m à Mont-à-Leu et 40 m au nord d'Herseaux ainsi qu'au nord du hameau de Quevaucamp.

Au sud de la région de Mouscron - Dottignies, s'étend une vaste zone au relief de plaine (II) dont l'altitude oscille entre 16 et 20 m. Elle est limitée au sud par le Rieu de Templeuve tandis qu'à l'est, elle vient buter sur le bourrelet sablo-limoneux qui borde la plaine alluviale de l'Escaut.

Au sud du Rieu* de Templeuve, le relief s'accroît légèrement, formant une zone de transition entre les reliefs de plaine* et de bas-plateau* d'Ath-Soignies (III).

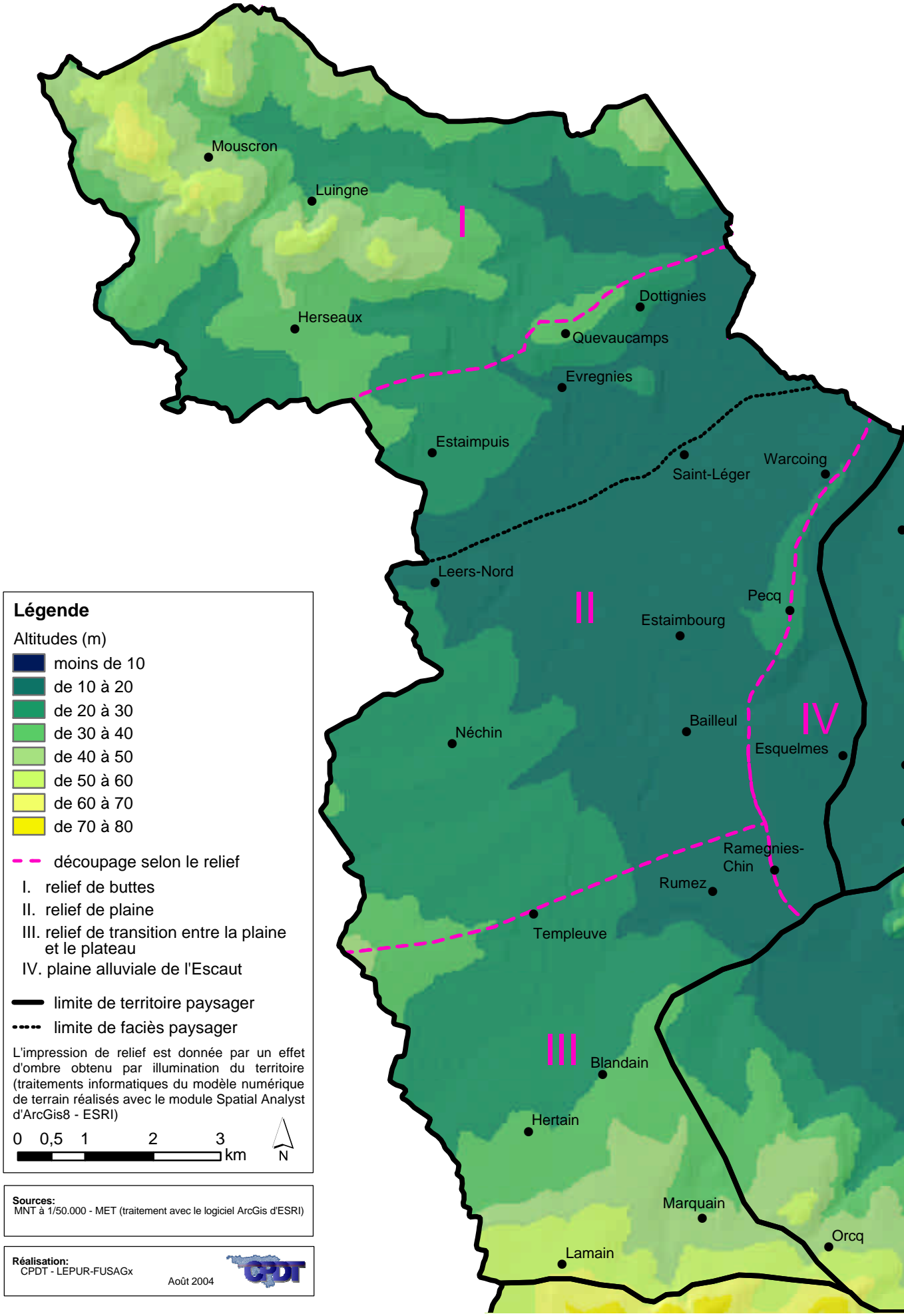
En bordure est du territoire, la plaine alluviale de l'Escaut (IV), relativement large et plate, présente une altitude d'environ 15 m.

Le caractère globalement plat du relief de ce territoire met en avant les légères buttes qui ponctuent les paysages de sa partie nord. Dans ce contexte, les composantes végétales et le bâti constituent les principaux éléments verticaux qui animent les paysages.



Vue sur la butte de Malcense depuis le hameau de Long Bout à Herseaux

Carte 1 - Relief de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Légende

- Altitudes (m)
- moins de 10
 - de 10 à 20
 - de 20 à 30
 - de 30 à 40
 - de 40 à 50
 - de 50 à 60
 - de 60 à 70
 - de 70 à 80

- découpage selon le relief
- I. relief de buttes
- II. relief de plaine
- III. relief de transition entre la plaine et le plateau
- IV. plaine alluviale de l'Escaut

- limite de territoire paysager
- limite de faciès paysager

L'impression de relief est donnée par un effet d'ombre obtenu par illumination du territoire (traitements informatiques du modèle numérique de terrain réalisés avec le module Spatial Analyst d'ArcGis8 - ESRI)



Sources:
MNT à 1/50.000 - MET (traitement avec le logiciel ArcGis d'ESRI)

Réalisation:
CPDT - LÉPUR-FUSAGx
Août 2004

1.1.1.2 Hydrographie

La carte 2 illustre le réseau hydrographique de la Plaine scaldienne du Tournaisis.

Le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis appartient dans son entièreté au bassin de l'Escaut. Situé en rive gauche du fleuve, les principaux cours d'eau qui le parcourent sont, du nord au sud, l'Ancienne Espierres, le Rieu Haut Pont et enfin le Rieu de Templeuve.

L'Ancienne Espierres, rectifiée et parallèle au Canal de l'Espierres, est orientée O – E et se jette dans l'Escaut au sud d'Espierres.

Ses affluents nord sont orientés ONO – ESE tandis que ses affluents sud sont orientés OSO – ENE.

Dans sa partie nord (la), ce bassin versant présente un réseau de cours d'eau peu dense. Trois affluents importants de l'Ancienne Espierre y coulent : l'Esperlion, le Rieu du Pont Bleu et la Grande Espierres.

L'Esperlion, qui se jette dans l'Ancienne Espierres à Saint-Léger, et le Rieu du Pont Bleu, qui la rejoint sur le territoire de Warcoing (à 'La Pomme d'Or'), présentent des plaines alluviales très peu marquées.

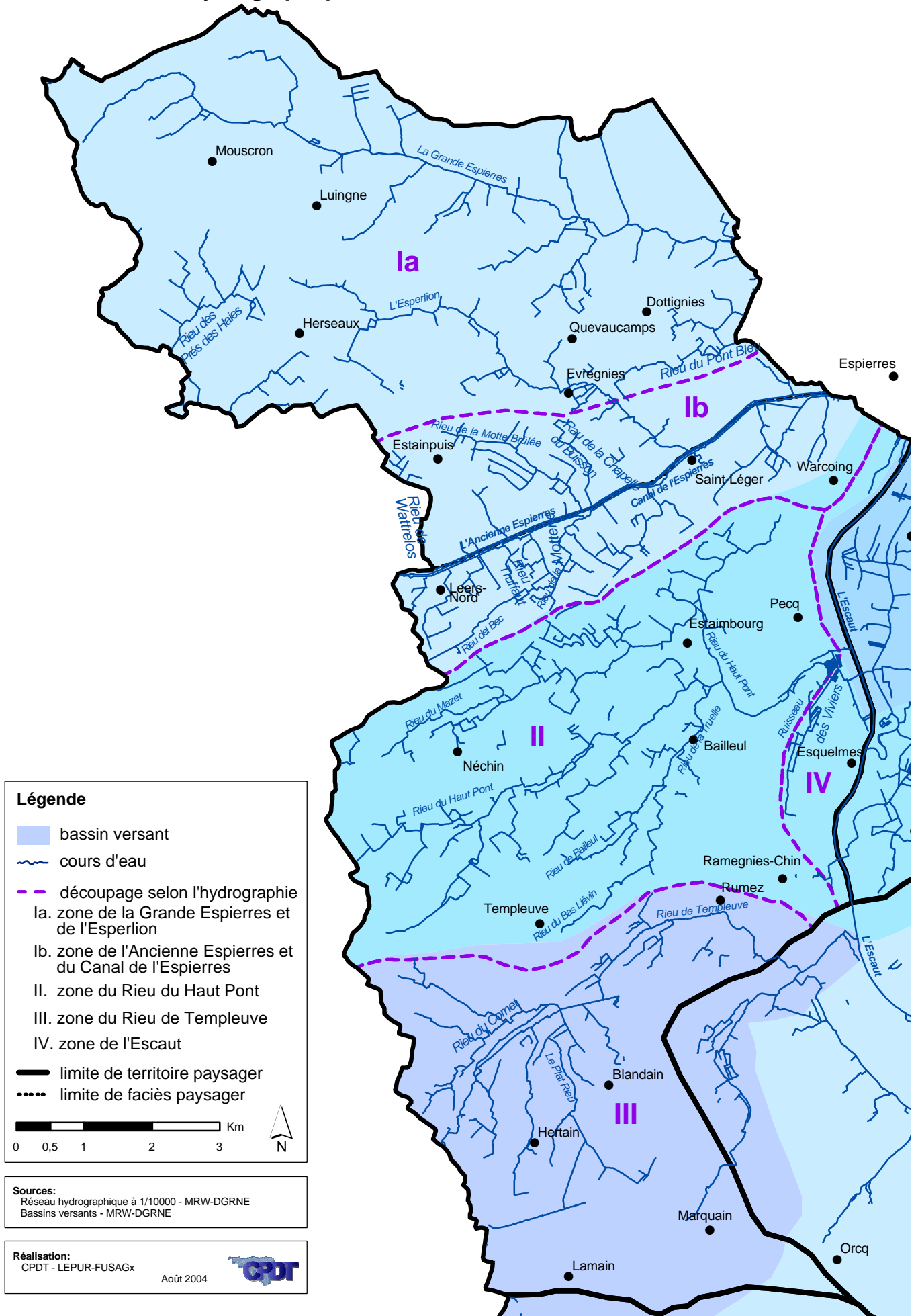
La Grande Espierres, à la large plaine alluviale, présente une orientation similaire aux autres affluents de l'Ancienne Espierres mais, en fin de parcours, elle butte sur la bordure sablo-limoneuse de la vallée de l'Escaut. Elle se jette donc dans l'Ancienne Espierres avec une orientation N - S au niveau du village d'Espierres. Ses bordures sont souvent marquées par un petit talus, tout comme celles du Rieu des Prés des Haies qui coule au sud-ouest du bassin versant.

La Grande Espierres comme l'Esperlion marquent peu les paysages du nord du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis. Le plus souvent, seul un petit talus les signale par la végétation rivulaire qui s'y développe.



Seule une végétation rivulaire herbacée signale l'Esperlion dans le paysage à Herseaux

Carte 2 - Réseau hydrographique de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Dans sa partie sud (IIb), le bassin versant de l'Ancienne Espierres présente un réseau relativement dense de petits ruisseaux souvent peu marqués.

Encore au nord de l'Ancienne Espierres, le Rieu de Watrelos, qui coule à la frontière franco-belge, le Rieu de la Motte Brûlée ou encore le Ruisseau de la Chapelle du Buisson sont parfois de simples fossés. Les affluents sud sont également pour la plupart des fossés qui se recoupent, suivent les limites parcellaires et traversent parfois des petits dos limoneux (Rieu del Bec (ou d'Elbeq), Rieu Truffaut, Rieu de la Motterie).

L'Ancienne Espierres et le Canal de l'Espierres, par contre, marquent le paysage par les rideaux de peupliers qui bordent ce dernier. Les petits affluents de l'Ancienne Espierres sont souvent de simples fossés à peine perceptibles dans le paysage.



L'Ancienne Espierres et le Canal de l'Espierres bordé d'un double rideau d'arbres (pont à Estaimpuis)

De direction SO - NE, le Rieu du Haut Pont ou Rieu du Pas à Wasmes draine la partie centrale du territoire de la Plaine scaldienne du Tournaisis (II). Ce bassin versant présente une densité de cours d'eau importante. Au sud d'Estaimbourg, il est rejoint par son affluent nord, le Rieu de Mazet (ou des Prés Tasson). A ce niveau, le Rieu du Haut Pont forme un coude brusque et prend une orientation N - S pour contourner le bourrelet sablo-limoneux de Pecq avant de reprendre la direction SO - NE pour se jeter dans l'Escaut au sud de Pecq.

Son affluent sud, le Rieu de la Truelle est formé par la réunion de petits ruisseaux peu individualisés aux nombreuses interconnexions. Sa plaine alluviale, très peu perceptible jusque là, ne se marque qu'à partir d'une ligne nord-sud passant approximativement par Estaimbourg-Bailleul.

La partie centrale du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis présente une densité de cours d'eau importante. Les ruisseaux qui y coulent sont cependant peu perceptibles dans le paysage.

Le sud du territoire de la plaine scaldienne du Tournaisis est drainé par l'important Rieu de Templeuve (III).

Le Rieu de Templeuve prend sa source en France. De direction générale SO – NE, il prend temporairement une direction NO – SE au niveau de Rumez où il butte sur le bourrelet sablo-limoneux de Ramegnies-Chin. Il se jette ensuite dans l'Escaut à Pont-à-Chin.

Ses affluents sont parfois de simples fossés, souvent peu perceptibles (par exemple Rieu du Cornet au nord et Plat Rieu au sud) et dont le réseau présente une faible densité.

L'Escaut (IV) constitue la limite orientale du territoire de la plaine scaldienne du Tournaisis. Sa plaine alluviale, large ici de 500 à 1200 m, est bordée de part et d'autre par un talus important. Cette vallée très marécageuse est drainée par un complexe de petits canaux. En rive gauche, le Ruisseau des Viviers est probablement un bras-mort de l'Escaut.

Le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis ne présente aucune étendue d'eau d'importance majeure.

Dans le sud du territoire de la plaine scaldienne du Tournaisis, c'est une nouvelle fois la végétation – buissons, végétation rivulaire – qui imprime la marque du Rieu de Templeuve dans le paysage. La concentration des peupleraies à ses abords en est une autre manifestation.



Les buissons qui longent le Rieu de Templeuve le signalent dans le paysage. A l'arrière-plan, une peupleraie matérialise le changement d'orientation du cours d'eau (Ramegnies-Chin).

L'Escaut, parfois signalé par un alignement d'arbres, imprime sa marque dans le paysage.



L'Escaut depuis sa rive droite (Pottes)

1.1.1.3 Sol et sous-sol

La carte 3 présente les constitutions géologique et lithologique de la Plaine scaldienne du Tournaisis. La carte 4 présente les principales associations de sols* de ce territoire.

Les sols du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis sont dominés par les limons. Ces limons, en association modérément humide dans la plus grande partie du territoire, présentent une bonne aptitude agronomique.

L'extrémité nord de la région de Mouscron – Dottignies se distingue par quelques bancs de sols sablo-limoneux en association modérément humide.

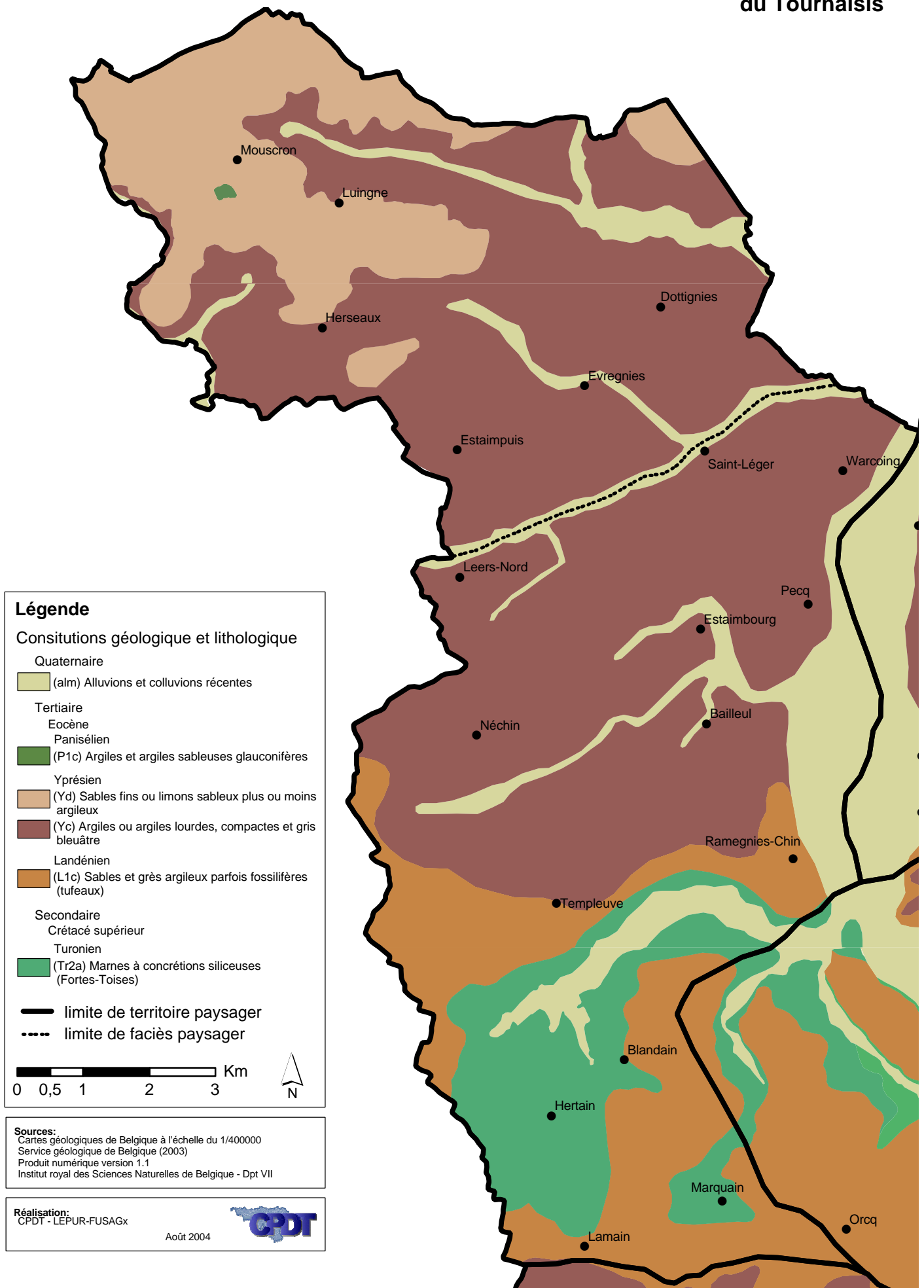
La carte des principales associations de sols permet également de mettre en évidence le bourrelet sablo-limoneux en bordure de l'Escaut sur lequel de nombreux cours d'eau viennent buter.

L'extrémité sud du territoire, couverte par des limons en association normale, présente les meilleures aptitudes agronomiques du territoire.

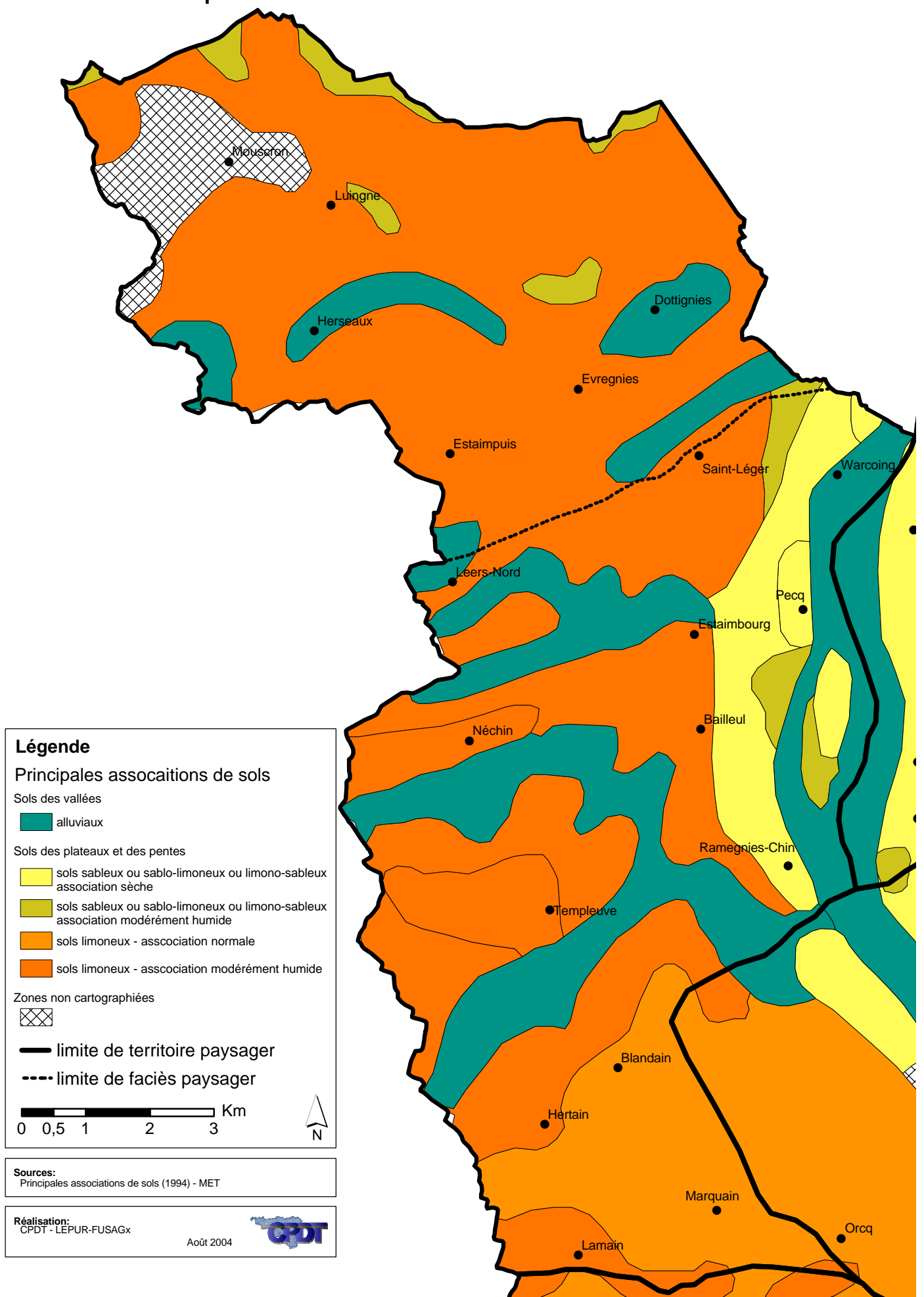
Les sols des vallées et des dépressions, constitués de sédiments alluviaux ou colluviaux récents, sont caractérisés par une humidité importante.

C'est tout particulièrement à travers les aptitudes agronomiques qui les caractérisent que les sols impriment leur marque dans le paysage. Sur le territoire paysager de la plaine scaldienne du Tournaisis, l'extension des bons sols au sud du Rieu de Templeuve, par exemple, se marque dans le développement particulier des labours.

Carte 3 - Constitutions géologique et lithologique de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Carte 4 - Principales associations de sols de la Plaine scaldienne du Tournaisis



1.1.2 Morphologies agro-forestières

La carte 5 illustre les découpages du territoire de la Plaine scaldienne du Tournaisis sur base de ses morphologies agro-forestières.

L'occupation du sol du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis est dominée par les terres agricoles. Elle est également caractérisée par la rareté des bois.

D'une manière générale, les labours dominant. Ils s'étendent partout en restant à l'écart des creux du relief occupés par les cours d'eau et à l'écart des lieux d'habitat (villages et maisons isolées). Globalement, le rapport labours / herbages est de 8 / 2 sur ce territoire.

A l'époque de Ferraris, les campagnes présentaient une superficie labourée plus importante qu'aujourd'hui (de l'ordre de 90 % des superficies agricoles). Les herbages étaient en effet strictement limités aux fonds humides (bordure de l'Escaut, ruisseau des Viviers, Rieu de Templeuve). Il s'agissait en outre de prés marécageux.

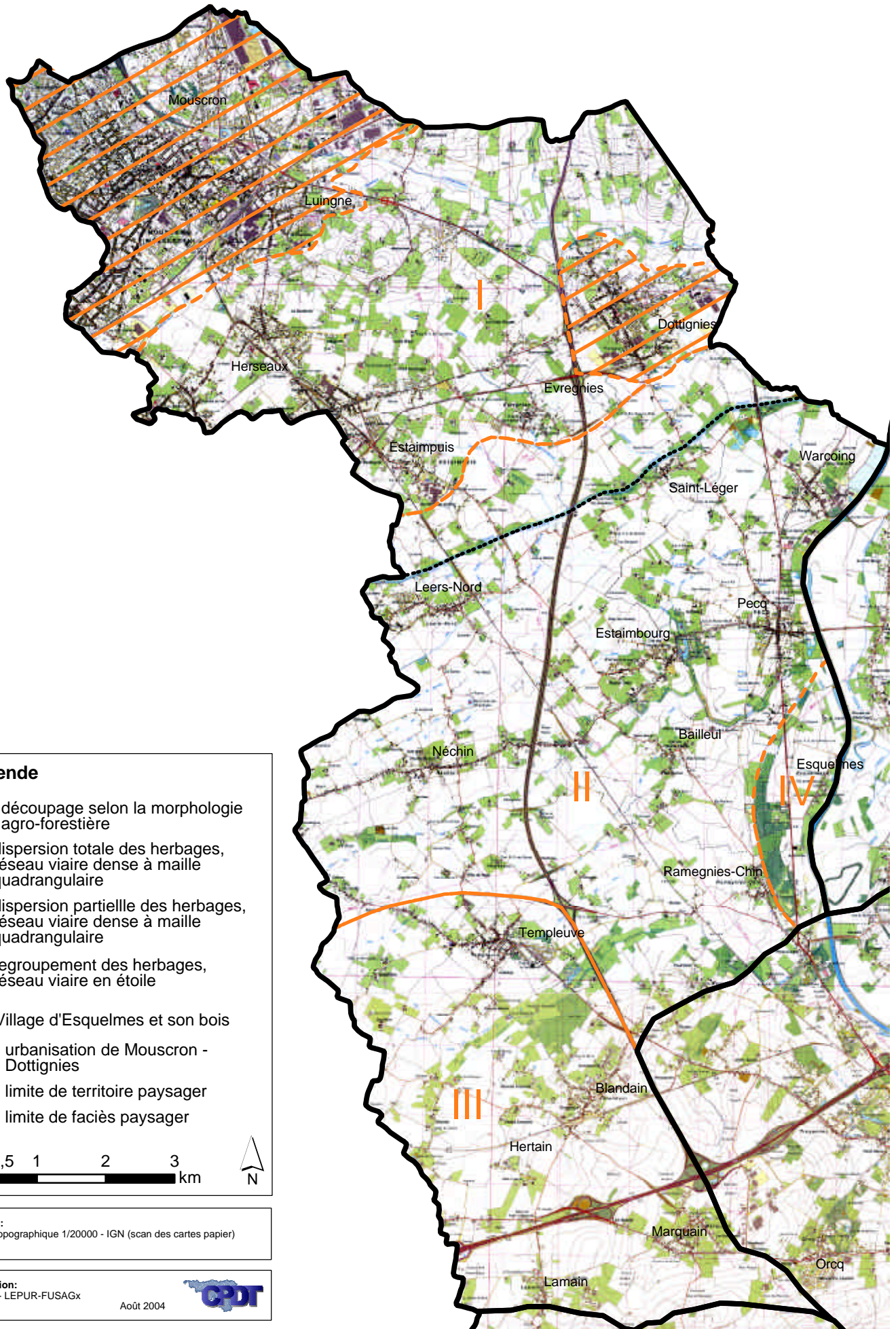
Déjà peu présents à l'époque de Ferraris, les boisements se localisent sur les fonds trop humides des vallées du Rieu de Templeuve et du Ruisseau du Viviers (ancien méandre de l'Escaut) à Esquelmes. Ils sont composés de feuillus. Aujourd'hui, quelques peupleraies accompagnent les bois en bordure du Ruisseau du Viviers et se substituent aux herbages dans les fonds humides surtout au sud du territoire, dans la vallée du Rieu de Templeuve.

Les vergers et petits jardins potagers encadrés de haies vives qui accompagnaient autrefois les lieux d'habitat repérables sur la carte de Ferraris ont pratiquement tous disparus aujourd'hui.

Il en est de même des grands alignements d'arbres, situés le long des chemins qui s'additionnent à l'ensemble des fermetures visuelles de ces paysages.


L'analyse de l'occupation du sol et des morphologies agro-forestières permet de distinguer trois zones au sein du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis.

Carte 5 - Morphologies agro-forestières de la Plaine scaldienne du Tournaisis

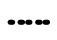


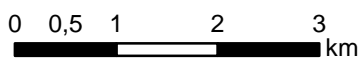
Légende

- - - découpage selon la morphologie agro-forestière
- I. dispersion totale des herbages, réseau viaire dense à maille quadrangulaire
- II. dispersion partielle des herbages, réseau viaire dense à maille quadrangulaire
- III. regroupement des herbages, réseau viaire en étoile
- IV. Village d'Esquermes et son bois

 urbanisation de Mouscron - Dottignies

 limite de territoire paysager

 limite de faciès paysager



Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



Dans un premier temps, c'est l'emprise de l'urbanisation (principalement de Mouscron et de Dottignies) sur les espaces ruraux de la partie nord du territoire qui a conduit à identifier deux faciès, le faciès Mouscronnois au nord et le faciès du nord-ouest Tournaisis au sud.

Indépendamment de ce facteur, la zone de Mouscron-Dottignies (I) se distingue du reste du territoire par sa morphologie agraire. La dispersion* de l'habitat y a en effet favorisé l'émiettement des prairies associées aux fermes éparpillées. Ce patchwork est constitué de parcelles aux formes non géométriques, généralement ramassées, de petite taille. Le réseau viaire, à mailles quadrangulaires relativement irrégulières, y est assez dense.

Cette organisation particulière de l'espace correspond à la partie encore visible d'un système de bocage* complet aujourd'hui disparu.

L'analyse de la carte de Ferraris permet d'identifier deux structures présentes au 18^{ème} siècle : le paysage de bocage - paysage d'enclos caractérisé par un habitat dispersé combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de rideaux d'arbres combinant majoritairement herbages et élevages - et le paysage ouvert. Aujourd'hui, seules les différences d'habitat se sont maintenues, pas le maillage de haies.

Le maillage de haies le plus complet et le plus serré se situait au nord du territoire paysager dans la région de Mouscron, au contact avec la Flandre. On observait là un bocage complet ("petit bocage"¹).

Plus au sud, jusqu'au Rieu de Templeuve, les parcelles incomplètement encloses de haies alternaient avec des alvéoles plus ou moins grandes de champs ouverts.

Au sud du Rieu de Templeuve et en bordure de l'Escaut, au groupement en villages correspondaient les champs ouverts.

L'espace agricole du nord de ce territoire présente un paysage particulier : de petites de parcelles de cultures et d'herbages y alternent en un patchwork de textures et de couleurs que ponctuent çà et là des bouquets d'arbres.



L'alternance des champs et des prés structure le paysage rural du nord-ouest Tournaisis (Dottignies)

¹ GENICOT L.F (dir) (1984), *Architecture rurale de Wallonie. Tournaisis*, Bruxelles-Liège, Ed. Mardaga, p. 39.

Avec une occupation agricole de l'espace assez similaire en proportions (les labours occupent de l'ordre de 85 % des terres agricoles), la partie sud du territoire (II et III) se différencie par la répartition des prairies. Celles-ci sont principalement localisées en bordure des cours d'eau et des lieux d'habitat dont le groupement s'accroît vers le sud, laissant de plus grandes étendues aux labours.

Les parcelles présentent les mêmes caractéristiques que dans le nord du territoire : formes ramassées, non géométriques et petite taille. Le réseau viaire présente également des mailles quadrangulaires relativement irrégulières et une densité importante (II).

Ce n'est qu'au sud du Rieu de Templeuve, à l'extrémité méridionale du territoire, que le réseau viaire commence à présenter une morphologie en étoile liée au caractère groupé de l'habitat (III). A cela correspond une accentuation du groupement des herbages qui disparaissent quasi totalement des terres éloignées des villages.

Une zone se distingue par la forme de ses parcelles : entre les villages de Saint-Léger et d'Estaimbourg, les parcelles agricoles présentent des formes rectangulaires et allongées. Cette particularité est à mettre en relation avec l'important réseau de fossés de drainage qui parcourt cette zone.

Une zone (IV) a été mise en évidence comprenant le seul bois important du territoire situé en bordure du Ruisseau du Viviers et associé au château d'Esquelmes. Cette zone est délimitée à l'est par l'Escaut.

Si la taille et la forme des parcelles restent similaires à celles de la zone décrite ci-dessus, les prairies se mélangent moins aux cultures. Cette moindre dispersion correspond à la moindre dispersion de l'habitat qui caractérise également cette zone (cf. description des morphologies de l'habitat) et qui en influence le paysage.

Esquelmes se singularise par la présence d'un bois important.

1.1.3 Morphologies de l'habitat

La carte 6 différencie les morphologies de l'habitat de la Plaine scaldienne du Tournaisis.

La Plaine scaldienne du Tournaisis est actuellement caractérisée par quatre zones relativement bien distinctes du point de vue de l'habitat.

Une première zone (I), située au nord-ouest du faciès du Mouscronnois, se caractérise par une urbanisation continue et dense ayant pour point d'ancrage la ville de Mouscron.

Elle englobe le village de Luigne et joint les villages de Herseaux et Estaimpuis qui se sont également étendus et densifiés depuis les deux derniers siècles.

Cette densification et extension du bâti tient à plusieurs facteurs. Parmi ceux-ci, on peut citer le développement industriel de la région de Mouscron ainsi que du triangle Lille-Roubaix-Tourcoing, tout proche, auxquels doit être associé un accroissement démographique important, et ce, dès le milieu du 19^e siècle.

On remarque que Mouscron et Luigne sont entourés d'une couronne de zones d'activités économiques.

Dans les centres, le bâti est généralement jointif et sans retrait. Certains quartiers sont particulièrement marqués par l'habitat ouvrier textile².

Trois petites poches peuvent être mises en évidence dans cette zone, bien lisibles sur la carte IGN (1/20 000). Elles se caractérisent par des parcelles non urbanisées (prés ou labours) et de l'habitat non jointif associant reliques d'habitat traditionnel (petites maisons bicellulaires ou fermes en carré) et habitat pavillonnaire récent.

Au nord-est du territoire, le village de Dottignies (Ib) fait également partie de la première zone. Il s'est étendu et densifié de manière importante depuis deux siècles, ayant lui aussi accueilli une industrie textile.

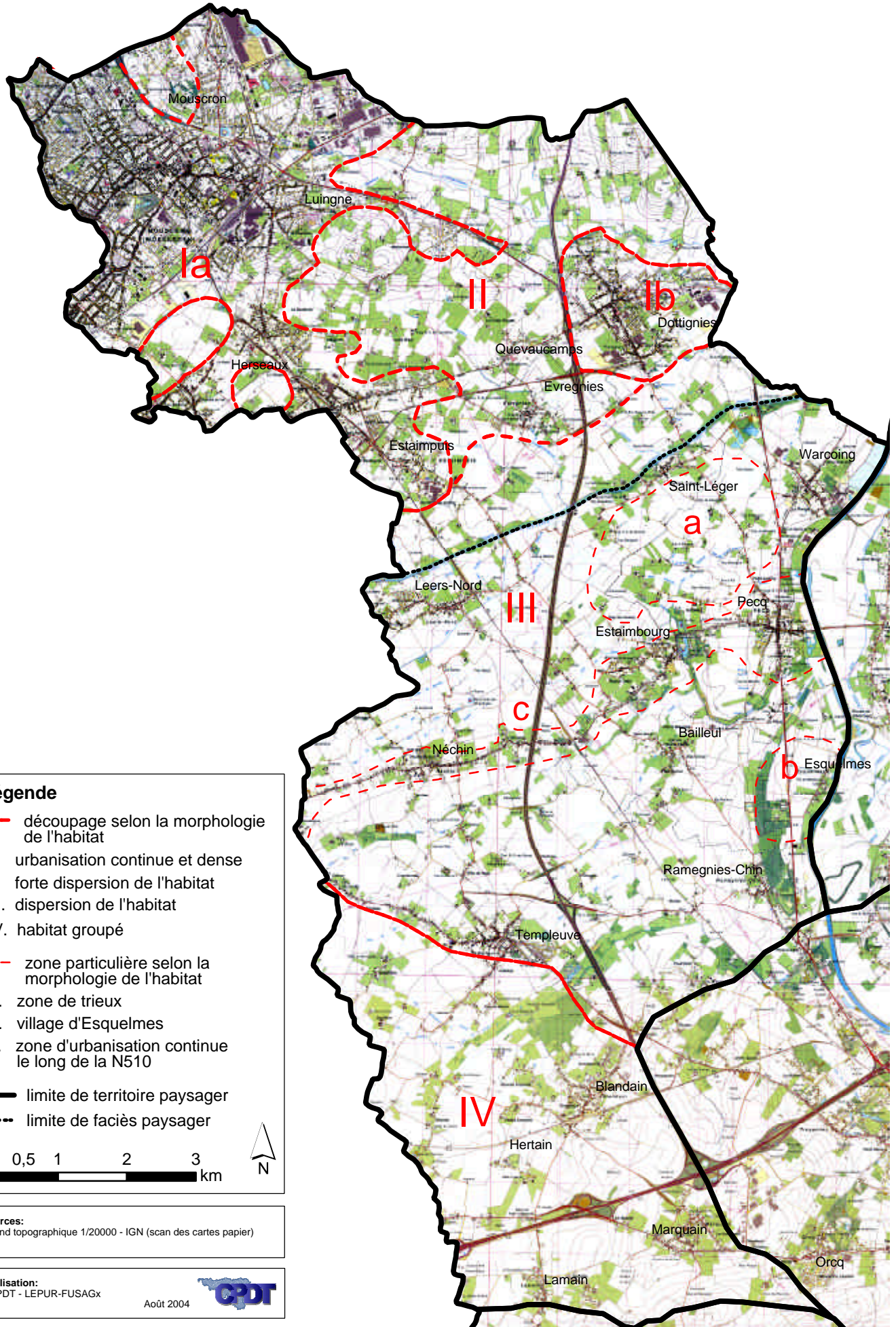
Mouscron constitue le point d'ancrage d'une urbanisation dense et continue qui englobe le village de Luigne et, dans une moindre mesure, ceux de Herseaux et Estaimpuis. Dottignies présente le même caractère.



La silhouette de Mouscron, bâti sur une butte, est visible de plusieurs endroits

² BRAUSCH V. (1987) *L'habitat textile mouscronnois au début du XX^e siècle. Première approche*, Mémoires de la Société d'histoire de Mouscron et de la région, t. IX, fasc. 2, pp. 73-89.

Carte 6 - Morphologies de l'habitat de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Légende

- - - découpage selon la morphologie de l'habitat
- I. urbanisation continue et dense
- II. forte dispersion de l'habitat
- III. dispersion de l'habitat
- IV. habitat groupé
- - - zone particulière selon la morphologie de l'habitat
- a. zone de trieux
- b. village d'Esquelmes
- c. zone d'urbanisation continue le long de la N510
- limite de territoire paysager
- limite de faciès paysager


0 0,5 1 2 3 km

N

Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



Une seconde zone (II) est située à l'est de Mouscron. Le type d'habitat y correspond globalement à l'habitat à dispersion intercalaire* qui caractérisait la région à la fin du 18^e siècle : si l'on compare la carte IGN au 1/20 000 à la carte de Ferraris, on y observe en effet plusieurs hameaux et villages restés assez proches quant à leur forme, leur étendue et, dans une certaine mesure, leur densité de la fin du 18^e siècle. Entre ceux-ci se trouvent dispersés une série de bâtiments isolés.

On remarque néanmoins plusieurs différences :

- .un éclaircissement de la dispersion (on constate clairement la disparition d'un certain nombre de bâtiments)
- .la disparition de l'association habitat dispersé – clôtures végétales. Seuls persistent encore l'habitat dispersé ainsi que quelques traces de ces clôtures dans la parcellisation et le type d'occupation du sol.
- .la disparition des vergers qui étaient alors presque systématiquement associés au bâti, dans le Tournaisis, comme le montre la carte de Ferraris.
- .l'apparition de nouvelles constructions dans les villages et dans une moindre mesure les hameaux
- .le développement de quelques zones plus clairement résidentielles

Cependant, un bon nombre de grosses fermes en carré et d'autres de taille plus modeste ont subsisté à travers toute cette zone qui a conservé en grande partie, dans les parties liées à l'habitat dispersé, son caractère originel, repérable sur la carte de Ferraris

Comme dans la majeure partie du Tournaisis rural, à l'exception de la région des carrières, les constructions traditionnelles (constructions bi-cellulaires, fermes en carré, etc) sont généralement en briques et les toits en tuiles ondulées rouge orangé.

Le faciès du Nord-Ouest Tournaisis est divisé en deux parties par une ligne passant grosso modo par Templeuve et Tournai. Cette ligne d'importance nationale, voire même internationale³ marque la frontière entre habitat dispersé et habitat groupé.

L'habitat rural du mouscronnois présente une dispersion intercalaire encore proche de celle qui le caractérisait au 18^e siècle. Le bâti, composé en majeure partie de bâtiments traditionnels de briques rouges au toit de tuiles ondulées rouge orangé, y anime le patchwork composé par les herbages et les cultures.



Fermes et hameaux animent les paysages ruraux (Malcense)

³ GENICOT L.F (dir), *op cit.*, p.42.

La troisième zone située au nord de cette ligne (III) est constituée d'un habitat à dispersion intercalaire* à quelques villages et hameaux.

Si l'on compare la carte IGN actuelle à celle de Ferraris, on constate, qu'il y a eu un éclaircissement de la dispersion. Quelques petits hameaux un peu plus individualisés sur Ferraris ont perdu certains bâtiments renforçant ainsi l'aspect isolé de ceux qui restent. Il faut aussi signaler la densification et l'extension de certains villages, tandis que la taille des autres se maintient. On remarque également que cette répartition de l'habitat était, au 18^e siècle, renforcée par un semi-bocage qui a maintenant disparu.

Le type d'habitat est varié. Les centres densifiés concentrent l'habitat jointif, le non jointif s'observant surtout dans la dispersion et la plupart des extensions villageoises plus récentes. La zone rassemble encore bon nombre d'habitations traditionnelles (fermes en carré, habitat bi-cellulaire, etc.), mais comprend aussi des bâtiments plus récents (villas, etc).

Quelques fragments de cette zone de dispersion intercalaire attirent plus particulièrement l'attention par certaines caractéristiques spécifiques.

Au sud d'une ligne passant par Evregnies et Estaimpuis, la dispersion présente une densité un peu supérieure à celle de la zone située au nord. Le bâti dispersé se répartit entre les villages et hameaux, plus présents dans le paysage.

Au nord-est de cette troisième zone, il s'en trouve une plus petite, relativement bien délimitée, encadrée par les villages de Saint-Léger, Warcoing, Pecq et Estaimbourg et liée à une concentration assez importante d'anciens hameaux formés par l'habitat de trieu* (a).

Ces trieux apparaissent encore bien clairement dans la toponymie (ex : Trieu Hubaut, Categnies, Chantraine, de Blanderie, Planquart, à Mucques, Raspelotte, Mareserie, Maubray, à Kat, etc.)

Au niveau cartographique, leur lisibilité était déjà relativement difficile à partir de la carte de Ferraris, leur concentration dans une zone assez restreinte ainsi que leur aspect lâche compliquant la lecture.

Actuellement, les hameaux ont subi un éclaircissement⁴ qui, conjugué à leur forme ancienne de hameaux lâches* de trieux, donne maintenant une forme de dispersion plus dense, bien distincte de la dispersion intercalaire plus classique qui existe dans le reste de cette zone au nord de la ligne Templeuve-Tournai.

L'ensemble de l'habitat y est non jointif. La carte de Ferraris ne mentionne pas de grosses fermes en carré, avec fossés, dans cette zone mais bien une série de bâtiments plus modestes bien que du même type. Bon nombre sont encore présents aujourd'hui. On note aussi quelques nouvelles constructions (villas) et l'un ou l'autre entrepôt agricole gris.

La concentration particulière d'anciens hameaux de trieux entre les villages de Saint-Léger, Warcoing, Pecq et Estaimbourg imprime une forme et une densité spécifique à l'habitat dispersé, déterminant de la sorte un paysage particulier.



Trieu à Mucques

⁴ Il y a 20 ans, la disparition des petites maisons dans certains trieux atteignait 50% (Trieu Planquart, à Mucques, Categnies). Cf. GENICOT L.F. (dir), *op cit.*, p.50.

Qu'est-ce qu'un trieu ⁵?

Un trieu (aussi appelé rejet, waréchaix, marais, commune ou encore dries en flamand) est un terrain vague sur lequel les membres de la communauté rurale avaient certains droits de jouissance. Le trieu était en effet à la fois un lieu de pâture pour les animaux, un endroit où se procurer sable, argile, tourbe, un terrain de récréation et un lieu de fête. Il offrait aussi parfois un emplacement à des édifices publics comme l'église paroissiale ou le moulin à vent. Autour de cette friche plus ou moins étendue et de forme variée (ronde, rectangulaire ou fusiforme, ...) s'est formé un village ou un hameau, durant la période médiévale. Les maisons se répartissaient donc autour de ce terrain, de manière parfois dense, parfois lâche.

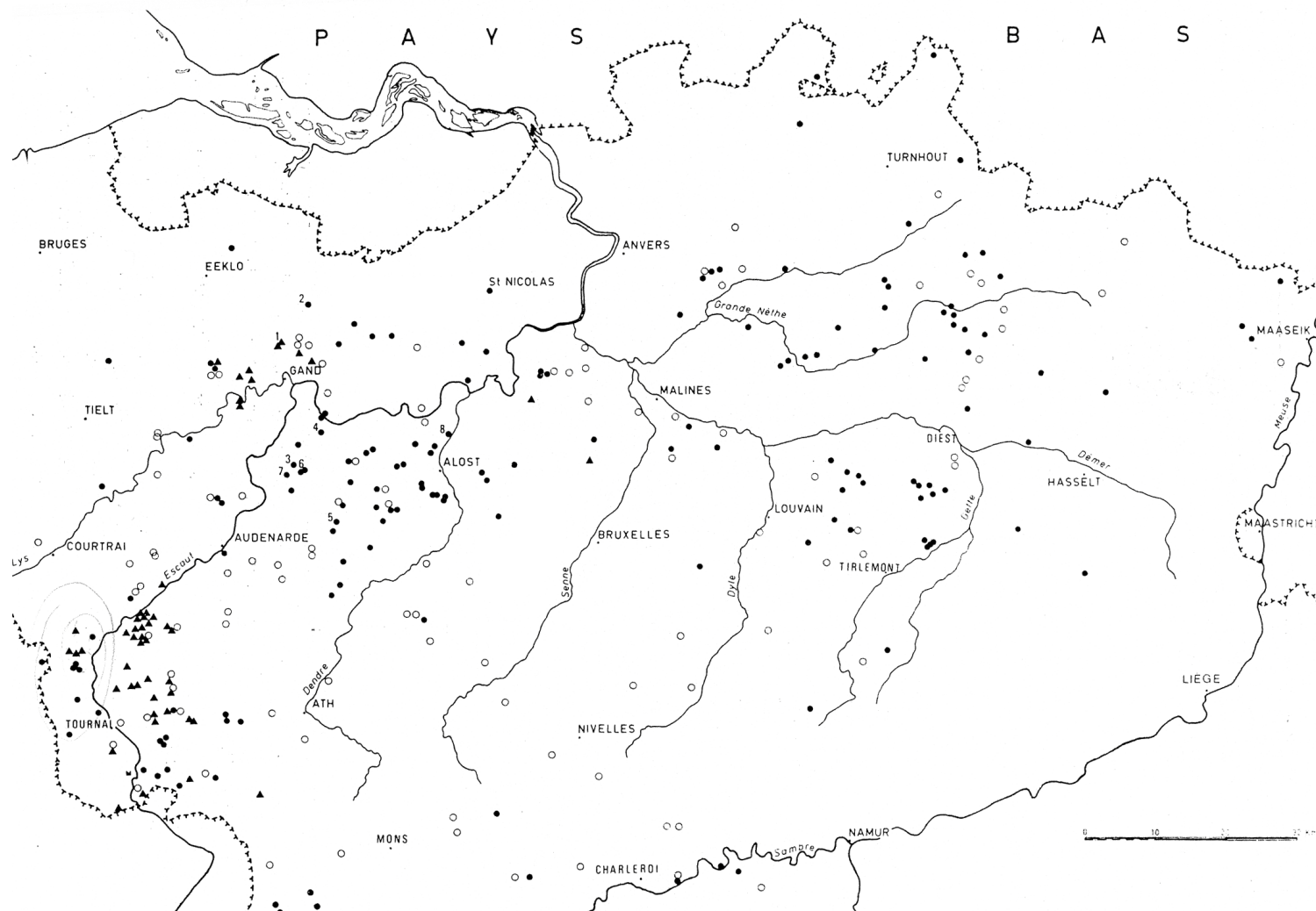
Les trieux ont connu une évolution importante avec la fin de l'ancien régime. Avec l'introduction de la nouvelle législation française qui abolissait les lois anciennes, les trieux sont devenus la propriété des communes. La plupart furent alors lotis, cédés, vendus aux riverains ou à d'autres propriétaires ruraux ou citadins, ou encore convertis en cultures ou en terrain à bâtir.

Une étude réalisée sur les "dries" flamands de Tronchiennes (Drogen) montre que « *dès que les driesen cessaient de constituer des espaces clôturés et dès que les contraintes collectives tombaient en désuétude, les agglomérations qui les accompagnaient se relâchaient, notamment par le transfert des fermes en des sites plus proches des terres exploitées ou le long des routes. Pas plus à Tronchiennes qu'entre l'Escaut et la Dendre ou qu'aux environs de Gand, dit encore A. Verhulst, les petits hameaux de dries n'ont pu devenir des villages. Il n'empêche que quelques-uns, par suite de la présence de facteurs socio-juridiques (siège d'une juridiction, d'une église, d'une monastère ...) se sont accrus aux dimensions d'un véritable village.* »⁶ Il est encore important de préciser que l'habitat de trieux se trouve essentiellement en Flandre et dans le Tournaisis (cf. carte extraite de l'article de DUSSART F. et CLAUDE J.)

⁵ Ces explications sont essentiellement tirées des ouvrages suivants :

- DUSSART F. et CLAUDE J. (1975) *Les villages de "dries" en Basse et Moyenne-Belgique*, Extrait du Bulletin de la Société belge d'Etudes Géographiques, t. XLIV, 1975, n°2, republié par le Centre belge d'histoire rurale, Liège-Leuven, publication n°51.
- GENICOT L.F, *op cit.*
- BILLEN C.(1969) *Étude d'une seigneurie foncière du Tournaisis au bas moyen âge. La seigneurie de Warcoing*, Mémoire présenté en vue de l'obtention du titre de licencié en histoire, ULB, année académique 1968-1969.

⁶ DUSSART F. et CLAUDE J., *op cit.*, pp. 246-247.



Légende

Cercles pleins = formes qui apparaissent nettement sur la carte de Ferraris et sur les plans de Popp; triangles = idem, signalées dans la littérature; cercles creux = formes qui semblent pouvoir être rattachées au même type d'habitat.

Au sud-est du faciès, le long de l'Escaut, se trouve une zone comprenant le village d'Esquelmes (b), le château du même nom et la ferme qui y est associée. Si elle a subi quelques modifications depuis l'époque de Ferraris, cette zone, reste néanmoins relativement préservée dans ses grandes caractéristiques.

Esquelmes est un village de réseau routier en plan allongé. Il est situé sur le bourrelet sablo-limoneux de l'Escaut et constitué d'une rue unique parallèle à l'Escaut. Cette rue est bordée de bâtiments non jointifs installés uniquement du côté droit, vers le fleuve.

La densité de ce village sur la carte de Ferraris est assez importante. L'IGN au 1/20000 de 1995 nous montre les signes d'un léger éclaircissement qui, actuellement, tend à se résorber suite à la construction de nouveaux bâtiments (villas). La forme et la taille du village sont néanmoins restées inchangées.

Plusieurs bâtiments anciens persistent : l'église Saint-Eleuthère (11^e siècle), deux importantes fermes en carré (les fermes du Paradis et de Wattripont) que l'on trouve déjà mentionnées dans une description des paroisses du diocèse de Tournai datée de la fin du 17^e siècle⁷⁷, d'autres bâtiments en carré de taille plus modeste ainsi que quelques bâtisses plus simples, à faible élévation. Les bâtiments neufs semblent relativement bien intégrés.

Un autre élément intéressant est associé au village : la persistance de drèves aux endroits où elles sont représentées sur la carte de Ferraris : rue principale du village et rues perpendiculaires.

La nationale à quatre bandes a, quant à elle, subi un élargissement important depuis Ferraris et a perdu ses rangées d'arbres.

Sur le bord de cette route se trouvent le château, dans son parc arboré, comme à la fin du 18^e siècle, et la ferme d'Esquelmes.

Le village d'Esquelmes apparaît, depuis la nationale ou les drèves perpendiculaires à celle-ci, comme un petit village s'étirant lâchement le long de l'Escaut. Il est visible à travers le rideau d'arbres des drèves, tandis que l'on aperçoit derrière lui les peupliers signalant le fleuve.

La ferme du château est bien visible mais le château lui-même est camouflé par un écran arboré.



Vue sur le village d'Esquelmes

⁷⁷ Abbé A.PASTURE (1968) *Une description des paroisses du diocèse de Tournai* (1690-1728), Bruxelles, Palais des Académies (Commission Royale d'Histoire)

Entre Pecq et la frontière française s'étend une ligne à peu près continue d'urbanisation (c) le long de la nationale 510. Ces villages et hameaux bien séparés sur la carte de Ferraris ont connu une extension importante liée en partie à la construction de bâtiments neufs, légèrement en retrait de la route. De temps en temps s'y intercale un bâti plus ancien, probablement vestige de la dispersion ancienne et absorbé par l'urbanisation.

La partie située au sud de la ligne Templeuve-Tournai (IV), formant la quatrième zone, est constituée d'un habitat groupé, de villages et de hameaux entre lesquels s'intercalent de grands espaces cultivés vierges de toute habitation.

Si l'on compare la carte IGN au 1/20 000 et la carte de Ferraris, il apparaît, d'une manière générale, que les petits hameaux se sont maintenus quant à leur forme et leur taille. De plus, ils continuent à rassembler un nombre important de bâtiments anciens.

Quelques petits hameaux situés au nord-ouest de la zone paraissent d'ailleurs avoir gardé un profil plus traditionnel bien qu'ils n'aient pu échapper, dans une certaine mesure, à l'adjonction de nouvelles constructions : Molinel, Estafflers ...

Les villages de Blandain, Lamain et Marquain se sont densifiés et étendus depuis la fin du 18^e siècle mais leur forme générale (respectivement réseau routier en plan complexe, réseau routier en plan allongé et réseau routier en plan complexe) reste similaire.

Hertain semble un peu plus particulier. La comparaison de la carte IGN et de la carte de Ferraris montre qu'il a gardé sa forme (village en tas) et est resté presque identique quant au nombre et à l'implantation des bâtiments. Néanmoins, sur le terrain, on se rend compte que de nouveaux bâtiments (villas) densifient progressivement le village vers le nord.

Au sud d'une ligne Templeuve – Tournai, les villages constituent les principaux points d'appel dans le paysage dominé par les labours.

1.1.4 Structures industrielles

Dans sa partie nord, ce territoire présente une forme d'industrialisation historiquement basée sur le travail du textile. En lien avec la production de lin et de laine de la région, le Tournaisis était dès le Moyen Age "naturellement" voué à la transformation de ces fibres. Longtemps, cette industrie est restée à l'échelle du travail à domicile⁸. Peu à peu, le secteur s'est développé, entraîné par le dynamisme transfrontalier. Ainsi, des structures de plus en plus importantes se développent aux alentours et au sein même de Mouscron.

Peu de traces de l'industrie textile sont cependant encore perceptibles à l'heure actuelle. La région est encore active dans ce domaine mais cette spécialisation ne génère pas de marque spécifique dans le paysage.

L'essor industriel s'est accompagné d'un développement sporadique de l'habitat ouvrier. L'implantation est généralement organique car elle ne répond qu'à des logiques utilitaires, sans préoccupation de structure spatiale⁹. En outre, la proximité géographique de la France a renforcé le développement de l'habitat ouvrier dans cette région.

L'industrie et la ruralité sont profondément interpénétrés dans le Hainaut au XIXe s¹⁰. C'est encore vrai à l'heure actuelle puisqu'on y retrouve par exemple, outre les entreprises de transformation du textile produit dans la région, des sucreries, briqueteries, ...

A l'heure actuelle, cinq zones d'activités économiques de forte emprise visuelle sont implantées dans cette région. Ces implantations se situent à proximité de l'autoroute à Dottignies, de la nationale 511, du chemin de fer à Luïngne et du chemin de fer à Herseaux et à Mouscron.

Sur ce territoire paysager, les industries traditionnelles sont profondément imbriquées dans la trame urbaine tandis que les implantations plus récentes se situent régulièrement en bordure d'agglomération sous la forme de zones d'activités qui peuvent constituer des points d'appel dans le paysage.

⁸ GENICOT L.F. *op cit.*, p.66.

⁹ CANNELLA A.-F., PAQUET P., WARZEE-LAMMERTYN G. (ss la coord. de) (1994) *Le patrimoine industriel de Wallonie*. A l'initiative du Ministre André Baudson. Editions du Perron, Liège, p.19.

¹⁰ BILLEN C. (1998) *Villes et campagnes du Moyen-Age au XIXe s.* in Hainaut, 1000 ans pour l'Avenir. Sous la direction de C. Billen, X. Canonne, J.-M. Duvosquel. Fonds Mercator, Anvers, p.65.

La carte 7 présente la distribution des structures industrielles de la plaine scaldienne.

L'analyse conduit à distinguer 4 zones. Ce découpage est basé sur la sitologie des bâtiments industriels, leur volumétrie et la présence d'éléments connexes à fort développement vertical

L'extrême nord-ouest du territoire (I) constitue une zone industrielle de très forte empreinte paysagère. Les industries sont imbriquées dans la trame urbaine et associées au développement de l'habitat ouvrier mais également rassemblées en bordure d'agglomération sous la forme de parcs d'activités. Ces structures ont alors une empreinte visuelle importante du fait de leurs volumes, leurs superficies, leurs sitologies.

Dottignies (II) constitue également une tache industrielle présente dans le paysage. Les bâtiments industriels y sont aussi imbriqués dans la structure urbaine tandis qu'un parc d'activité matérialise la bordure sud-ouest de l'agglomération.

Warcoing (III) présente également un développement industriel très présent dans le paysage. Les industries s'y situent davantage en bordure du village et sont moins intégrées dans la trame urbaine qu'à Mouscron ou à Dottignies. Les complexes industriels principaux (sucrierie) occupent la bordure de l'Escaut, probablement pour des raisons historiques d'accès à l'eau.

Ailleurs, ce territoire est caractérisé par une faible empreinte de l'industrie (IV). Les bâtiments industriels présents ne sont repérables ni par une volumétrie prégnante, ni par des cheminées. Seul un site paysager industriel a été repéré à proximité du chemin de fer à côté d'Estaimbourg. Il s'agit d'une tannerie de volumétrie importante signalée par la présence d'une cheminée industrielle.

Les villes de Mouscron et Dottignies présentent l'une comme l'autre des zones industrielles sur leurs bordures



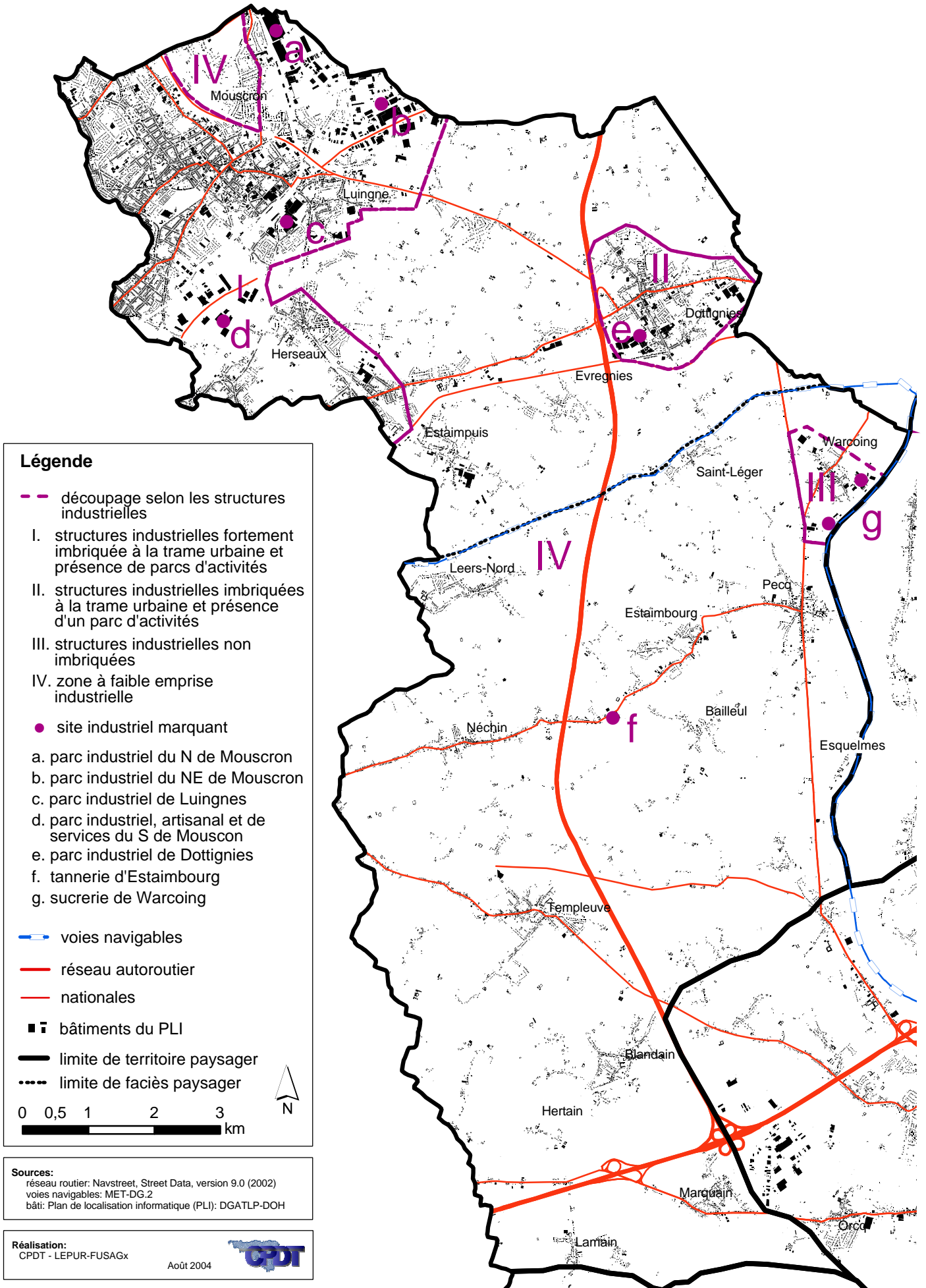
Le parc d'activités de Mouscron-sud

A Warcoing, la présence d'une sucrierie marque d'autant plus les paysages qu'elle se situe en bordure de l'Escaut.



La sucrierie de Warcoing avec le pont sur l'Escaut

Carte 7 - Structures industrielles de la Plaine scaldienne du Tournaisis



1.1.5 Infrastructures de communication interrégionale

La carte 8 présente la situation du réseau des voies de communication interrégionale (réseaux routiers, chemins de fer, canaux,...).

Deux autoroutes parcourent ce territoire paysager. La E42, qui relie Tournai à Lille, le traverse d'est en ouest à hauteur de Tournai. Partant de la précédente, la A17 remonte vers le nord pour rejoindre Courtrai, traversant le territoire paysager de part en part.

En ce qui concerne les nationales, le réseau rayonne depuis Tournai en reliant les principales villes alentour : Lille, Roubaix, Courtrai,... Trois nationales desservent Mouscron, d'autres traversent le territoire d'est en ouest à hauteur de Dottignies, Pecq, ...

Si plusieurs chaussées romaines sont mentionnées dans la littérature, elles ne sont plus perceptibles aujourd'hui, soit du fait de leur développement important, soit du fait de leur désaffectation. Ainsi, Blandain aurait été traversée par la chaussée Tournai-Thérouanne¹¹ ; Bailleul aurait été traversée par deux chaussées romaines¹².

Le réseau ferré s'est développé dans ce territoire dès 1850, date à laquelle une ligne simple reliait Mouscron et Tournai, ligne qui a été dédoublée par après. En 1870, le réseau s'est complexifié par le développement de lignes supplémentaires vers Lille, aujourd'hui désaffectées.

Mouscron et Herseaux sont équipées de gare qui ont induit un développement résidentiel et industriel à proximité.

L'autoroute A17 qui traverse le territoire du nord vers le sud offre de larges vues sur la région.

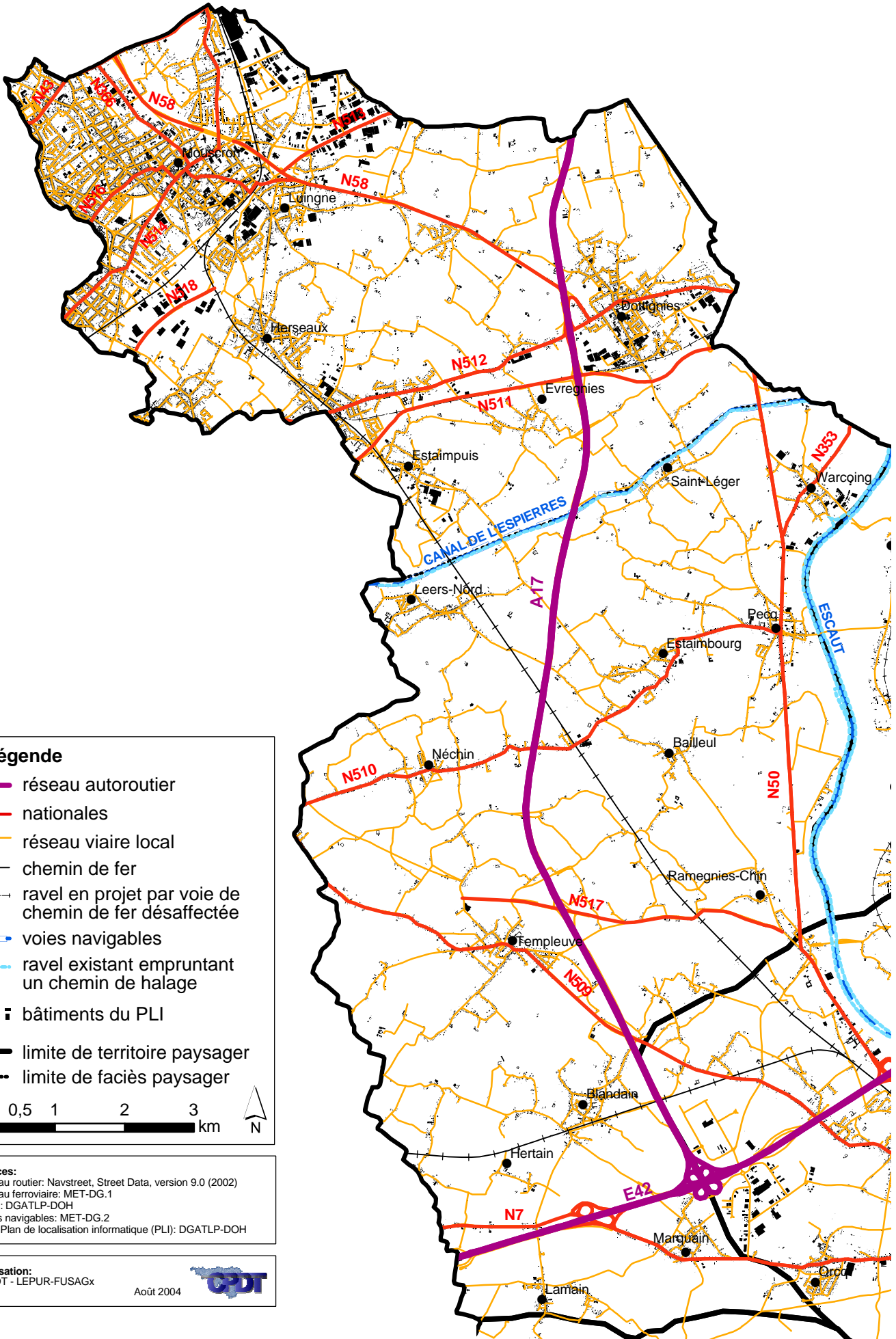
Ce sont avant tout les zones industrielles qui bordent les nationales qui marquent çà et là les paysages. La N510 se caractérise par une urbanisation continue depuis la frontière française jusqu'à Pecq.

Le chemin de fer marque le paysage par les câbles d'alimentation et sur certains tronçons par sa situation en talus.

¹¹ <http://www.tournai.be/fr/officiel/> : site officiel de la Ville de Tournai

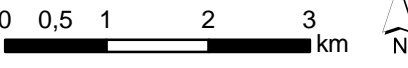
¹² HASQUIN H. (dir) (1983) *Communes de Belgique. Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*. Tome 1. La Renaissance du Livre, Crédit Communal de Belgique, p.107.

Carte 8 -Infrastructures de communication de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Légende

- réseau autoroutier
- nationales
- réseau viarie local
- chemin de fer
- - - ravel en projet par voie de chemin de fer désaffectée
- voies navigables
- - - ravel existant empruntant un chemin de halage
- bâtiments du PLI
- limite de territoire paysager
- - - - limite de faciès paysager



Sources:
 réseau routier: Navstreet, Street Data, version 9.0 (2002)
 réseau ferroviaire: MET-DG.1
 ravel: DGATLP-DOH
 voies navigables: MET-DG.2
 bâti: Plan de localisation informatique (PLI): DGATLP-DOH

Réalisation:
 CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



En aval de Tournai, l'Escaut accueille des bateaux de classe Va (longueur maximale de 110 m, largeur maximale 11,5 m, tonnage pouvant aller jusqu'à 2000T)¹³.

Le paysage de la vallée de l'Escaut a été profondément modifié par l'homme au cours du temps.

Des travaux de canalisation de l'Escaut ont été entrepris dès la fin du 17^e siècle. Les efforts pour en améliorer la navigabilité se sont poursuivis durant le 18^e siècle mais c'est essentiellement durant la seconde moitié du 19^e siècle que son cours a été rectifié. Plusieurs anciens méandres témoignent encore à l'heure actuelle de ces rectifications (coupure de Léaucourt, coupure de Hagard, ...).

Si des écluses simples ont été mises en place sur le fleuve dès le 16^e siècle, les écluses à sas que nous connaissons aujourd'hui n'ont été construites qu'au 19^e siècle (écluses d'Antoing, Espierres et Constantin). Enfin, sur le tronçon qui longe le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis, trois ponts enjambent l'Escaut à Ramegnies-Chin, Pecq et Warcoing.

Des rangées d'arbres, trois écluses et trois ponts signalent l'Escaut dans le paysage.

¹³ <http://voies-hydrauliques.wallonie.be/> : site officiel des Voies hydrauliques de la Région Wallonne.

Le Canal de l'Espierres relie l'Escaut (depuis Espierres) à la Deule (Roubaix). Il a été ouvert à la navigation en 1843 et comporte quatre biefs alimentés par les eaux du canal de Roubaix et par l'Escaut. Il compte aujourd'hui encore quatre écluses, n'est plus ouvert à la navigation, mais n'en constitue pas moins un paysage linéaire intéressant.

Quatre ponts et trois écluses ponctuent le paysage du canal de l'Espierres, dont le parcours est bordé de rangées d'arbres.



Pont sur le canal de l'Espierres

Depuis 1995, la Région wallonne développe un réseau autonome de voies lentes. Le Tournaisis est traversé par deux parcours RAVeL. Le RAVeL 1 a pour ambition de relier Houplines à Lanaye et donc de traverser la Wallonie d'ouest en est, quasi exclusivement via des sites propres le long des voies d'eau. Dans la région de Tournai, ce parcours emprunte l'Escaut.

Les chemins de halage du canal de l'Espierres sont également exploités comme RAVeL, de même que les lignes de chemin de fer désaffectées qui vont être réaffectées sur une longueur totale d'une centaine de kilomètres sur l'ensemble du Tournaisis. Ce sera le cas à proximité de la N511, entre Evregnies et Dottignies.

1.2 DIFFERENCIATION EN AIRES PAYSAGERES

La description fine des facteurs naturels et culturels qui caractérisent les territoires paysagers a conduit à des découpages thématiques. Leur croisement sur carte et sur le terrain a permis de différencier cinq aires paysagères (cf. carte 9) présentant des combinaisons spécifiques des caractéristiques relatives aux conditions physiques, à la morphologie agro-forestière, à la morphologie de l'habitat et à l'activité industrielle qui composent ce territoire paysager.

Un transparent reprenant les limites des aires paysagères permet leur superposition aux autres cartes.

Au nord-ouest de Tournai, la Plaine scaldienne du Tournaisis est caractérisée par des paysages dont le caractère rural est nuancé par l'emprise variable et la diversité des formes de l'habitat. Les paysages ruraux, majoritaires, sont conditionnés par un relief généralement plat. Ce sont donc principalement les formes de l'habitat et les morphologies agro-forestières associées qui constituent les éléments de différenciation des aires paysagères.

Au nord, une première aire paysagère (discontinue) correspond à une zone d'urbanisation dense qui s'est développée à partir de Mouscron et Dottignies. A son extrémité ouest, cette zone englobe Mouscron, Luigne, Herseaux et Estaimpuis. Plus à l'est, Dottignies présente une morphologie similaire.

Ces paysages urbanisés présentent un caractère industriel marqué : bâtiments industriels (anciens et récents) et zones d'activités en développement d'une part, quartiers entiers de logements ouvriers d'autre part, se répartissent dans l'espace.

L'espace rural relativement préservé de l'urbanisation situé entre Mouscron et Dottignies constitue une deuxième aire paysagère.

Le relief légèrement ondulé ponctué de légères buttes offre quelques points hauts d'où sont permises de longues vues rares pour la région. On y découvre un paysage dominé par les cultures, agrémenté çà et là de fermes et de hameaux entourés de leurs herbages et auxquels s'associent quelques alignements d'arbres (peupliers ou saules têtards) ou des bosquets.

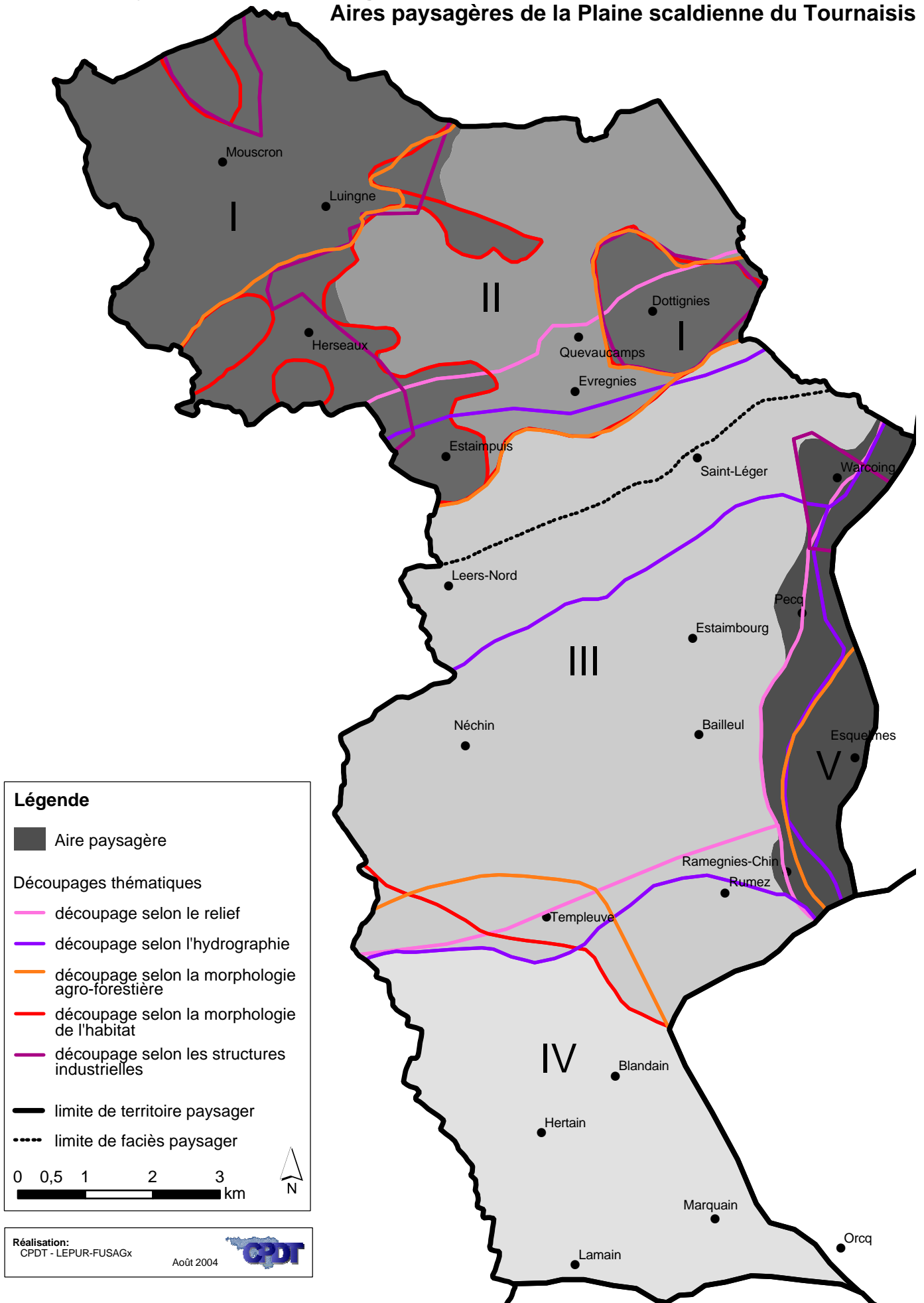
La majorité des maisons affiche le ton rouge foncé de la brique et le rouge orangé des toits de tuiles qui contrastent avec le vert des herbages entourant les lieux d'habitat. Malgré quelques rares nouvelles villas, cette campagne mouscronnoise présente un caractère traditionnel encore bien préservé.

Au sud d'une ligne Estaimpuis – Evregnies, la dispersion de l'habitat s'accompagne de groupement en villages et hameaux. Les fermes totalement isolées et les arbres en alignements ou en bouquets qui les accompagnent se font plus rares ; les herbages, concentrés autour des villages et le long des ruisseaux, se mélangent moins aux cultures. Le relief plat, la faible ampleur des cours d'eau ainsi que la rareté des éléments végétaux verticaux donnent peu d'animation aux paysages de cette troisième aire paysagère. Les repères que constituent deux structures linéaires de relative ampleur n'en sont que plus marquants. Au nord, le Canal de l'Espierres et son double rideau de peupliers imprime une ligne forte dans le paysage. Les nombreux petits ruisseaux et fossés de drainage qui le bordent de chaque côté accentuent son caractère particulier par la végétation spontanée qui s'y développe.

La ligne d'urbanisation continue développée le long de la N510 reliant la frontière franco-belge à Pecq constitue un second repère dans le paysage.

Carte 9 - Synthèse des découpages thématiques

Aires paysagères de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Au sud de Templeuve débute une zone de transition vers le Bas-plateau d'Ath et Soignies. Cette quatrième aire paysagère, au relief faiblement animé, présente des paysages plus ouverts. Le groupement de l'habitat en villages et hameaux entourés de leurs herbages y libère en effet des espaces où seules se succèdent les cultures. Indépendamment des villages, le Rieu de Templeuve concentre des herbages auxquels quelques peupleraies ont tendance à se substituer, ce qui renforce la présence du cours d'eau dans le paysage.

Une cinquième aire paysagère, qui déborde dans le territoire paysager de la Plaine de Celles et Anvaing, doit sa physionomie à la forte présence de l'Escaut. Les rangées de peupliers qui encadrent le cours d'eau, les écluses et les ponts qui l'enjambent pour relier les villages de bordure, rythment ici le paysage. Dans ce territoire paysager au relief peu marqué, le bourrelet sablo-limoneux qui délimite la plaine alluviale à l'ouest constitue un élément visuel d'autant plus important que l'habitat s'y est retiré, se mettant ainsi à l'abri des inondations. Le même souci a conditionné l'implantation de l'habitat de l'autre côté de l'Escaut, à l'est, dessinant de la sorte la plaine alluviale relativement large sur ce tronçon.

1.3 REPERAGE DE ZONES D'INFORMATION ET PROPOSITION DE PERIMETRES PAYSAGERS TEMOINS

Le croisement des analyses thématiques a permis de mettre en évidence, au sein du territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis, trois « zones d'information » (cf. carte 10) renseignant la présence de témoins.

1.3.1 Paysages agraires reliques

Une première zone d'information a été identifiée au nord du territoire paysager. Elle correspond à l'espace rural, encadré par le fort développement de l'urbanisation de Mouscron et Dottignies, dont les caractéristiques anciennes sont particulièrement préservées. L'habitat, souvent traditionnel, y est encore caractérisé par la dispersion. Des traces des clôtures végétales qui accompagnaient ce type d'habitat au 18^e siècle sont également encore présentes tandis que quelques drèves ponctuent çà et là les paysages.

Deux périmètres paysagers témoins distincts ont été délimités au sein cette zone d'information. En effet, la nationale 58 qui la traverse constitue un écran visuel qui en interrompt l'unité.

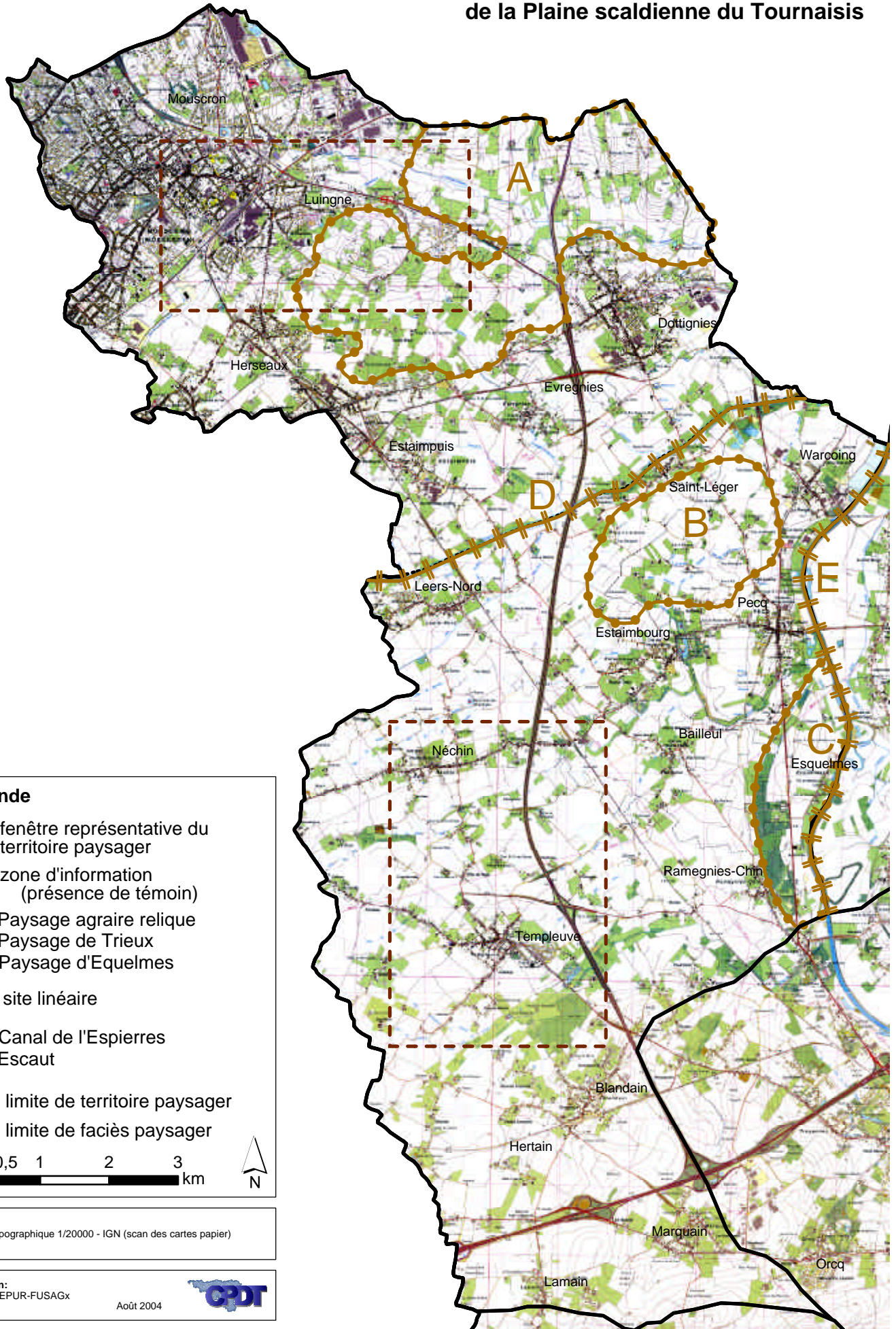
Le premier périmètre paysager témoin est délimité, au nord, par la lisière de la zone urbanisée et industrielle de Luingne, par la barrière naturelle constituée par la butte de Malcense et par le quartier de nouvelles villas avec leurs clôtures vertes développé le long de la nationale 58. Il est borné, à l'est, par cette même nationale et par l'autoroute Tournai-Courtrai (A17). A l'ouest, le périmètre est balisé par les premières maisons du village de Herseaux tandis qu'au sud, ce sont les maisons des hameaux de Petit Voisinage et de Quevaucamps qui limitent la vue (cf. carte 11).

Ce périmètre paysager témoin d'un ancien petit bocage est caractérisé par un relief très légèrement ondulé d'où émerge une légère butte au nord. Champs et prairies alternent avec une certaine régularité, formant un patchwork.

L'habitat de type dispersé se caractérise à la fois par de petits hameaux lâches et des bâtiments nettement isolés, parmi lesquels quelques beaux exemples de fermes en carré encore partiellement entourées de fossés remplis d'eau. Cet habitat est donc souvent traditionnel, en briques rouges et tuiles ondulées rouge orangé, même si quelques villas neuves et hangars agricoles perturbent de temps à autre la cohérence de l'ensemble.

Quelques bouquets d'arbres renforcent la présence du bâti dans le paysage. Des éléments végétaux linéaires comme, par exemple, la drève qui permet la montée du Long Bout à Malcense, structurent également le paysage.

Carte 10 - Périmètres représentatifs et zones d'information de la Plaine scaldienne du Tournaisis



Légende

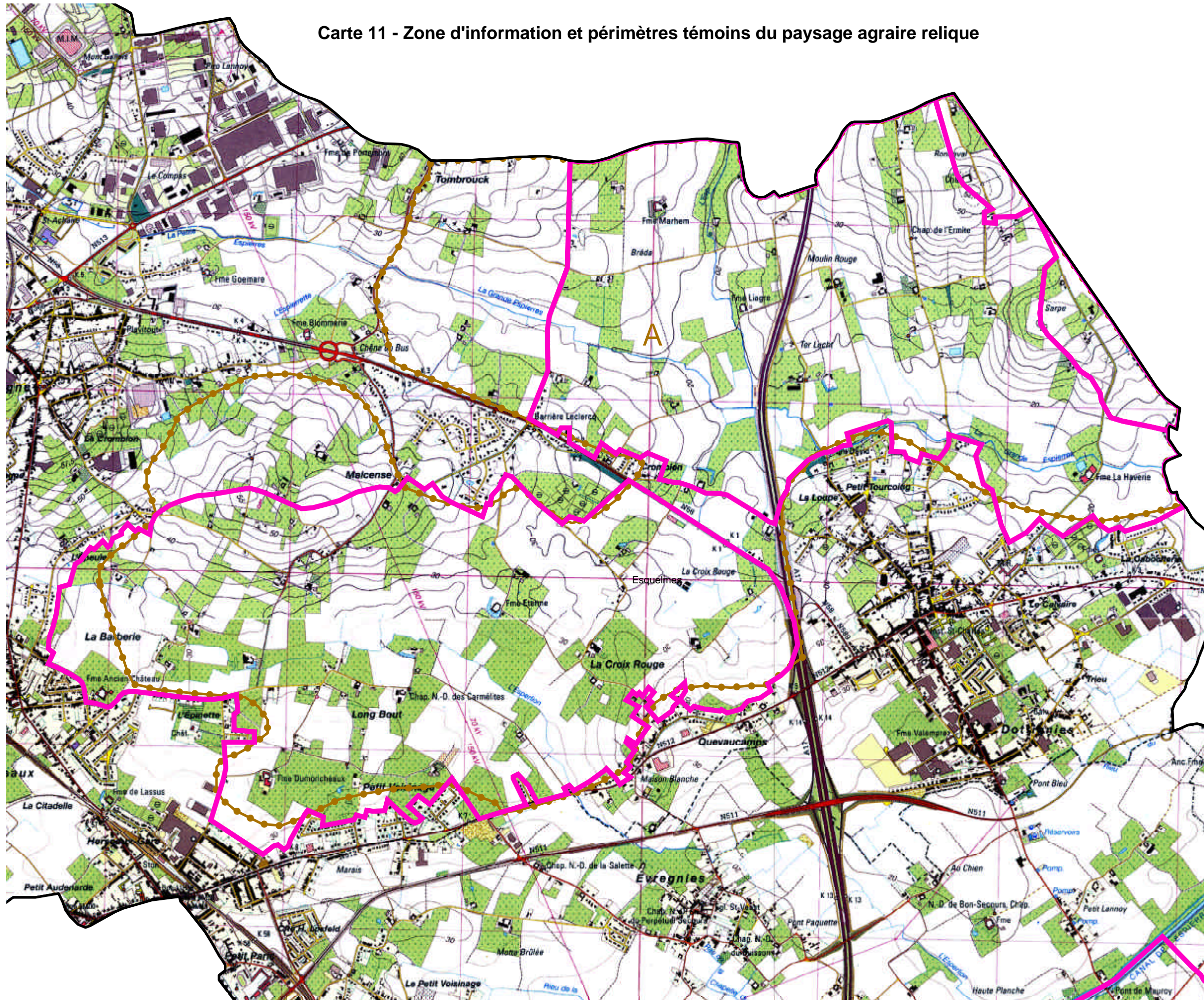
- fenêtre représentative du territoire paysager
- zone d'information (présence de témoin)
 - A. Paysage agricole relique
 - B. Paysage de Trieux
 - C. Paysage d'Esquelmes
- site linéaire
 - D. Canal de l'Espierres
 - E. Escaut
- limite de territoire paysager
- limite de faciès paysager

0 0,5 1 2 3 km

Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)



Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx
Août 2004

Carte 11 - Zone d'information et périmètres témoins du paysage agraire relique



Carte 11 - Zone d'information et périmètres témoins du paysage agraire relique

Légende


-  zone d'information (présence de témoin)
-  périmètre témoin

0 250 500 1.000 m

N

Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN
(scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx
Août 2004



Ce périmètre paysager offre plusieurs points de vue intéressants. Un premier, au niveau du hameau de Long Bout, offre une perspective sur la butte de Malcense et sur la drève qui s'étire jusqu'à son sommet. Les bâtiments encadrés d'arbres se concentrent sur le haut de la butte, dominés par le haut pylône de télécommunication installé, juste derrière eux, au point culminant. Les prairies puis les champs s'étendent doucement jusqu'en bas.



Vue sur la butte de Malcense depuis le hameau de Long Bout

La butte de Malcense présente encore divers autres points de vue. Les plus intéressants, dans le prolongement de la drève mentionnée ci-dessus, montrent l'ensemble du périmètre paysager et les grandes caractéristiques qui viennent d'être détaillés.



Vue depuis la butte de Malcense

Le second périmètre paysager témoin que présente la zone des paysages agraires reliques est situé au nord de Dottignies. A l'est, il est limité par les buttes de Ronceval et de Sarpe. Au nord, sa limite est fixée artificiellement par la frontière linguistique. Au sud, son horizon visuel est constitué par le front bâti implanté le long de la nationale 58, par la drève de la route menant au quartier de La Loupe (Dottignies) et par les maisons situées à la lisière de Dottignies (le quartier de Petit Tourcoing). A l'ouest enfin, il s'arrête à la limite formée par la jeune drève remontant depuis la Barrière Leclercq (cf. carte 11).

Ce périmètre se caractérise par un relief légèrement ondulé avec deux buttes plus marquées au nord-est (Ronceval et Sarpe). Les champs et prairies se partagent le sol, parsemés, ici et là, de bouquets et petits rideaux de saules têtards et de peupliers qui limitent partiellement la vue selon les endroits où l'on se place. Les routes récemment replantées de drèves dans la partie occidentale du périmètre ne structurent encore que partiellement le paysage.

L'habitat y est dispersé et souvent en rapport avec les rideaux d'arbres mentionnés ci-dessus. Globalement, il s'agit d'un habitat de type traditionnel de briques rouges et aux toits de tuiles ondulées rouge orangé. On remarque surtout de grosses fermes en carré isolées. L'autoroute, bien que traversant le périmètre, ne constitue pas une trop grande barrière visuelle.

Les buttes situées à l'est constituent d'excellents points de vue sur l'ensemble du périmètre. Le paysage de cette zone, bien qu'il ait un peu changé, rappelle néanmoins encore le paysage ancien qui existait à l'époque de Ferraris. Le renouvellement récent des drèves qui parsemaient au 18^e siècle le paysage renforce encore cette caractéristique.



Vue depuis le nord de Dottignies

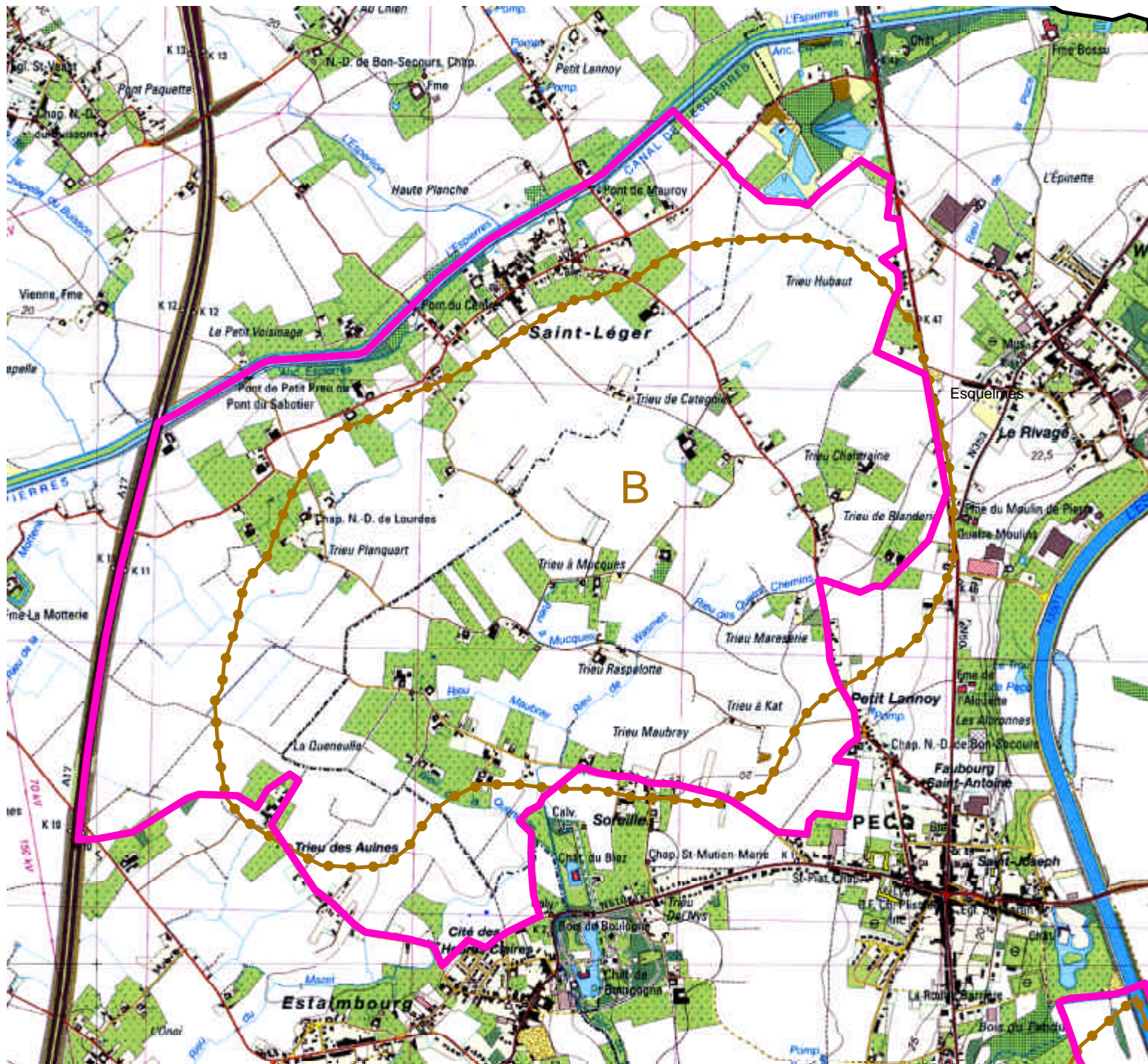
Ces deux périmètres témoins constituent deux unités paysagères reliques d'un paysage agraire de petit bocage à forte dispersion. Elles comportent, peu perturbées, les composantes de sa structure du 18^e siècle.

1.3.2 Paysages de trieux

Une deuxième zone d'information correspond à la zone de trieux mise en évidence par les morphologies de l'habitat.



Un périmètre paysager témoin a été identifié dans cette zone de trieux. Ce périmètre peut être considéré comme un paysage culturel¹. A l'est, il est borné par le front bâti situé en bordure de la nationale 50 et par celui du quartier de Petit Lannoy (Pecq). Au sud, ce sont les bâtiments en lisière du hameau de Soreille, les bois qui entourent le château du Biez, la cité des Heures Claires ou encore les maisons du hameau du Trieu des Aulnes qui le bornent. A l'ouest, la limite visuelle est constituée par l'autoroute A17. Enfin, il est limité au nord par le Canal de l'Espierres et contient donc le village de Saint-Léger. Ce village, bien qu'il ne soit pas organisé autour d'un trieu a été intégré dans le périmètre pour plusieurs raisons. Le Canal de l'Espierres situé juste derrière le village masque plus massivement l'horizon que celui-ci. Le village, sa silhouette et le profil de son église sont de bons points de repère dans un paysage relativement plat. Enfin, Saint-Léger est bien préservé et contient certains bâtiments assez intéressants comme, par exemple, la ferme du Temple.

¹ Dans le sens que lui donne l'UNESCO



Carte 12 - Zone d'information et périmètre témoin du paysage des trieux

Légende


-  zone d'information (présence de témoin)
-  périmètre témoin

N

0 250 500 1.000
m

Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN
(scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx
Août 2004





Vue depuis le Trieu à Mucques vers Saint-Léger.

Ce périmètre paysager témoin des hameaux de trieux présente un relief plat. Bien que l'habitat y soit de type dispersé, sa répartition relativement dense limite considérablement les horizons visuels dans quelque direction que ce soit. Il n'y a que très peu de longues percées qui sont, la plupart du temps, dirigées vers l'ouest.

Le bâti est généralement traditionnel, en briques rouges et tuiles ondulées rouge orangé. Une villa moderne ou un hangar gris s'y immisce cependant parfois. Des bosquets ou des touffes d'arbres s'y associent aussi et restreignent encore les échappées visuelles.

De grandes étendues de cultures s'étalent entre les hameaux tandis que les prairies, dont les parcelles sont plus petites, forment plutôt une ceinture aux bâtiments. De nombreux fossés et la végétation spontanée qui les caractérisent quadrillent cette zone. Ils sont également repérables par les alignements de peupliers ou de saules têtards qui les accompagnent parfois.



Vue depuis le Trieu à Mucques vers le Trieu Planquart.

Ce périmètre paysager témoin constitue un paysage culturel qui trouve son sens dans la concentration d'anciens hameaux de trieux dont l'imbrication particulière et l'actuel éclaircissement ont imprimé une forme spécifique, dense, à l'habitat dispersé de ce périmètre.

1.3.3 Paysage d'Esquelmes

Une troisième zone d'information correspond à Esquelmes, retenue à la fois pour la présence du bois qui suit la forme d'un ancien méandre supposé de l'Escaut, pour la préservation des caractéristiques morphologiques de son habitat et également pour le caractère de reliques de ses drèves.

L'analyse approfondie de cette zone conduit à proposer un périmètre paysager témoin.

A l'ouest, ce périmètre paysager témoin est limité par des plantations de peupliers et par les bois qui entourent le château d'Esquelmes. Depuis l'intérieur du périmètre, la limite est plutôt la lisière orientale de ce bois. Néanmoins, il a été choisi de repousser cette limite à la lisière occidentale du bois afin de ne pas séparer le village de son château et du bois qui l'entoure, ce qui diminuerait la cohérence historique de ce périmètre paysager. A l'est, c'est la rangée d'arbres de la rive droite de l'Escaut qui borne la vue. Quelques échappées visuelles sont cependant possibles depuis l'extrême sud d'Esquelmes, vers le village d'Obigies et, plus loin encore, vers le Mont-Saint-Aubert. Au sud, le périmètre paysager témoin trouve sa limite visuelle dans l'écran formé par les bâtiments et la rangée d'arbres du lieu-dit « Les Richelles ».

Le paysage de ce périmètre se structure essentiellement autour du village d'Esquelmes. La surface du sol est légèrement bombée parallèlement à l'axe formé par l'Escaut. Le village s'y allonge, le long d'une rue unique. Depuis l'ouest, que ce soit de la nationale ou des routes perpendiculaires à celle-ci, il apparaît légèrement dissimulé derrière des drèves², caractéristiques du paysage du 18^e siècle. A certains endroits, il est parfois aussi un peu masqué par un mouvement de la butte.

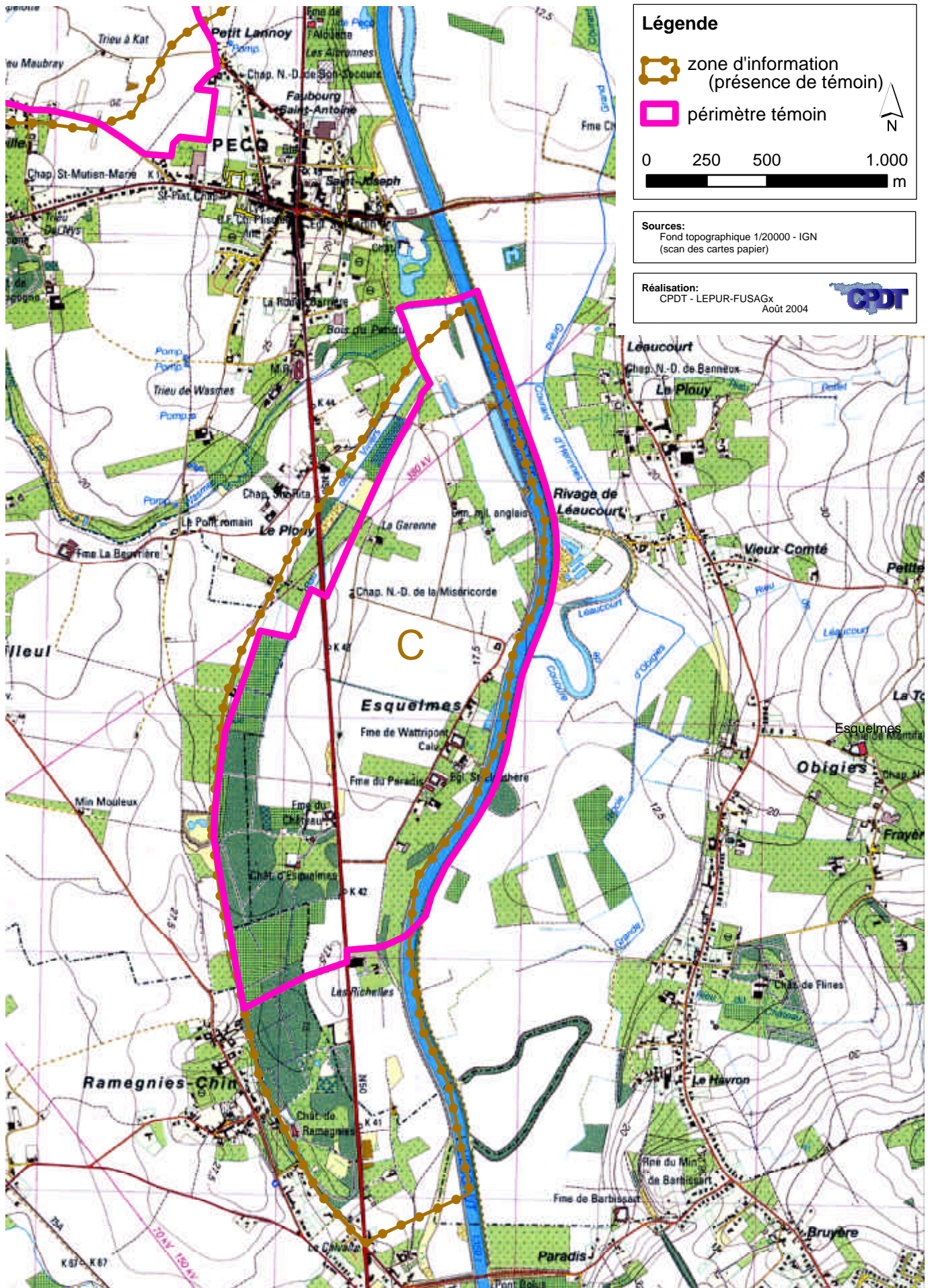
Le bâti traditionnel non jointif se mélange ici et là à des villas récentes qui, globalement, se distinguent peu du reste. Quelques bâtiments retiennent d'ailleurs plus particulièrement l'attention : l'église romane ainsi que les deux majestueuses fermes en carré qui l'encadrent. Derrière le village s'étirent les alignements de peupliers qui accompagnent l'Escaut.

Le périmètre paysager est traversé par la nationale 50. Cette route qui relie Tournai à Courtrai existait déjà sur la carte de Ferraris, mais les inévitables transformations qu'elle a subies depuis la rendent assez visible. De l'autre côté de cette route s'étire un front boisé qui dissimule le château. De plus près, on remarque néanmoins que l'allée qui mène au château et pourrait en donner une jolie perspective depuis la nationale n'a été occultée que par un alignement de thuyas. Le cimetière militaire du Commonwealth et le chemin de halage offrent encore quelques bonnes vues du village et du périmètre paysager dans lequel ils se trouvent inclus.

Ce périmètre paysager témoin d'Esquelmes constitue un périmètre paysager relique. Il est significatif pour la préservation de la plupart de ses caractéristiques de la fin du 18^e siècle : implantation, forme et densité du village le long de l'Escaut, conservation du bâti en association avec des drèves et maintien de l'unité regroupant le château, son bois et sa ferme.

² L'extrême nord du village n'est malheureusement plus accompagné d'une drève comme c'était le cas à l'époque de Ferraris ce qui le rend un peu plus visible que le reste.

Carte 13 - Zone d'information et périmètre témoin du paysage d'Esquelmes





Vue d'Esquermes depuis le cimetière militaire du Commonwealth.



Vue d'Esquermes depuis le chemin de halage.

1.3.4 Sites linéaires

Deux sites linéaires ont été identifiés pour le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis (*cf.* carte 10).

Le Canal de l'Espierres constitue un élément paysager linéaire de forte puissance. Il est mis en valeur sur toute sa longueur par une double rangée de peupliers, visible depuis plusieurs kilomètres aux alentours. Il structure le paysage et permet de se repérer facilement dans la plaine. Le canal revêt également une importance historique dans la mesure où il a joué un rôle considérable dans les échanges commerciaux entre la Belgique et la France.

L'Escaut borde le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis le long de sa limite orientale. Tout au long de ce tronçon, long de 7,5 km, il présente une physionomie très homogène. Il est bordé de part et d'autre d'un chemin de halage et d'une rangée de peupliers. L'Escaut constitue un élément paysager linéaire qui attire le regard et structure le paysage.

L'Escaut a souvent été transformé par l'homme, notamment pour en faciliter la navigation. Porteur de sens donc, il mérite une attention toute particulière. Néanmoins, il devrait être analysé sur la totalité de son parcours en région wallonne, avant que l'on puisse identifier un tronçon plus remarquable.



Vue de l'Escaut depuis Esquelmes.

1.4 IDENTIFICATION DE FENETRES REPRESENTATIVES

On a vu dans la méthodologie qu'une fenêtre représentative d'un territoire paysager doit comprendre chacun des éléments qui font la particularité de ce territoire. Le territoire paysager de la Plaine scaldienne du Tournaisis présentant deux faciès, deux fenêtres représentatives sont proposées (*cf.* carte 10).

Dans le faciès du Mouscronnois, la fenêtre représentative a été positionnée de manière à couvrir l'habitat dense et l'espace rural à caractère traditionnel qui le caractérisent. Ce choix permettra d'observer les évolutions respectives de ces espaces particulièrement différents ainsi que celle de leur interface.

Pour le faciès du nord-ouest Tournaisis, le choix du positionnement a tenu compte de son caractère de transition en matière d'habitat et de paysages ruraux. La fenêtre couvre de ce fait tous les types d'habitat (et d'espaces ruraux qu'ils déterminent) que regroupe ce faciès.

2. PARTIE OCCIDENTALE DU BAS-PLATEAU D'ATH ET SOIGNIES



Depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, dominés par les labours, accueillent également des prairies. L'habitat est quant à lui principalement constitué de villages qui se sont développés le long des axes routiers¹.

L'espace traité ici correspond à la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies, située en rive gauche de l'Escaut.

2.1 DESCRIPTION

2.1.1 Conditions physiques

2.1.1.1 Relief

La carte 14 illustre le relief de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies.

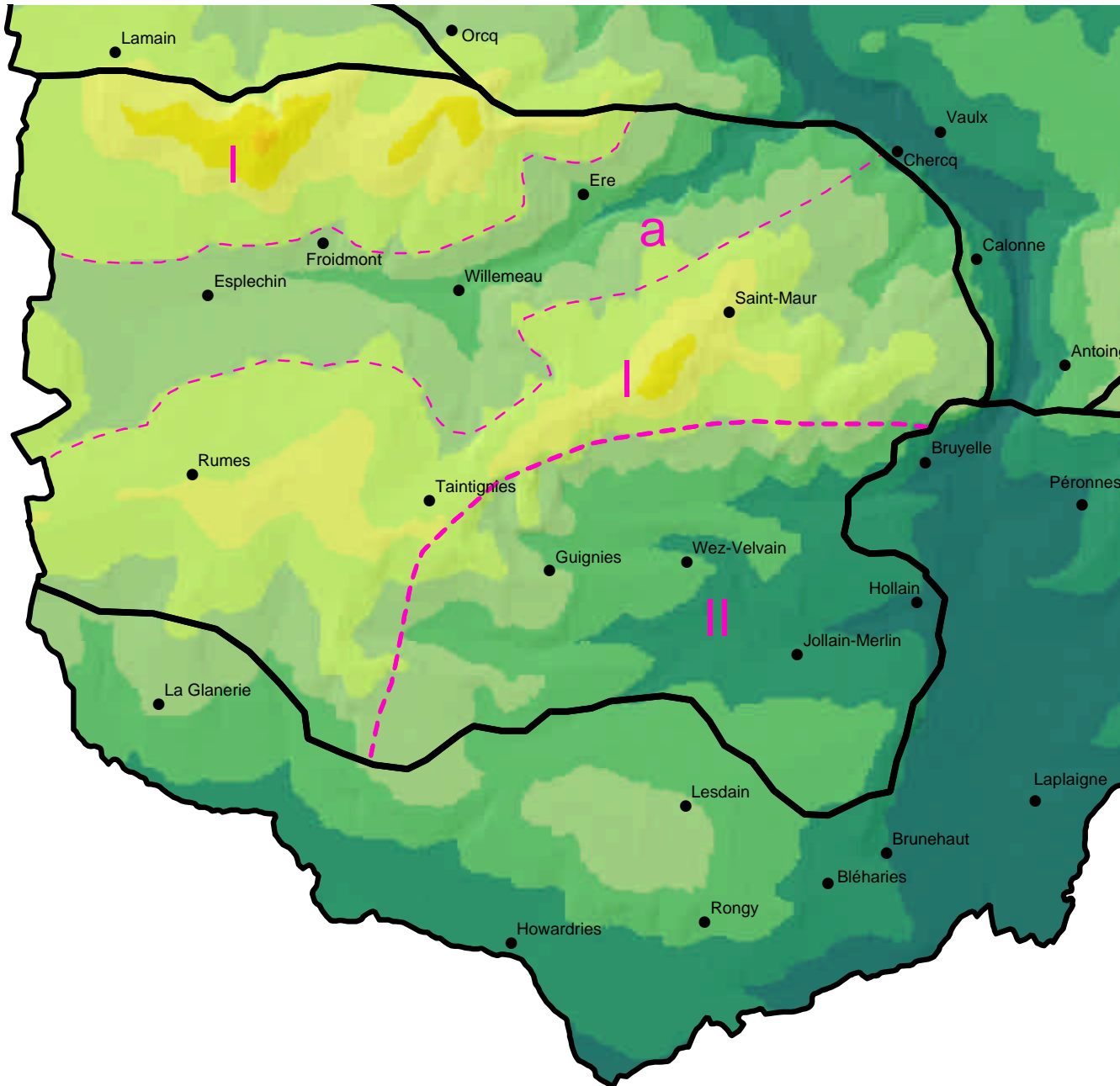
Située sur la rive gauche de l'Escaut, la partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies comprend deux zones de relief.

Dans sa majeure partie (I), ce territoire est caractérisé par un relief de plateau* relativement plat et uniforme dont l'altitude moyenne s'élève à 50 m. Deux lignes de crête, l'une orientée O-E et située à l'extrémité nord, l'autre orientée SO-NE et située à l'extrémité sud, isolent la vallée du Rieu* de Barges. En plusieurs endroits, les sommets dépassent les 75 m d'altitude.

Le plateau offre des vues longues que peu d'éléments perturbent. Seule la vallée du Rieu de Barges interrompt ces paysages ouverts.

¹ FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *op cit.*, p.20.

Carte 14 - Relief de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

Altitudes (m)

- moins de 10
- de 10 à 20
- de 20 à 30
- de 30 à 40
- de 40 à 50
- de 50 à 60
- de 60 à 70
- de 70 à 80

--- découpage selon le relief

- I. relief de plateau
- II. relief de plaine

- - - zone particulière selon le relief

- a. vallée du Rieu de Barges


— limite de territoire paysager

L'impression de relief est donnée par un effet d'ombre obtenu par illumination du territoire (traitements informatiques du modèle numérique de terrain réalisés avec le module Spatial Analyst d'ArcGis8 - ESRI)

0 0,5 1 2 3 km

Sources:
MNT à 1/50.000 - IGN (traitement avec le logiciel ArcGis d'ESRI)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx Août 2004



La région de Guignies, Wez-Velvain et Jollain-Merlin (II), dont l'altitude descend à 30-40 m, participe déjà à la plaine de l'Escaut.

La plaine de l'Escaut offre une étendue plane que seules animent les différentes exploitations que l'homme fait du sol (forêt, labours, pépinières et bien sûr habitat).



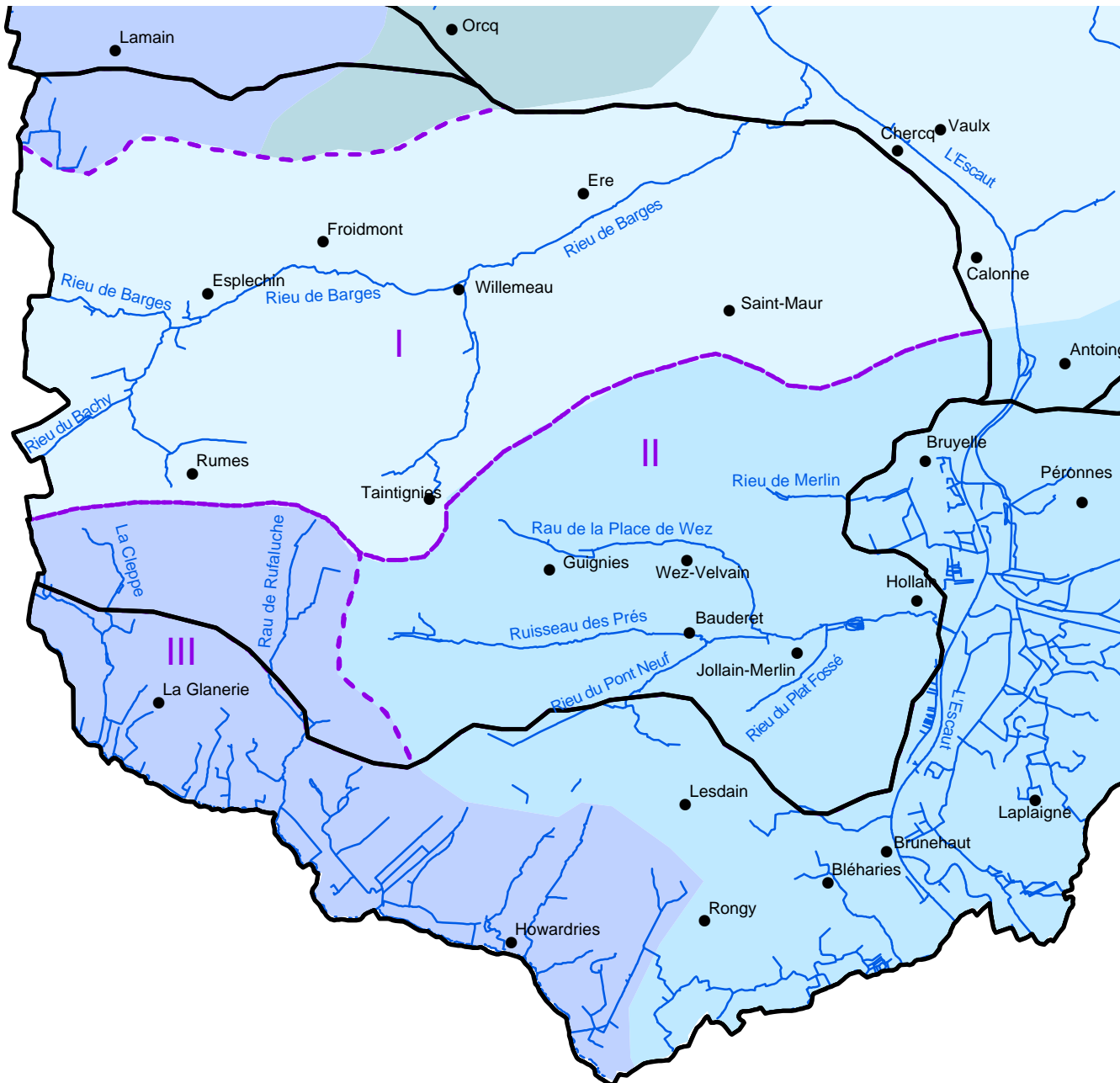
Vue sur la plaine (sud-ouest), les villages de Wez-Velvain et Guignies, depuis Longuesault.

2.1.1.2 Hydrographie

La carte 15 illustre le réseau hydrographique de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies.

Seuls deux cours d'eau importants drainent la partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies : le Rieu de Barges au nord et le Ruisseau des Prés au sud.

Carte 15 - Réseau hydrographique de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

- bassin versant
- cours d'eau
- découpage selon l'hydrographie
- I. zone du Rieu de Barges
- II. zone du Rieu des Prés
- III. zone des affluents de l'Elnon
- limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km

N

Sources:
Réseau hydrographique dérivé du 1/10.000 - MRW-DGRNE

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx Août 2004

Au nord (I), le Rieu de Barges, qui prend sa source en France et se jette dans l'Escaut à Tournai, présente un réseau hydrographique très peu développé. Orientée SO – NE, sa vallée creuse le relief de manière importante en aval de Froidmont.

Le Rieu de Barges se marque dans le paysage de manière importante. Sa vallée présente en effet des parties en creux qui tranchent avec le paysage du plateau. Il concentre de plus les lieux d'habitat avec leurs prairies adjacentes ainsi que quelques bois, rares dans cette région.



Boisements le long du Rieu de Barges. Vue prise depuis Esplechin.

Dans la partie sud-est du territoire (II), le Ruisseau des Prés présente un réseau hydrographique plus développé que celui du Rieu de Barges mais malgré tout peu dense. Orienté O - E, ce Ruisseau marque le relief. Ses principaux affluents sont le Ruisseau du Pont-Neuf qui le rejoint à Bauderet, le Ruisseau de la Place de Wez qui le rejoint à Jollain-Merlin et enfin le Rieu du Plat Fossé. Le Ruisseau des Prés termine sa course à Hollain où il se jette dans l'Escaut.

Plus au nord, le Rieu de Merlin, affluent direct de l'Escaut, coule d'ouest en est.

Le ruisseau des Prés marque le paysage en creusant le relief. Cela se perçoit bien depuis le sud, notamment depuis la chaussée romaine, à proximité de Jollain-Merlin et Hollain. Son empreinte visuelle se signale par la végétation rivulaire.



Le ruisseau des Prés et sa végétation, vue prise vers le nord, depuis la chaussée romaine (Hollain).

Le Ruisseau de la Place de Wez est lisible dans le paysage dans la mesure où il concentre l'implantation de l'habitat.

Au sud-ouest enfin (III), les ruisseaux de La Cleppe et de Rufaluche drainent les eaux vers le sud, vers l'Elnon (territoire de la Plaine humide de l'Escaut).

La partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies ne présente aucune étendue d'eau d'importance majeure.

2.1.1.3 Sol et sous-sol

La carte 16 présente les constitutions géologique et lithologique de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies. La carte 17 présente les principales associations de sols de ce territoire.

Deux grandes associations de sols* caractérisent ce territoire.

Au nord d'une limite passant par Esplechin, Froidmont, Willemeau, Taintignies, Guignies et Wez-Velvain, soit au nord de la partie amont du Rieu de Barges et du Ruisseau de la Place de Wez, les sols sont dominés par les limons (en association normale) de très bonne aptitude agronomique.

Ailleurs, le limon s'est mélangé aux sables des assises tertiaires et a formé un limon sableux. Ce limon sableux reposant sur un substrat en partie ou totalement argileux, il présente une association modérément humide de qualité agronomique moyenne.

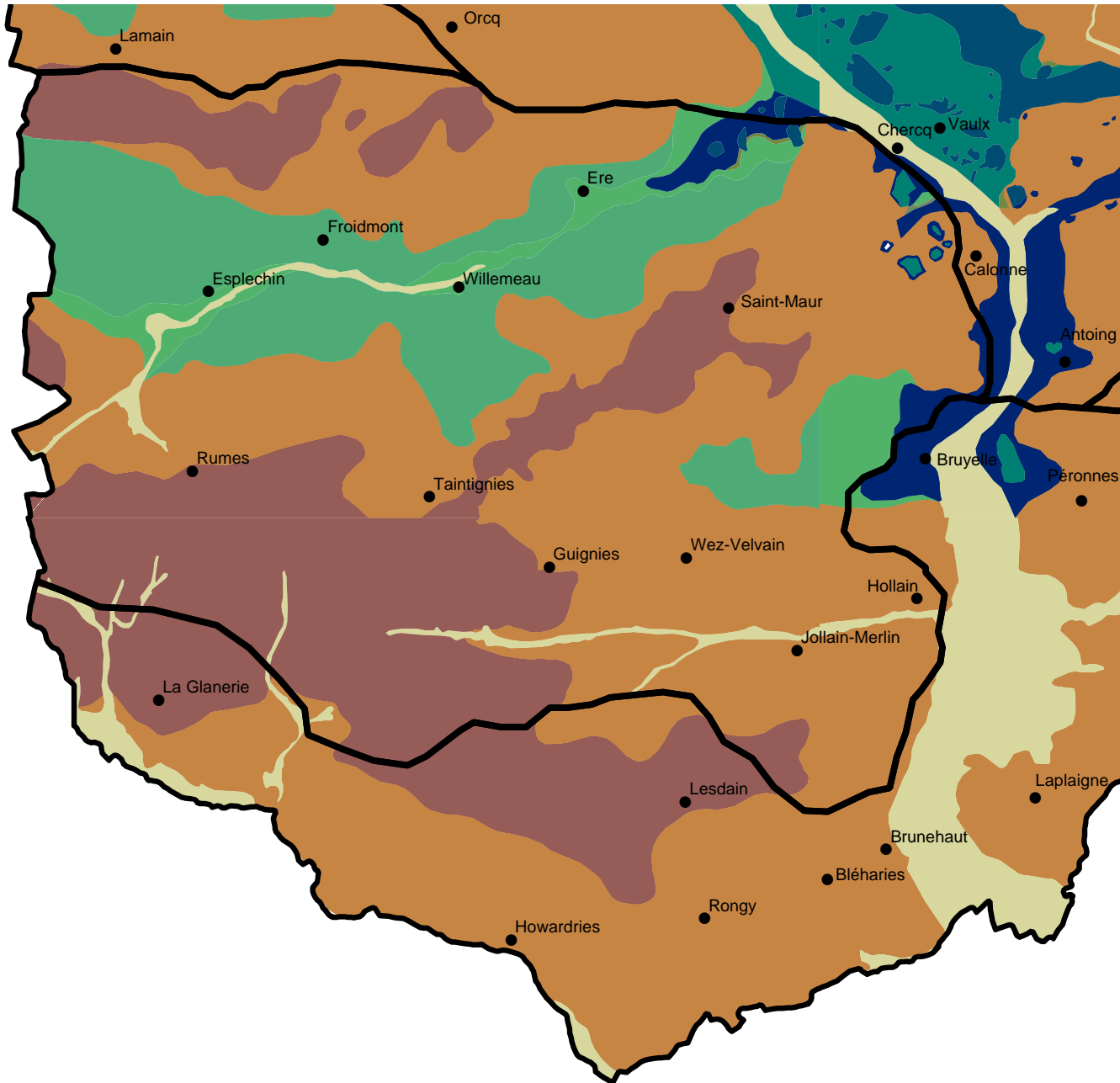
L'aptitude agronomique des sols influence la distribution des terres de labours, des forêts et de l'habitat ; les meilleures terres étant affectées prioritairement aux cultures.

2.1.2 Morphologies agro-forestières

La carte 18 présente les morphologies agro-forestières de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies

L'analyse de l'occupation du sol et des morphologies agro-forestières permet de subdiviser la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies en quatre zones.

Carte 16 - Constitutions géologique et lithologique de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

Constitutions géologique et lithologique

Quaternaire

(alm) Alluvions et colluvions récentes

Tertiaire

Eocène

Yprésien

(Yc) Argiles lourdes, compactes et gris bleuâtre

Landénien

(L1d) Sables verts, fins et gris pâle, glauconifères, et sable quartzeux avec grès

(L1c) Sables et grès argileux parfois fossilifères (tufeaux)

Secondaire

Crétacé supérieur

Turonien

(Tr1b) Marnes blanchâtres argileuses (Dièves)

(Tr2a) Marnes à concrétions siliceuses (Fortes-Toises)

Crétacé inférieur

Wéaldien

(W) Argiles grises et noires avec sables blancs et jaunes graveleux

Primaire

Carbonifère

Viséen

(V1a) Calcaires, calshistes et marbres noirs

Tournaisien

(T2a) Calcaires avec crinoïdes sporadiques et cherts noirs

(T1c) Calshistes et calcaires noirs, argileux à chaux hydraulique, calcaires à crinoïdes

— limite de territoire paysager



Sources:

Cartes géologiques de Belgique à l'échelle du 1/400000

Service géologique de Belgique (2003)

Produit numérique version 1.1

Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique - Dpt VII

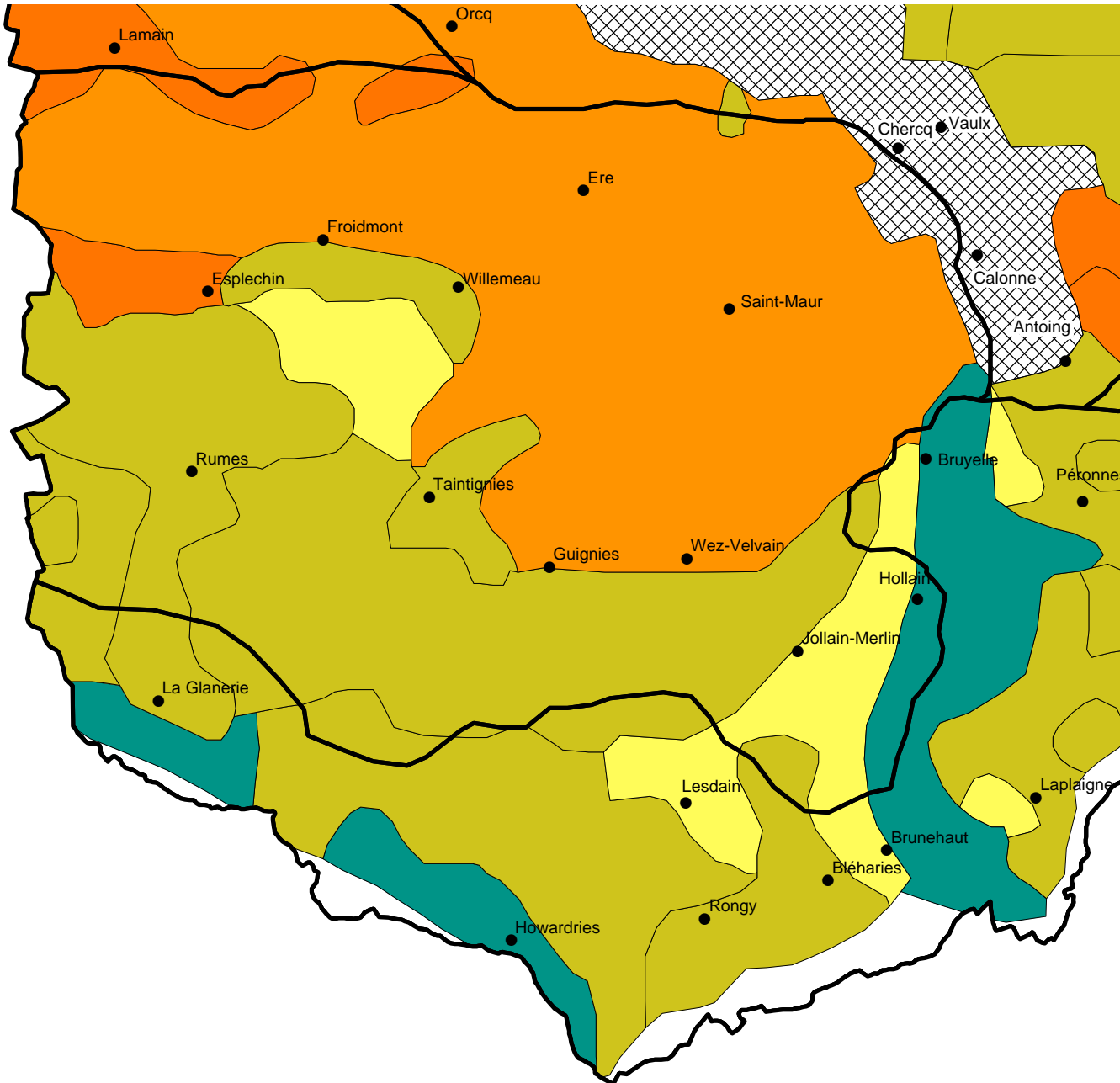
Réalisation:

CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



Carte 17 - Principales associations de sols de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

Principales associations de sols

Sols des vallées

- alluviaux

Sols des plateaux et des pentes

- sols sableux ou sablo-limoneux ou limono-sableux association sèche
- sols sableux ou sablo-limoneux ou limono-sableux association modérément humide
- sols limoneux - association normale
- sols limoneux - association modérément humide

Zones non cartographiées


- limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 Km

N

Sources:
Principales associations de sols (1994) - MET

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx
Août 2004



Le nord et l'est (I) présentent de vastes étendues de labours que n'interrompent que quelques villages autour desquels se sont regroupés les herbages. Le réseau viaire (des routes aux chemins agricoles) y est lâche et de forme étoilée. Cette zone mêle des parcelles agricoles de petite taille et des parcelles remembrées plus grandes autour de Saint-Maur et du tracé de la ligne du TGV.

Dans cette zone, seule la toponymie (Coupure du Bois de Marquain, Coupure du Bois du Lieu, Coupure du Bois Delbare,...) rappelle les Bois de Marquain, du Lieu et du Commun d'Orcq présents à l'époque de Ferraris et défrichés depuis lors. Les boisements se résument à l'heure actuelle à quelques parcelles de peupleraies dispersées ici et là. L'une de ces peupleraies se distingue cependant par sa taille et sa localisation : le Bois d'Ere en bordure sud-ouest du village de Saint-Maur. Situé sur un bombement d'argiles yprésiennes (axe territorial Taintignies - Saint-Maur), ce bois existait à l'époque de Ferraris. Son extension actuelle est cependant moins importante et il a été entièrement replanté de peupliers.

La partie sud-ouest (II), avec une répartition des occupations du sol similaire à celle des parties nord et est du territoire, se distingue par sa morphologie parcellaire et viaire.

Cette zone fait en effet partie d'une région qui se prolonge vers le sud sur le territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut et dont le défrichement progressif tout au long du 18^e siècle a créé un paysage particulier : blocs de parcelles aux limites rectilignes, réseau routier orthogonal (les anciens chemins forestiers), habitat étiré le long des routes rectilignes.

La comparaison de la carte de Ferraris et de la carte actuelle montre l'étendue de ces défrichements depuis la fin du 18^e siècle.

Situés sur la frontière franco-belge à la hauteur de Rumes, le Bois des Prêtres au lieu-dit 'Les Six Bonniers' est l'unique relique d'un massif boisé qui s'étendait autrefois de part et d'autre de la frontière franco-belge et qui entourait Taintignies, Rumes et La Glanerie (Bois d'Esplechin, Bois des Rosières) se prolongeant vers le sud-est jusqu'à Howardries (territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut). Ce bois, du côté belge de la frontière, est entièrement planté de peupliers. Il ne reste rien à l'heure actuelle des Bois d'Esplechin, de Soreil, de Bellonne et de Sévion qui recouvraient le sud-ouest du territoire à la fin du 18^e siècle.

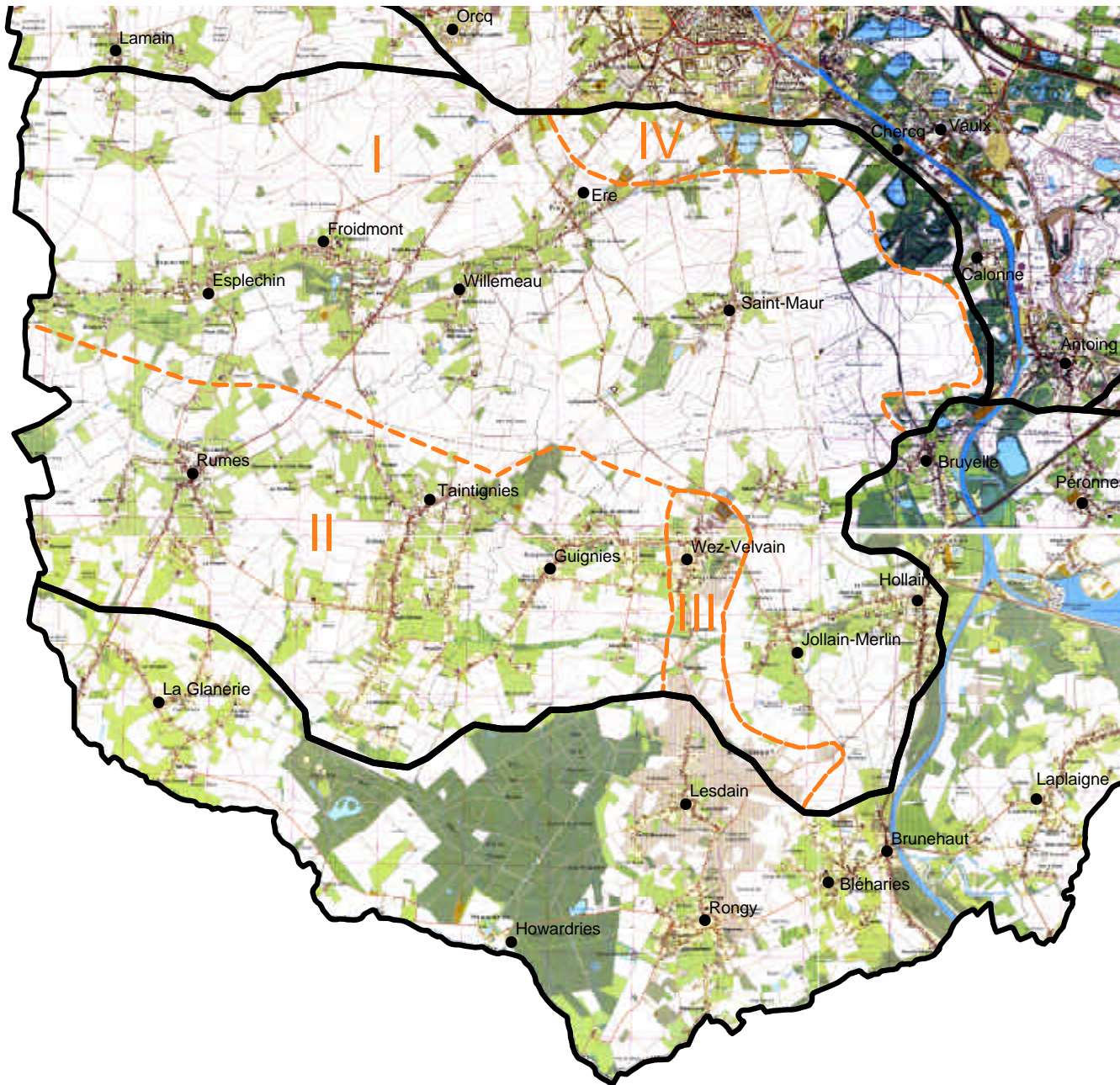
Le plateau offre des paysages de vastes étendues de terres agricoles que peu d'éléments perturbent. Seuls une vallée suffisamment creusée ou un village interrompent de loin en loin ces paysages ouverts.



Vue sur le plateau creusé par le Rieu de Barges depuis la Ferme du Moulin (hameau de Pic au Vent).

Les défrichements se perçoivent légèrement à travers les blocs de grandes parcelles aux limites rectilignes associés à un réseau viaire orthogonal.

Carte 18 - Morphologies agro-forestières de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

- - - découpage selon la morphologie agro-forestière
- I. zone de plateau agricole
- II. zone de défrichement
- III. zone de pépinières
- IV. zone d'anciennes carrières
- limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km



Sources:

Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)

Réalisation:

CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



Dans la partie sud-est (III), le village de Wez-Velvain présente une couronne de pépinières. Cette zone est à rattacher à la zone de pépinières de Lesdain-Rongy du territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut.

Au sud-ouest de la ville de Tournai, en bordure de l'Escaut et dans le cours aval du Rieu de Barges, quelques friches (IV) témoignent de l'activité extractive des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Abandonnées, ces carrières sont inondées et leurs abords envahis de végétation spontanée. Les arbres qui les entourent constituent un écran visuel.

Cette zone est à rattacher au territoire paysager de la Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières.

2.1.3 Morphologies de habitat

La carte 19 présente les morphologies de l'habitat de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies

L'habitat y est essentiellement caractérisé par le groupement. Il est en général associé à un paysage ouvert et à un réseau routier étoilé qui diverge à partir des centres.

Si l'on compare la carte de Ferraris à l'actuelle carte IGN au 1/20 000, on remarque que, globalement, il y a eu une densification et une extension des villages ainsi que des hameaux de taille importante.

Le bâti est en général constitué de briques (comme dans la majorité du Tournaisis, à l'exception du bassin carrier), et les toitures de tuiles rouge orangé. La forme de l'habitat est variée. On rencontre de l'habitat traditionnel : depuis l'habitation mono- ou bicellulaire, de faible élévation, à la ferme en carré, qu'elle soit de taille modeste ou très importante lorsqu'il s'agit d'anciennes fermes seigneuriales ou de fermes qui, dans le passé, appartenaient à l'une ou l'autre congrégation religieuse. On remarque également bon nombre de nouveaux bâtiments, notamment de type villa, qui se concentrent plus particulièrement dans les extensions récentes.

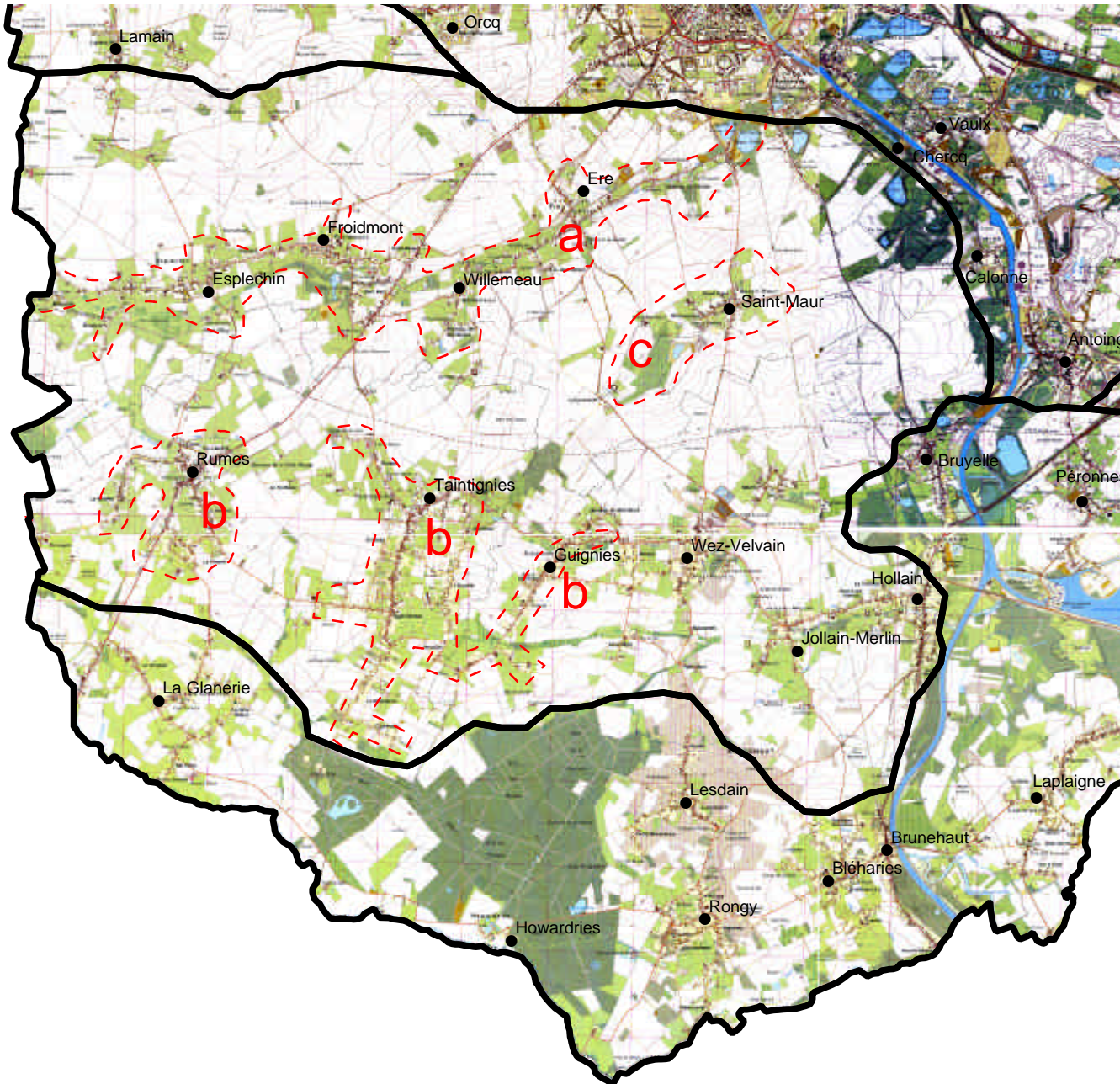
Au 18^e siècle, l'habitat était non jointif et entouré de petits jardins potagers

La forme et l'agencement des parcelles, l'étagement des plants d'âges variés et les déclinaisons de coloris et des textures des feuillages donnent un rythme tout à fait particulier aux paysages de pépinières.

Le groupement de l'habitat associé aux grandes étendues cultivées compose un paysage ouvert.

La plupart des villages ont un profil identique (oscillant entre le village en tas et le village en réseau routier) dont souvent seule l'église se démarque. Les maisons généralement non jointives sur les pourtours leur donnent un aspect assez aéré. Les plantations (arbres, buissons, etc.) associées aux maisons s'y imbriquent.

Carte 19 - Morphologies de l'habitat de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

La totalité du territoire paysager est caractérisée par de l'habitat groupé

--- zone particulière selon la morphologie de l'habitat

a. vallée urbanisée du Rieu de Barges

b. villages de défrichement

c. village de Saint-Maur

— limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km



Sources:

Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)

Réalisation:

CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



comprenant des vergers exigus, encadrés de haies vives. Actuellement, les centres des villages sont densifiés et tendent plutôt à l'habitat jointif, les autres parties urbanisées continuant à être constituées d'habitat non jointif. De plus, si les vergers ont disparu, la plupart des maisons ont conservé leur potager.

Quelques zones plus spécifiques émergent de cet habitat groupé.

La vallée du Rieu de Barges (a), orientée ouest-est, rassemble plusieurs villages qui se sont installés en rive gauche en pied de versant, à l'écart du fond humide : Esplechin, Froidmont, Willemeau, Ere. Assez nettement séparés au 18^e siècle, ces villages ont subi une extension linéaire importante, parallèle à la vallée. Ils constituent actuellement un ensemble urbanisé continu, souligné par les rideaux d'arbres situés le long du rieu et les plantations (arbres, buissons, etc) associées à l'habitat. On remarque également de chaque côté de cette zone d'urbanisation continue, une bande de prairies plus ou moins régulière.

Le bâti ancien se concentre essentiellement dans les noyaux d'habitat. Il faut encore noter la présence, dans cette vallée, d'une très faible dispersion (quelques grosses fermes et bâtiments isolés).

Que l'on vienne du nord ou du sud, depuis des endroits un peu plus élevés, l'urbanisation continue soulignant la vallée du Rieu de Barges apparaît relativement nettement dans le paysage. Elle est renforcée par la végétation.



Ere et la vallée du Rieu de Barges depuis le sud (vue prise en venant de Longuesault).

Les villages de défrichement (b) situés au sud du territoire - Taintignies, Guignies et, dans une moindre mesure, Rumes et Wez-Velvain - présentent plusieurs caractéristiques particulières. On remarque, en effet, la persistance de leurs formes en réseau routier*, pour la plupart, en plan allongé ainsi que leur orientation nord-sud. Globalement, sur carte, ces villages ont gardé le même profil. Néanmoins, le bâti a subi de nombreuses transformations depuis le 18^e siècle. Les anciennes petites maisons mono- ou bicellulaires traditionnelles (parallèles entre elles, perpendiculaires ou légèrement obliques à la route et situées au milieu de parcelles identiques en taille et en forme) ont subi de nombreuses transformations. Les volumes primitifs ont été approfondis, des annexes ont été construites, notamment entre l'habitat originel et la route, détruisant ainsi en grande partie l'aspect successif et régulier du bâti. Seules quelques portions de rues, mettant en évidence ces éléments, subsistent ici et là. De plus, l'ajout ou le remplacement de certaines maisons anciennes par un bâti plus récent et ne respectant pas les gabarits traditionnels renforce l'aspect éclectique.

Parmi les portions reliques, il faut particulièrement noter la partie sud de Guignies située entre les hameaux de Haudion et du Haut Bout. Le bâti, situé d'un seul côté de la route en forme de fourche, a gardé certaines caractéristiques de l'habitat originel de défrichement. De plus, si le bois qui s'étendait juste en face à l'époque de Ferraris a été défriché, le terrain est resté vierge de toute habitation, offrant ainsi une vue particulière sur cette portion d'habitat.

Les villages de défrichement apparaissent très allongés lorsqu'on les parcourt ou lors d'échappée visuelle entre les maisons.



Vue sur le village de Taintignies depuis Guignies



Vue sur la portion relique de l'habitat de défrichement, au sud de Guignies

Enfin, le village de Saint-Maur (c) présente une structure développée à l'origine d'un trieu. Non complètement bâti au 18^e siècle, il a été densifié au cours du temps et aligne maintenant sur une partie de son pourtour des maisons jointives. Bien conservé, il est classé. Le village a également subi une extension importante vers le nord, le sud et l'est.

Si le trieu de Saint-Maur, site classé, est clairement lisible lorsqu'on parcourt le village depuis l'intérieur, depuis l'extérieur, c'est plutôt la silhouette du village qui attire l'attention au niveau paysager, le trieu étant peu perceptible. En effet, sa position dominante sur une légère butte et son profil caractéristique - village à la forme allongée et structuré d'un côté par le clocher de l'église, de l'autre par la cheminée de l'ancienne cimenterie - lui confèrent une identité paysagère forte et facilement reconnaissable d'où qu'on le perçoive.



Vue sur le village de Saint-Maur, prise depuis le sud-est, sur la chaussée romaine

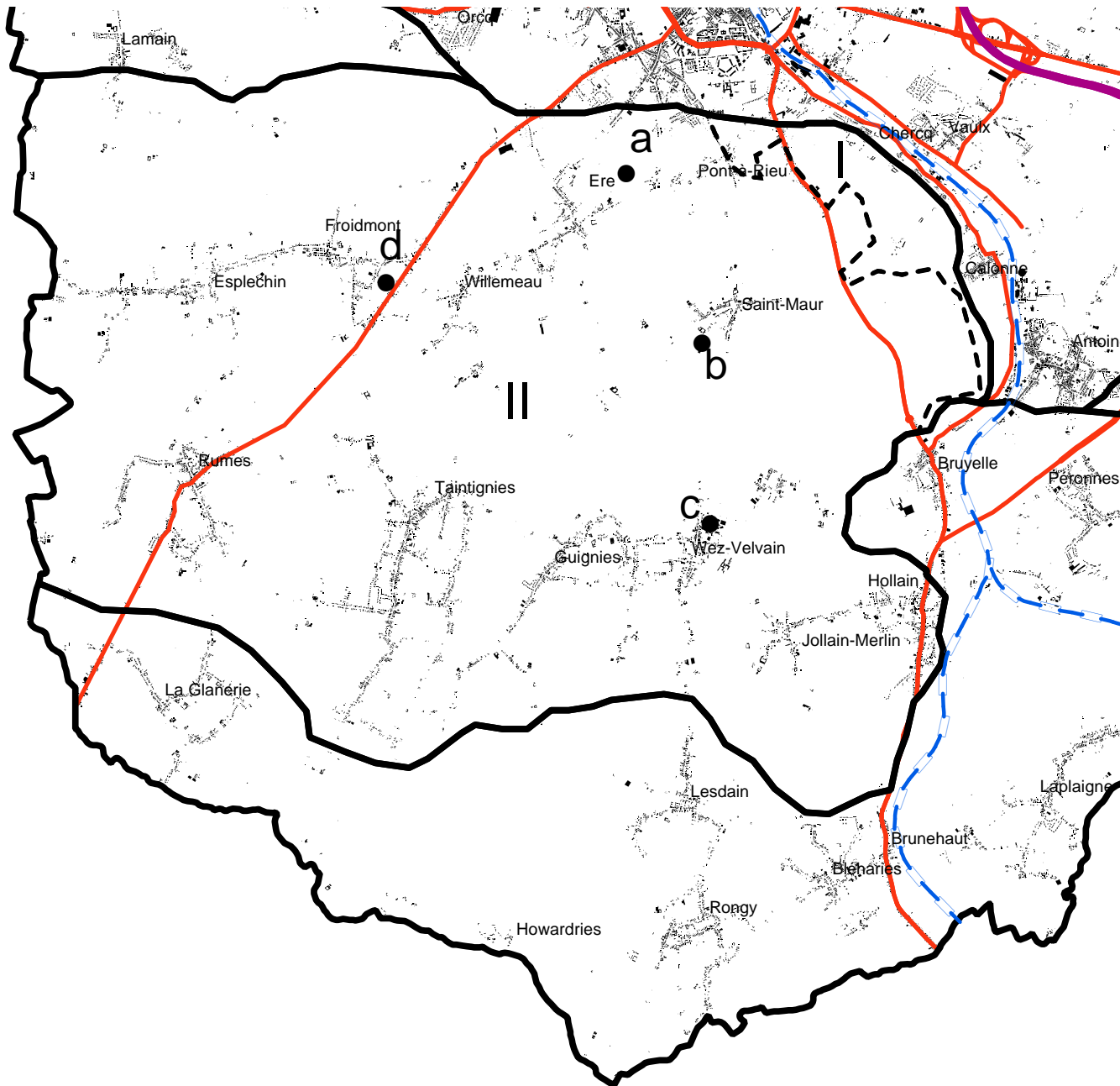
2.1.4 Structures industrielles

La carte 20 présente le découpage de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies selon les structures industrielles.

La partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies, peu urbanisée, connaît une faible emprise industrielle. Les structures industrielles éparses et peu nombreuses sont régulièrement implantées au sein des villages ou à proximité de la ligne de chemin de fer désaffectée. D'un point de vue paysager, les traces toujours en place constituent souvent des sites restreints mais n'ont, sur ce territoire, que peu d'ampleur. Plusieurs types d'activités industrielles ont cependant joué un rôle dans la région.

L'industrie, peu présente, n'a laissé que de faibles traces dans le paysage.

Carte 20 - Structures industrielles de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

- - découpage selon les structures industrielles
- I. zone d'industrie extractive ancienne
- II. zone de faible empreinte industrielle

● site industriel marquant

- a. briqueterie d'Ere
- b. cimenterie de Saint-Maur
- c. sucrerie de Wez-Velvain
- d. fabrique de produits phytosanitaires de Froidmont

— réseau autoroutier

— nationales

■ bâtiments du PLI

— voies navigables

— limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km



Sources:

réseau routier: Navstreet, Street Data, version 9.0 (2002)
voies navigables: MET-DG.2
bâti: Plan de localisation informatique (PLI): DGATLP-DOH

Réalisation:

CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



De ce point de vue, la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies, peu urbanisée, peut être différenciée en deux zones.

L'industrie extractive est certainement la plus marquante d'un point de vue paysager. Elle s'est développée à l'extrême nord-est du territoire (I), à la limite sud de l'agglomération de Tournai (anciennes carrières de Barges – Dutoit, de Barges - Delwart, du Cornet, Thorn, Casaque, Les Cinq Rocq).

Ces carrières, qui exploitaient les calcaires viséens et tournaisiens (cf. carte 16 - constitutions géologique et lithologique), sont aujourd'hui désaffectées. Deux types d'éléments constituent les traces de cette activité ancienne : les bâtiments d'exploitation (notamment la cimenterie Delwart à Pont-à-Rieu) et les sites d'extraction, aujourd'hui régulièrement remplis d'eau. Malgré un diamètre pouvant aller jusqu'à 300 m, les carrières sont peu lisibles dans le paysage par leur forme topographique en creux. Seule la végétation arborée qui les entoure trahit leur présence.

Cette zone est à rattacher au territoire paysager de la Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières. Son caractère partiel dans ce territoire-ci ne permet pas de la traiter. Elle fera l'objet d'un traitement plus approfondi lors de l'étude du territoire paysager de la Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien et ses carrières.

Cette zone se marque principalement par la végétation qui la borde.



Carrière désaffectée à Pont-à-Rieu.

Le reste de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et de Soignies (II) connaît globalement une faible emprise industrielle.

Les métiers liés à la construction ont historiquement généré un nombre important d'emplois dans la région,. Les traces de cette activité sont lisibles à travers les nombreux sites désaffectés encore en place.

Une briqueterie désaffectée située à proximité de Ere présente un site marquant car il a conservé une excellente lisibilité. En effet, deux cheminées visibles de loin guident le regard vers un grand bâtiment masqué par de la végétation en bordure d'une ligne de chemin de fer désaffectée. A proximité directe, des talus dans les champs témoignent encore des sites de prélèvements de terre pour la fabrication des briques.

La cimenterie de Saint-Maur, aujourd'hui désaffectée, participe à la silhouette particulièrement identifiable du village. Elle est associée à un étang.

Une sucrerie en activité est implantée au nord du village de Wez-Velvain. Elle n'accuse cependant pas de forte emprise visuelle car sa volumétrie se confond avec celle des bâtiments d'habitation. Sa cheminée n'est pas très haute et l'ensemble est bien dissimulé par la végétation.

Une entreprise d'agrégation de produits phytosanitaires est située dans le fond de la vallée du Rieu de Barges à Froidmont. Ni sa localisation dans la vallée, ni sa volumétrie moyenne masquée par de la végétation ne favorisent sa perception paysagère.

Quelques bâtiments de volumétrie moyenne parfois signalés par des cheminées industrielles sont perceptibles localement mais ne marquent pas le paysage dans cette zone.



Vue sur la cimenterie de Saint-Maur depuis le sud (route venant de Wez-Velvain)

2.1.5 Infrastructures de communication interrégionale

La carte 21 présente les infrastructures de communication interrégionale (réseaux routiers, chemins de fer, canaux,...) de la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies.

Aucune autoroute ne traverse la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies. Deux nationales rayonnent depuis Tournai en direction de Douai et de Valenciennes.

Pour le reste, le réseau de voirie est peu dense, en conformité avec les caractéristiques de l'habitat de la zone (habitat groupé).

La chaussée romaine Tournai - Bavai traverse la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies. Spécificité de celle-ci, son tracé comprend plusieurs virages dont un à hauteur de Bléharies (sur le territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut). Ceci exprime le souci de rester en position dominante, sur la ligne de crête, et d'éviter les traversées de l'Escaut.

A partir de 1890, une ligne de chemin de fer se développe depuis Tournai vers Rumes. En 1950, la ligne en direction de Rumes est supprimée. Depuis 2000, la ligne de TGV Bruxelles-Lille-Paris traverse le territoire d'est en ouest.

Depuis 1995, la Région wallonne développe un réseau autonome de voies lentes valorisant, notamment, les lignes de chemin de fer désaffectées. Un tel parcours est prévu selon la ligne Tournai-Rumes. Un autre parcours devrait se développer à proximité de Hollain.

Enfin, aucun cours d'eau navigable ne traverse la partie occidentale du territoire du Bas-plateau d'Ath et Soignies.

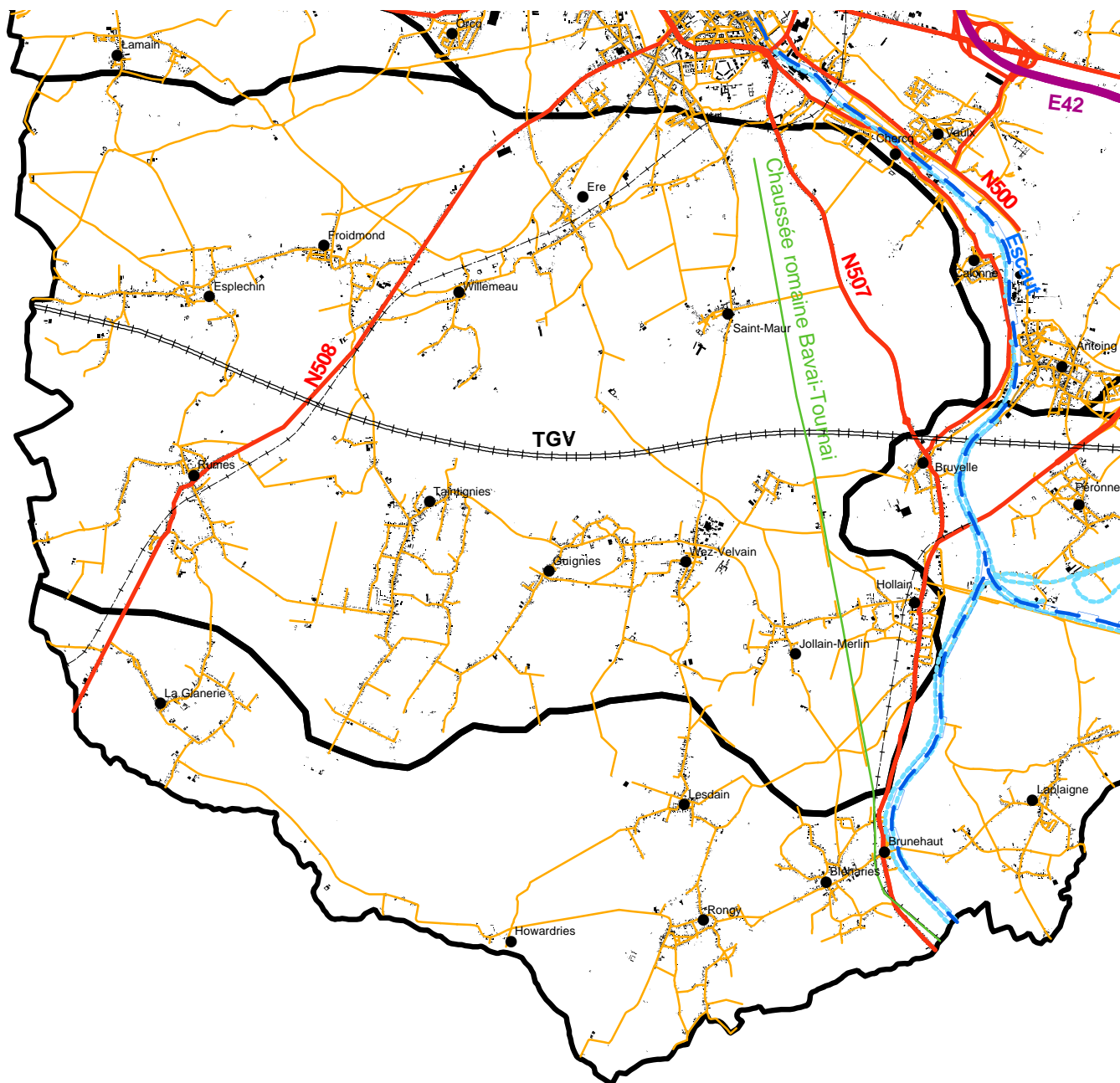
Le réseau viaire est peu visible dans le paysage. Seule la N507, talutée, se perçoit.

Si la chaussée romaine est encore facilement repérable sur le terrain, elle ne constitue pas une ligne de force prégnante dans le paysage mais plutôt une position de vue dominante sur celui-ci.

Talutages, fils électriques, barrières et écrans anti-bruit à proximité des noyaux villageois marquent le paysage le long de la ligne TGV, sauf au sud de Saint-Maur où celle-ci est en contrebas du niveau naturel.

L'ancienne ligne de chemin de fer désaffectée est lisible aujourd'hui par les rangées d'arbres présentes de part et d'autre sur plusieurs tronçons de son parcours.

Carte 21 - Infrastructures de communication de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



Légende

- réseau autoroutier
- nationales
- réseau viaire local
- chaussée romaine Bavai-Tournai
- TGV
- chemin de fer
- ravel en projet par voie de chemin de fer désaffectée
- voies navigables
- ravel existant empruntant un chemin de halage
- bâtiments du PLI
- limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km



Sources:

réseau routier: Navstreet, Street Data, version 9.0 (2002)
 réseau ferroviaire: MET-DG.1
 Tracé du TGV: DGATLP-DOH
 ravel: DGATLP-DOH
 voies navigables: MET-DG.2
 bâti: Plan de localisation informatique (PLI): DGATLP-DOH

Réalisation:

CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



2.2 DIFFERENCIATION EN AIRES PAYSAGERES

Depuis le sud de Tournai jusqu'à Soignies, s'étend un bas-plateau au relief assez plat et uniforme que seuls de légers creusements animent. Les paysages, principalement agricoles, y sont dominés par de larges étendues de labours que ponctue un habitat groupé en villages délimités par leur auréole d'herbages¹.

Cinq aires paysagères (cf. carte 22) présentant des combinaisons spécifiques des caractéristiques étudiées, relatives aux conditions physiques (relief, hydrographie, sol et sous-sol), à la morphologie agro-forestière, à la morphologie de l'habitat et aux structures industrielles composent la partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies.

Un transparent reprenant les limites des aires paysagères permet leur superposition aux autres cartes.

Une première aire paysagère correspond au plateau agricole proprement dit. On y jouit de vues longues sur un paysage agricole ouvert. La vallée du Rieu de Barges, dont la partie aval creuse le plateau, concentre l'habitat. Les teintes rouge orangé des toits de tuiles s'y mêlent avec le vert des herbages et de la végétation arborée des jardins, composant un paysage bien distinct que ponctuent les clochers d'églises.

Le défrichement caractérise la deuxième aire paysagère. Ici, les parcelles agricoles et les rares bois aux limites orthogonales expriment, tout comme le plan allongé des villages, la logique systématique et progressive du défrichement. Le réseau viaire rectiligne rappelle les formes géométriques héritées des chemins forestiers.

C'est en parcourant les villages, lorsque l'espace entre deux maisons permet une échappée visuelle transversale, que l'on perçoit la linéarité des rues dont les fronts bâtis se succèdent parallèlement. La modernisation de l'habitat a par contre presque totalement effacé jusqu'à l'implantation tellement caractéristique des maisons. Seuls quelques exemples ont été préservés çà et là, parfois en association avec une morphologie parcellaire encore expressive. Lisières boisées, chemins et fronts bâtis paraissent alors quadriller le paysage.

Une troisième aire paysagère correspond à la partie sud-est de la partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies. Ici encore, bosquets et alignements d'arbres sont rares. L'animation vient alors des villages et de leurs auréoles d'herbages et de jardins. Seuls points d'appel dans ces paysages agricoles de plaine, les clochers d'église rythment la vue, de loin en loin.

Deux « prolongements d'aires », qui participent majoritairement aux territoires paysagers voisins, complètent l'éventail des paysages de ce territoire paysager.

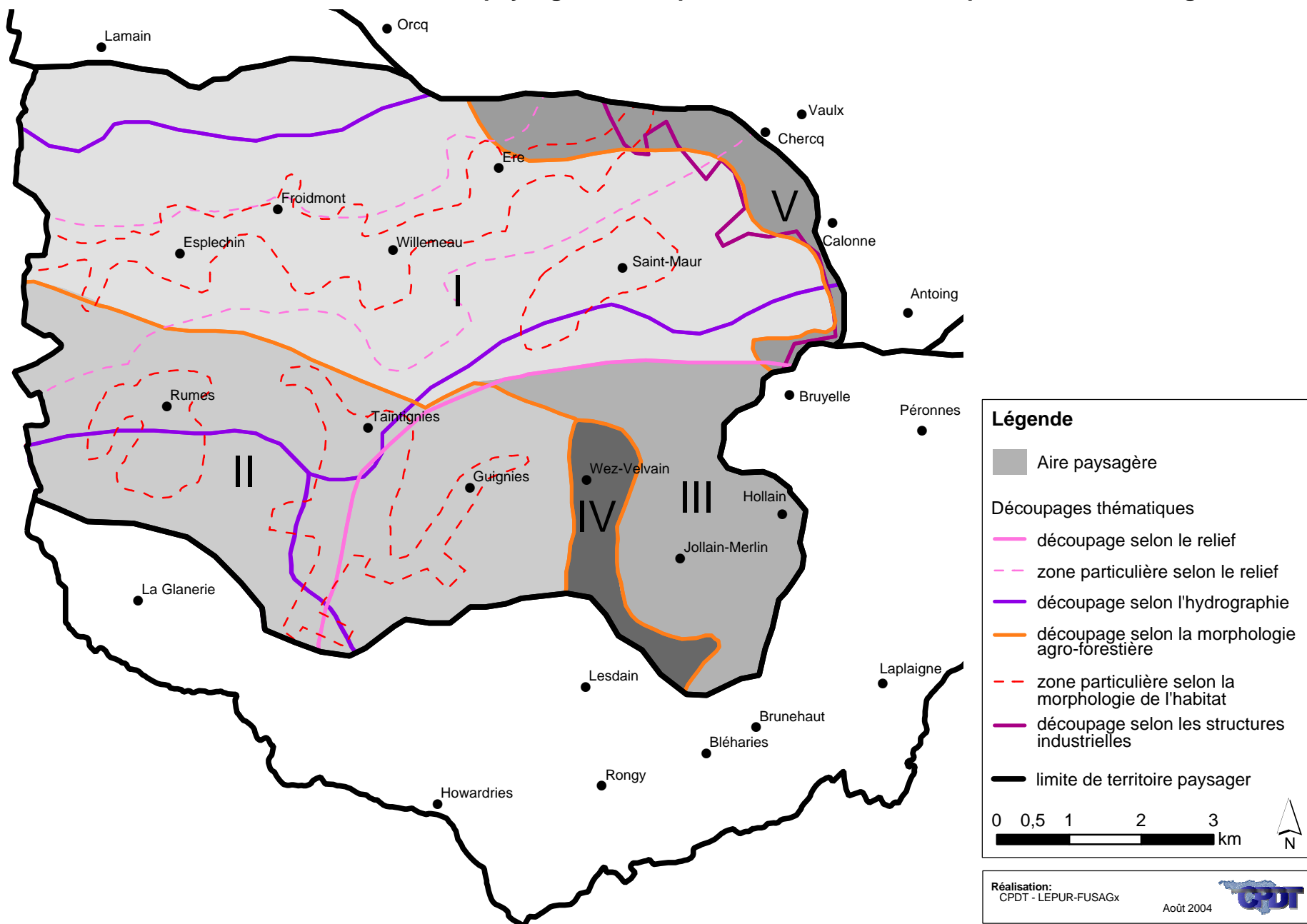
Aux alentours de Wez-Velvain, une quatrième aire paysagère est à rattacher à celle, plus importante, des paysages de pépinières particulièrement développés autour de Lesdain sur le territoire paysager de la Plaine humide de l'Escaut. La forme et l'agencement des parcelles, l'étagement des plants d'âges variés et les multiples textures et coloris des feuillages donnent un rythme tout à fait particulier à ces paysages.

Au nord-est enfin, en bordure de l'Escaut, une zone d'anciennes carrières constitue le prolongement des paysages de la Vallée urbanisée de l'Escaut tournaisien. La végétation arborée qui s'est développée autour de ces carrières désaffectées constitue un obstacle que le regard n'a que très rarement l'opportunité de contourner. Les rares bâtiments abandonnés

¹ FELTZ C. (dir.), DROEVEN E., KUMMERT M. (2004) *op cit.*, p.20.

Carte 22 - Synthèse des découpages thématiques

Aires paysagères de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies



attenants à ces exploitations complètent les traces encore visibles de cette activité aujourd'hui arrêtée mais qui détermine néanmoins une cinquième aire paysagère.

2.3 REPERAGE DE ZONES D'INFORMATION ET PROPOSITION DE PERIMETRES PAYSAGERS TEMOINS

2.3.1 Paysages de défrichement

Une zone d'information relative aux paysages de défrichement a été retenue pour la combinaison particulière des morphologies agro-forestière, de l'habitat et du réseau viaire, tous en lien avec les défrichements effectués durant les siècles passés (cf. carte 23). Néanmoins cette zone d'information ne donnera pas encore lieu au repérage d'un périmètre paysager témoin. Les territoires paysagers voisins rassemblent, eux aussi, des exemples de village de défrichement. Le choix d'un éventuel périmètre dépendra donc d'une analyse et d'une comparaison inter-territoriales voire pourra éventuellement se faire en transgressant les limites des territoires si la cohérence l'exige.

2.3.2 La vallée du Rieu de Barges

Aucune zone d'information n'a été déterminée pour la vallée du Rieu de Barges : l'entièreté du territoire n'ayant pas été traitée, il nous semblait hâtif de la mettre particulièrement en évidence.

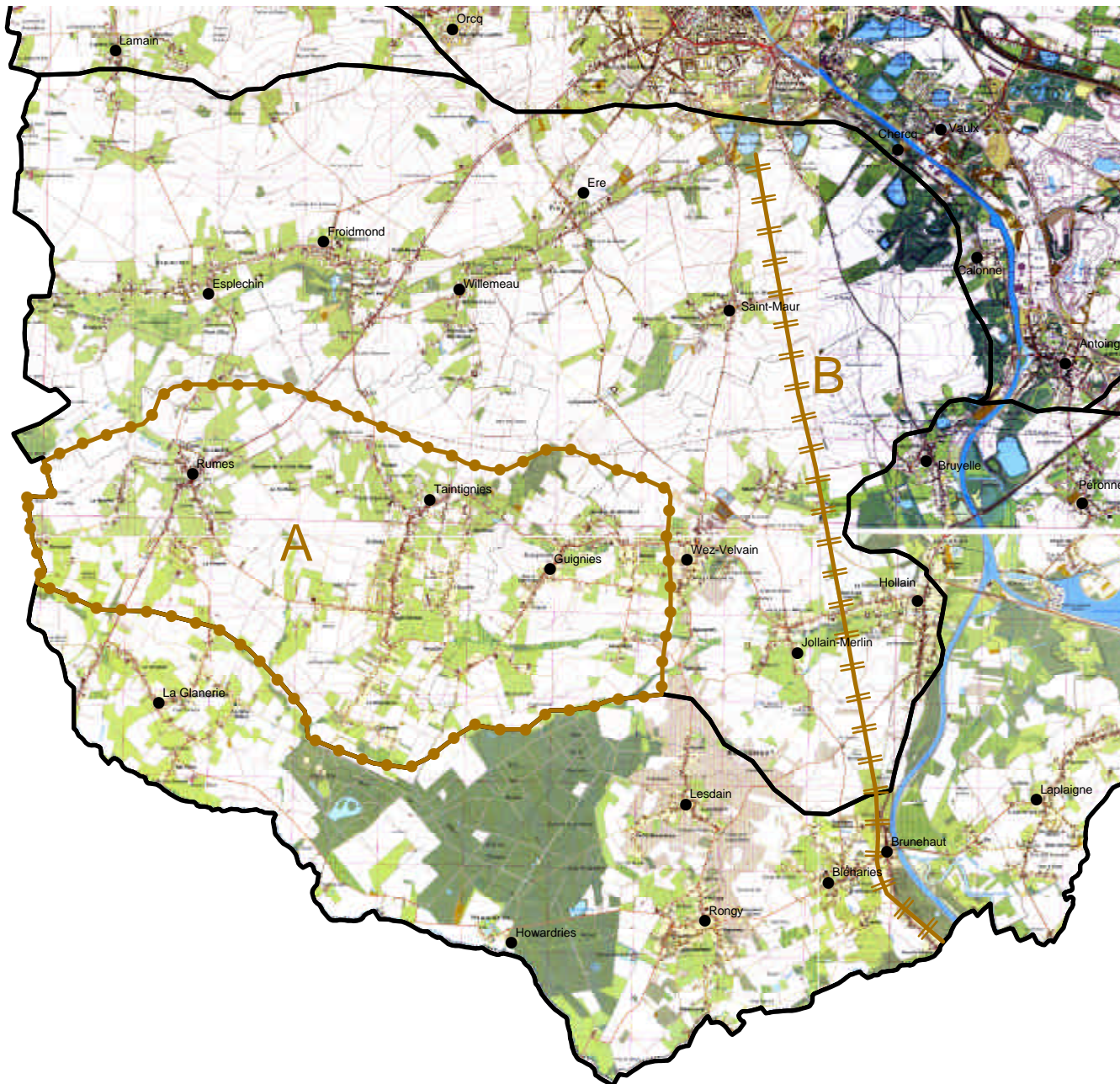
2.3.3 Sites linéaires

La chaussée romaine Tournai-Bavai qui traverse la partie occidentale du territoire paysager du Bas-plateau d'Ath et Soignies constitue un site linéaire d'intérêt patrimonial. Elle a conservé ses caractéristiques : son gabarit, sa rectitude et sa situation dominante. Elle est bordée ponctuellement d'un arbre isolé, mais ne constitue pas en soi une ligne de force dans le paysage. C'est toutefois un élément ayant une valeur de témoin très prononcée, par sa signification historique. Sa dimension paysagère devrait cependant encore être débattue. De plus, il semble évident que la chaussée ne doit pas être considérée indépendamment de ses autres fragments et des autres routes traversant la Wallonie.




Vue de la voie romaine prise depuis le sud-est de Saint-Maur.

Carte 23 - Zones d'information de la partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies




Légende

 zone d'information (présence de témoin)

A. Paysage de défrichement

 site linéaire

B. Chaussée romaine Bavay-Tournai

 limite de territoire paysager

0 0,5 1 2 3 km



Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN (scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx

Août 2004



2.4 LE CAS PARTICULIER DE SAINT-MAUR

Le village de Saint-Maur a été repéré, aux différentes étapes de la méthodologie d'identification des paysages témoins et ce, pour plusieurs raisons : son trieu, sa situation particulière de village de butte, sa silhouette reconnaissable, l'ensemble qu'il forme avec son finage dans cette partie occidentale du Bas-plateau d'Ath et Soignies (cf. carte 24).

Un périmètre paysager a pu être centré autour du village et de son finage. Les possibilités de points de vue sur le village et sa silhouette plus que les limites visuelles depuis différents points que l'on aurait choisi dans le périmètre paysager lui-même ont déterminé sa délimitation. A l'est, la limite du périmètre se situe donc sur la nationale 507, elle suit ensuite, vers le sud, la ligne de crête puis la ligne TGV. Saint-Maur est en effet visible depuis Merlin mais les aménagements de la ligne à grande vitesse perturbent par moment la vue. A l'ouest, la limite est fixée sur la route passant par Longuesault et descendant vers Ere. Au nord, enfin, la délimitation suit la ligne à partir de laquelle des points de vue sont possibles sur le village.

Le paysage de ce périmètre paysager est, comme cela a déjà été dit, tout entier tourné vers le village de Saint-Maur. Allongé sur une butte, il se distingue particulièrement des autres villages de cette portion du territoire par sa silhouette caractéristique, rythmée d'un côté par la cheminée de l'ancienne cimenterie, de l'autre par le clocher de l'église. Aucun élément discordant (villas neuves, etc.) ne vient gâcher la belle homogénéité plutôt traditionnelle du village, bien lisible depuis des points de vues extérieurs et entouré d'une double ceinture de prairies et de champs. A l'ouest, le château entouré de son parc offre une masse boisée qui, selon l'endroit, participe à la silhouette du village ou la masque.

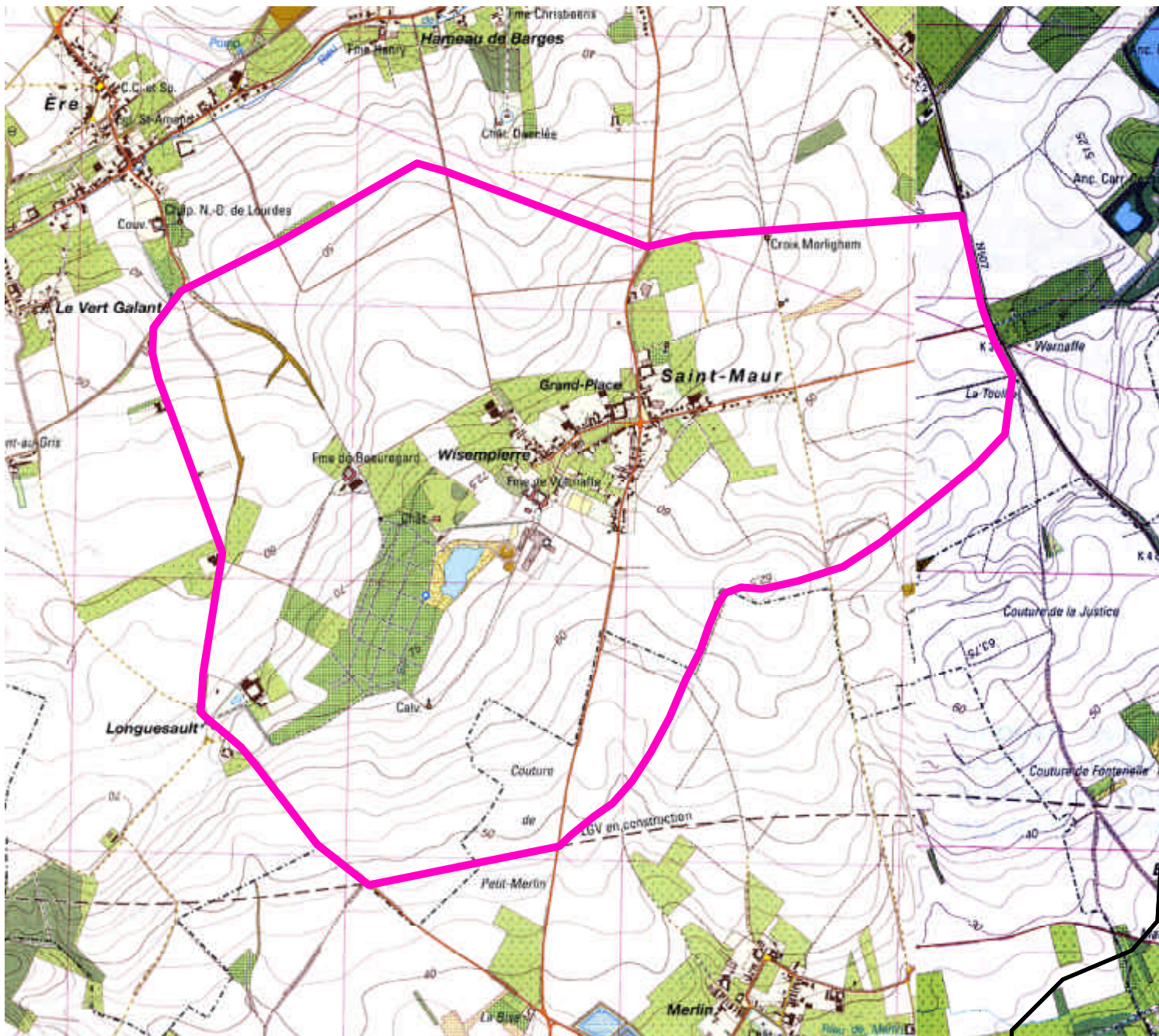


Vue sur Saint-Maur, depuis la chapelle Saint-Joseph au hameau de Merlin, avec, à l'ouest, la masse boisée qui entoure le château.


Plusieurs points de vue particulièrement intéressants peuvent être pris sur Saint-Maur : au sud-est, à l'intersection entre la voie romaine et la ligne de crête ; au sud, depuis le pont qui traverse la ligne TGV ; au nord depuis les routes du remembrement. Un dernier point de vue depuis la chapelle Saint-Joseph à Merlin nous semblait retenir particulièrement l'attention bien qu'il soit extérieur au périmètre. Il met en évidence la très bonne intégration, voire la totale invisibilité, à cet endroit, de la ligne à grande vitesse dans le paysage de Saint-Maur.

Le village de Saint-Maur se caractérise par des qualités urbanistiques (présence d'un site classé, unité rurale bien conservée, cohérence architecturale intéressante, grande qualité urbanistique, ...) et des qualités paysagères (silhouette visible de loin et bien reconnaissable, lisibilité, caractère identitaire,...). Toutefois, les éléments de ce village ne présentent pas la qualité de témoin présentée précédemment, ils ne sont pas lisibles comme expression d'une organisation naturelle ou sociétale du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production. Saint-Maur ne rentre pas dans nos catégories actuelles. Il n'a été repéré ni par les paysages liés à la représentation, ni par la démarche entreprise par l'ADESA. La confrontation de la méthodologie au travail de terrain soulève donc de nouvelles pistes de réflexion, visant à la détermination d'une nouvelle catégorie de paysage patrimonial.


Carte 24 - Périmètre paysager de Saint-Maur



Légende


 périmètre paysager

0 250 500 1.000 m



Sources:
Fond topographique 1/20000 - IGN
(scan des cartes papier)

Réalisation:
CPDT - LEPUR-FUSAGx
Août 2004



2.5 IDENTIFICATION DE FENETRES REPRESENTATIVES

Dans la mesure où une fenêtre représentative d'un territoire paysager doit receler l'ensemble des caractéristiques du territoire, que cette partie de territoire-ci présente une forte différenciation locale et qu'il n'a pas été couvert dans son entièreté par la présente analyse, le choix de la fenêtre a été reporté.

SYNTHESE ET PERSPECTIVES

Une méthodologie a été élaborée puis mise en œuvre sur une partie du Tournaisis, pour déterminer des périmètres paysagers témoins. Cette méthodologie associe une analyse cartographique et documentaire, thématique et rétrospective, à une approche sur le terrain. Elle procède ensuite à la mise en perspective paysagère des données récoltées et à leur intégration.

Cette méthodologie a permis d'affiner la description des territoires paysagers choisis et, à partir de cet affinement, de déterminer des aires paysagères homogènes au sein de ces territoires.

L'affinement de la connaissance des paysages à l'échelle du 1/20 000 rend aussi possible l'ouverture de fenêtres représentatives des territoires paysagers devant servir à l'observation des évolutions des paysages.

Enfin, cette méthodologie a conduit à présélectionner des zones d'information puis, à partir de celles-ci, de délimiter des périmètres paysagers témoins. Certains ont été repérés pour la persistance de caractéristiques anciennes, d'autres pour les références culturelles qui y sont attachées.

Le caractère approfondi de la méthode n'a pas permis de couvrir l'entièreté de la zone pressentie mais la diversité de l'échantillon a néanmoins permis la confrontation à une diversité suffisante pour tester la méthode.

Il reste cependant évident que cette méthodologie doit encore être mise à l'épreuve sur d'autres territoires afin de vérifier sa pertinence et son adaptabilité à tous les types de paysage. Si le Tournaisis est varié, il ne recèle cependant pas l'ensemble des types paysagers auxquels on pourrait être confronté sur l'ensemble de la région wallonne. D'autres territoires devront donc bien sûr être traités avant de valider complètement la méthode. Les autres territoires paysagers du Tournaisis devront, entre autres, être analysés. En effet, certaines thématiques transgressent les limites des territoires paysagers. On retrouve, par exemple, des villages de défrichement à cheval sur plusieurs d'entre eux. Il faudra donc traiter ces thématiques de manière distincte et envisager que certains périmètres paysagers témoins puissent transcender les limites des territoires. D'autres territoires paysagers seront également choisis, ailleurs en Wallonie. L'un des critères de leur choix sera de permettre la confrontation avec les résultats obtenus pour les paysages liés à la représentation.

La méthodologie développée pour les paysages témoins a aussi mis en exergue certaines limites de la carte des territoires paysagers. Tout d'abord, le fait de travailler au 1/20 000 apporte bien évidemment plus de précision et permettrait un affinement voire une précision de certaines limites établies antérieurement. D'autre part, la dimension historique qui n'avait pas été prise en compte lors de l'identification des territoires paysagers permet, elle aussi, une meilleure compréhension du paysage.

Il est encore important de préciser que, si cette méthodologie permet bien de déterminer des périmètres paysagers témoins particuliers, sélectionnés au sein des territoires paysagers, elle ne permet pas, pour l'instant, de sélectionner des paysages représentatifs de la diversité des paysages wallons. Il est bien clair qu'une comparaison devra être opérée et qu'une hiérarchisation finale ne pourra être réalisée qu'à l'échelle de la région wallonne.

De plus, le travail de terrain a mené au repérage d'unités paysagères qui semblent comporter certaines références d'intérêt patrimonial (*cf.* Saint-Maur). On ne peut néanmoins les classer ni dans les paysages témoins ni dans les paysages liés à la représentation. La confrontation de la méthodologie à la réalité de terrain doit donc mener à la mise en place d'une réflexion sur d'autres types de paysages potentiellement patrimoniaux

Enfin, les périmètres paysagers témoins ont été jugés dignes d'être transmis pour leur contenu informatif et arrêté à des limites visuelles. Aucun périmètre opérationnel de gestion n'a encore été déterminé à ce stade. Les modalités de mise en œuvre devant encore faire l'objet d'études et de débats.

GLOSSAIRE

Alluvions	matériaux d'érosion mis en place par les cours d'eau dans les fond de vallées et dans les cuvettes, principalement en période d'inondation (DE ROUBAIX, 1972).
Association de sols	une association de sols représente une zone de sols homogènes en fonction de ses caractéristiques pédologiques. Soixante-deux associations de sols ou groupements spatiaux, définis d'après diverses unités taxonomiques associées, sont répertoriées d'après la légende de la carte établie en 1974 par R. Maréchal et R. Tavernier
Bocage	la forme habituelle du bocage, paysage d'enclos, est caractérisée par <i>un habitat dispersé*</i> combiné à une organisation individuelle de fermes entourées de leurs terrains d'exploitation, souvent enclos de rideaux d'arbres, combinant majoritairement herbages et élevage.
Butte	relief isolé ou groupé formé d'une roche dure, résidu de l'érosion ancienne d'un plateau.
Colluvions	matériaux enlevés aux sols des plateaux et apportés par les eaux de ruissellement au bas des pentes et dans les dépressions au cours des temps géologiquement récents (DE ROUBAIX, 1972).
Culture dérobée	Culture de quelques semaines pratiquées dans l'intervalle des cultures principales (Le Petit Robert, 2000)
Dépression	relief plat en creux, à fond large, pouvant s'allonger sans se réduire à une vallée.
Dispersion dense	habitat dispersé où la distance entre les bâtiments isolés est faible.
Dispersion intercalaire	habitat dispersé où les hameaux centraux ont une taille importante de village.
Faciès paysager	subdivision d'un <i>territoire paysager*</i> correspondant à l'expression de légères variantes paysagères.
Habitat dispersé	forme d'habitat rural où les maisons se répartissent dans tout l'espace, sans ordre apparent et sans laisser de vide. Chacune est entourée de prés ou de champs. Un hameau central regroupe le plus souvent les fonctions collectives (opposé à habitat groupé).
Habitat groupé	forme d'habitat rural où les maisons se regroupent en villages ou hameaux, avec un entassement plus ou moins important selon leur disposition en plan. Cette distribution de l'habitat se nuance à la fois par la dimension des villages ou hameaux, par leur relative proximité sur le territoire et par la concentration plus ou moins forte de leurs maisons. On y distingue village concentré, village lâche et village-rue (opposé à habitat dispersé).
Modelé du relief	aspect que l'érosion donne au relief.
Openfield	le système traditionnel de l'openfield (champs ouverts) est caractérisé par un habitat strictement groupé* au centre des terres agricoles caractérisées par la polyculture céréalière gérée selon une organisation collective et couronnées de bois communautaires.
Plaine	surface plane ou très mollement ondulée, de basse altitude, de même niveau que le cours d'eau qui la draine, située au plus bas des reliefs environnants.

Plateau	surface relativement plane ou ondulée, dominante par rapport à son environnement, pouvant être creusée par des vallées encaissées et fortement disséquée sur ses rebords. Les plateaux peuvent présenter des ondulations que l'on apprécie à l'ampleur longitudinale et verticale de l'onde. « Mollement » est utilisé pour caractériser une ondulation longue (par opposition à « serré » quand elle est courte). « Fortement » et « faiblement » sont utilisés pour caractériser l'ampleur verticale d'une onde.
Rejet	voir trieu
Rieu	petit ruisseau
Scaldien	de la région de l'Escaut.
Semi-bocage	bocage incomplet : les parcelles incomplètement encloses de haies alternent avec des alvéoles plus ou moins grandes de champs ouverts (GENICOT, 1984)
Site paysager	paysage restreint, lié à la présence et l'agencement d'un certain nombre d'éléments naturels ou bâtis.
Sub-bocage	bocage incomplet : zone d'enclosure tout à fait partielle et de grands champs ouverts (GENICOT, 1984)
Territoire paysager	agrégation de plusieurs <i>unités paysagères*</i> possédant des caractéristiques homologues ou similaires.
Trieu	(aussi appelé rejet, waréchaix, marais, commune ou encore dries en flamand) friche plus ou moins étendue sur laquelle, au moyen âge, les membres de communauté avaient obtenu certains droits de jouissance et autour de laquelle s'est formé un village ou un hameau.
Unité paysagère	portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières)
Vallée	forme allongée creusée par un cours d'eau, ouverte à son extrémité aval et constituée par la convergence de deux versants plus ou moins pentus.
Village concentré	village dense dans lequel les habitations sont proches sans se toucher.
Village de réseau routier	village allongé alignant ses maisons le long d'une ou plusieurs rues principales sans qu'elles ne soient jointives.
Village lâche	village peu dense, dans lequel le groupement des habitations présente des intervalles importants.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRE L.** (s.d.) *La ferme du temple de Saint-Léger. Un ensemble monumental médiéval dans un village du Tournaisis*, Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain, Louvain-la-Neuve, XXXIII, pp. 21-42.
- CHRISTIAENS M.** (1996), *Luigne, vous connaissez ?*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XVIII, pp. 119-152.
- ANONYME** (1976) *La province hier et aujourd'hui : Hainaut*. Crédit Communal de Belgique, 101p.
- ANTROP M., LEROY P.** (s.d.) *L'Escaut : domestiqué, sinistré, restitué*. Tiré-à-part, pp. 51-70.
- ASAERT G. et al** (1991) *Fleuves et rivières. II. Escaut et Scarpe*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique, (Coll. Albums de Croÿ, n°25)
- BILLEN C.** (1975) *Des campagnes sous le joug des traditions* in La Wallonie, le Pays et les Hommes – histoire, économie, sociétés. Tome I : des origines à 1830. Sous la direction scientifique de H. Hasquin, La Renaissance du Livre, pp. 245-312.
- BILLEN C.** (1998) *Villes et campagnes du Moyen-Age au XIXe s.* in Hainaut, 1000 ans pour l'Avenir. Sous la direction de C. Billen, X. Canonne, J.-M. Duvosquel. Fonds Mercator, Anvers, pp. 53-66.
- BRAUCH V.** (1987) *L'habitat textile mouscronnois au début du XXe siècle : première approche*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. IX, fasc. 2, pp. 73-89.
- BUTIL P., GENICOT L.F. et CLOZET B.** (1986) *Fermes en Tournaisis*, Hainaut Tourisme, n° 238, oct. 1986, pp. 195-197
- CAPIAU O.** (2000) *Un Système d'Information Géographique du réseau des chemins de fer belges*. Travail de fin d'études présenté pour l'obtention du grade de Licencié en Géographie. Université Catholique de Louvain.
- CAUVIN R.** (1996) *Le bassin carrier et chauxfournier du Tournaisis, Les fours à chaux en Europe*. Colloque du 3 septembre 1994, Documents du musée de la pierre de Maffle, fasc. 8, pp. 213-232.
- COURTOIS L., PIROTTE J.** (dir) (1999) *Entre toponymie et utopie. Les lieux de la mémoire wallonne*. Fondation wallonne Pierre-Marie et Jean-François Humblet, Louvain-la-Neuve, 314 p.
- CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE, BIBLIOTHEQUE ROYALE DE BELGIQUE ET EDITIONS PRO CIVITATE** (1965) Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens levée sous la direction du Comte de Ferraris, Bruxelles.
- DE HARLEZ DE DEULIN N., ROBERTS L.** (1997) *Les ouvrages hydrauliques*. Héritages de Wallonie. DGATLP, Division du Patrimoine – Editions du Perron – Fondation Roi Baudoin – Qualité-Village-Wallonie, 278 p.
- DEBAES J.** (1981) *Mouscron des années 1870 à 1900*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. III, fasc. 2, pp. 122-202.
- DEBAES J. et VAN DEN BERGHE R.** (1991) *Mouscron 1789-1945 : itinéraire du village paysan à la cité industrielle*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XIII, fasc. 1,.
- DENIS J.** (1992) *Géographie de la Belgique*, Crédit Communal, Bruxelles, 623 p.

- DEROUBAIX J.** (1993) *Regards sur Herseaux-Ballons : de la formation du quartier à la création de la paroisse*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XV, , pp. 151-198.
- DE SMET J.** (s.d.) *La cartographie officielle en Belgique*, 16 p.
- DEVOS M.** (1993) *Notes sur le quartier du Risquons-tout à Mouscron*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XV, pp. 123-135.
- D'HERBOMEZ A.** (1892) *Géographie historique du Tournaisis*, Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie, Bruxelles.
- DRECHSEL M.** (1962) *Economie in Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*. Par Emile Cornez, Gouverneur de la Province du Hainaut, Editions Labor, pp. 155-208.
- DUSSART F. et CLAUDE J.** (1976) *Les villages de "dries" en Basse et Moyenne-Belgique*, Publications du Centre belge d'histoire rurale, n°51.
- DUVOSQUEL J.M.** (dir.) (1991) *Albums de Croÿ. T. XI. Tournai-Tournaisis*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique.
- GENICOT L.** (1948) *Histoire des routes belges depuis 1704*. Collection Nationale, 8^{ème} série, n°89, Office de Publicité, Bruxelles, 67 p.
- GENICOT L.F** (dir). (1984) *Architecture rurale de Wallonie*, Bruxelles-Liège, Ed. P. Mardaga, Liège.
- GILLOT P. et TIEGHEM G.** (1996) *Un site gallo-romain à Mouscron*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XVIII, pp. 11-24.
- INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES DU HAINAUT** (s.d.) *Le Hainaut Occidental. Atlas*. Editions de l'Institut de Recherches Economiques du Hainaut, Mons, 38 planches.
- LEMAN F.** (1977) *L'évolution agricole au XXe siècle dans notre région : une véritable révolution*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. III, fasc. 2, pp. 209-214.
- MACHUT J.S.** (1996) *La maison, cadre de vie rural au XVIIe et XVIIIe siècles au travers des inc-ventaires et états de biens dans la région de Mouscron*, Mémoires de la Société d'Histoire de Mouscron et de la Région, t. XVIII, pp. 79-92.
- MARLIERE R.** (1962) *Géologie in Hainaut d'hier et d'aujourd'hui*. Par Emile Cornez, Gouverneur de la Province du Hainaut, Editions Labor, pp. 17-22.
- MARQUES-NYS B.** (1968) *La propriété foncière urbaine dans le Tournaisis*, Revue belge de Géographie, 92^e année, fasc. 1 et 2, pp. 75-122.
- MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS** (1967) *Programme de développement et d'aménagement*
- MORY P., SEVRIN R.** (s.d.) *Le village et la forêt. Une relique forestière en région peu boisée : Howardries en Brunehaut (Tournaisis – Belgique)*, Tiré-à-part, pp. 238-251.
- MOUREAUX P., RUWET J.** (n.d.) *L'économie : agriculture, industrie et commerce* in Histoire de la Wallonie. Publié sous la direction de Léopold Génicot. Editions Universitaires – Privat Editeur, pp. 221-238.
- PASTURE A.** (1968) *Une description des paroisses du diocèse de Tournai (1690-1728)*, Commission Royale d'Histoire, n°80, in 8°.
- POTY E., CHEVALIER E.** (2004) *L'activité extractive en Wallonie, Situation actuelle et perspectives*, Ministère de la Région wallonne, DGATLP, Jambes, 85p.

REGION WALLONNE. Réseau Autonome des Voies Lentes. <http://ravel.wallonie.be/> consulté le 7 juillet 2004.

SEVRIN R. (1986) *Evolution du paysage géographique de Tournai et du Tournaisis à la lumière des cartes anciennes et actuelles* in Autour de la ville en Hainaut. Etudes et Documents du Centre de Recherches, d'Histoire et d'Archéologie d'Ath et de la région et musées athois, t. VII, pp. 801-836.

SEVRIN R. (1987) *Le plan de secteur de Tournai-Leuze-Peruwelz, le schéma directeur de Tournai intra-muros et le devenir de l'espace urbain dans le Tournaisis* in Recherches de Géographie urbaine, hommage au Professeur J.A. Sporck, tome 2. Numéro hors série du Bulletin de la Société géographique de Liège. Editeurs : B. Mérenne-Schoumaker et E. Mérenne, pp. 637-649.

TULIPPE O. (1942) *Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique.* Extrait du Bulletin de la Société Belge d'Etudes Géographiques, t. XII., Cercle des Géographes liégeois (fasc. 56 des Travaux), Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège (fascicule LXXVI). J. Wyckmans Editeur, Liège, 24 p.

VERHULST A. (1984) *L'Histoire rurale de la Belgique jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (Aperçu bibliographique 1968-1983)* in La Revue historique CCLXX1/2 (1984), Centre belge d'Histoire rurale, Publication n°80, Gand, 225 p.